



EQIOM
A CRH COMPANY



PROGRAMME K6 TRANSFORMATION DE LA CIMENTERIE DE LUMBRES

Création d'un nouveau four

BILAN DE CONCERTATION

Avant-propos

Après un bref rappel du Programme K6, objet de la concertation préalable, ce document revient sur le déroulement de la concertation (partie 1) et propose une analyse quantitative de la participation (partie 2).

Une synthèse thématique des questions et observations exprimées lors de la concertation est ensuite proposée, accompagnée des réponses d'EQIOM (partie 3).

Enfin, les enseignements qu'EQIOM tire de la concertation préalable, sa décision quant à la poursuite du Programme K6 et les engagements qu'il prend sont présentés (partie 4).

SOMMAIRE

RAPPEL DU PROJET OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	4
1. RETOUR SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	6
Le cadre réglementaire de la concertation préalable	6
L'équipe de la maîtrise d'ouvrage.....	6
Le calendrier de la concertation préalable	6
Le périmètre de la concertation préalable.....	7
Les outils d'information.....	8
Les rencontres publiques.....	12
Les contributions et questions en ligne et par coupon T	20
2. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION	21
3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS ET DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE.....	24
Un accueil positif de la démarche de concertation.....	24
Les raisons d'être du Programme K6 et son développement : des sujets au cœur de la concertation 26	
Des échanges approfondis sur les nuisances, des progrès attendus	37
Les rejets atmosphériques et leur impact sanitaire : des sujets d'inquiétudes.....	43
Des questions relatives à l'augmentation des transports et ses impacts sur le territoire.....	48
Des questions relatives aux effets socio-économiques du projet sur le territoire.....	54
Un dialogue non-conclusif sur l'intégration paysagère du site et de fortes attentes quant à l'insertion de l'usine dans la ville.....	57
Des questionnements sur l'avenir des installations existantes non-réutilisées par le Programme K6 62	
Un premier partage des enjeux de la phase chantier du Programme K6.....	65
Des interrogations spécifiques à la phase conditionnelle	69
Des interrogations sur l'évolution de la carrière.....	78
Des échanges autour de la production d'énergie sur le site et des combustibles alternatifs	80
Les autres points abordés au cours des échanges avec le public.....	84
4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS PRIS POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME K6	89
Les enseignements de la concertation pour EQIOM	89
Les décisions prises par EQIOM à l'issue de la concertation	92
Les engagements pris pour la poursuite du Programme K6	92
ANNEXES	98
Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable (pages 42 à 44 du bilan des garants).....	99
Autres points (pages 5-6 du bilan des garants).....	107
Courrier commun de réponse de la commune de Lumbres et de la CCPL du 27 juillet 2022.....	111
Mail de réponse du Sous-Préfet de Saint-Omer du 4 août 2022	113
Courrier de réponse du Département du Pas-de-Calais.....	114

RAPPEL DU PROJET OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le maître d'ouvrage

EQIOM est une société française produisant des matériaux de construction pour l'ensemble des bâtisseurs et acteurs des travaux publics, tels que le ciment, les granulats ou encore le béton. Avec 1 500 collaborateurs et plus de 150 sites de production répartis sur une grande partie du territoire français, la société réalise un chiffre d'affaires de près de 700 millions d'euros par an.

Le Programme K6

Le Programme K6 désigne la transformation de la cimenterie de Lumbres par EQIOM, afin d'adapter cette dernière aux enjeux environnementaux de demain. La mise en œuvre d'un projet en phases permettrait **d'approcher la neutralité carbone et de relocaliser en France une production de clinker aujourd'hui importée** :

- **Phase 1** : création d'un nouveau four de cuisson du clinker qui viendrait remplacer les deux fours existants. C'est la phase pour laquelle les études sont les plus avancées et qui constitue le principal objet de la concertation préalable ;
- **Phase 2** : (conditionnelle) la mise en œuvre d'une solution de captage du dioxyde de carbone, qui serait ensuite transporté au large de la Norvège pour y être stocké définitivement.

La cimenterie de Lumbres et son potentiel

La cimenterie de Lumbres, par sa position géographique, est **au cœur de la stratégie commerciale** poursuivie par EQIOM. Le Programme K6 permettrait de **pérenniser l'activité de la cimenterie** en répondant, d'une part, à la demande croissante en ciment bas-carbone, et d'autre part, en faisant face au défi de la réduction des émissions de dioxyde de carbone.



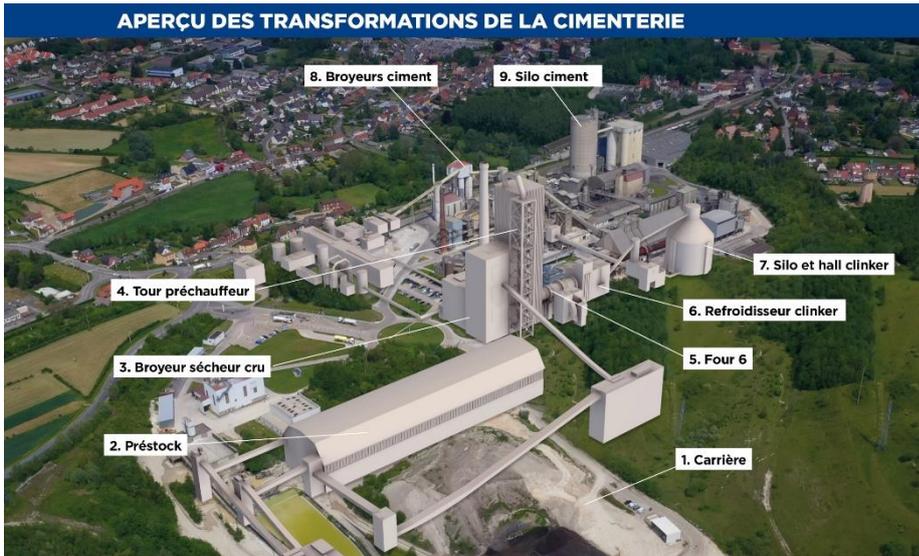
Les objectifs du projet

- **Améliorer** l'empreinte carbone du procédé de production et des ciments produits
- **Augmenter** la capacité de production de clinker et de ciment en relocalisant les quantités importées
- **Inscrire** la cimenterie de Lumbres dans une nouvelle stratégie industrielle bas carbone

La phase 1 : le nouveau four, objet de la concertation préalable

Les principales caractéristiques

La phase 1 du Programme K6 prévoit de mettre en place un nouveau four de cuisson du clinker plus moderne et de plus grande capacité, en remplacement des deux fours existants, pour **réduire les consommations d'énergies**. Il est aussi prévu d'augmenter la quantité de combustibles alternatifs valorisés pour réduire la part des combustibles fossiles utilisés pour la

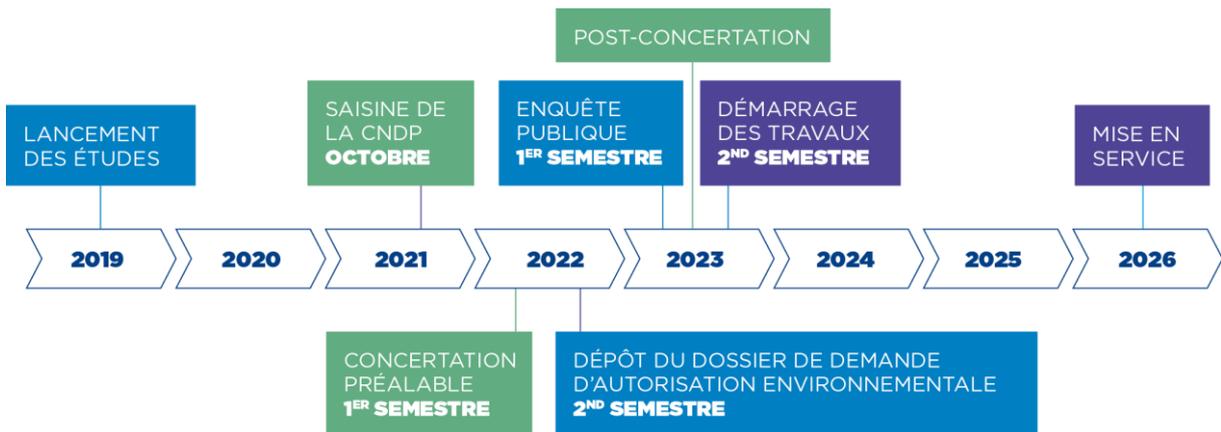


1. Extraction de la craie et de l'argile
2. Mélange de la craie et de l'argile avec des ajouts pour former le cru
3. Broyage et séchage du cru
4. Chauffage progressif du cru
5. Cuisson du cru dans un four rotatif pour obtenir du clinker
6. Refroidissement à l'air du clinker obtenu à la sortie du four
7. Stockage du clinker
8. Broyage et mélange du clinker à d'autres composants pour obtenir du ciment
9. Stockage et conditionnement du ciment avant expédition

production de chaleur.

Le coût et le calendrier

La phase 1 représente un investissement d'environ 200 millions d'euros.



1. RETOUR SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation s'est tenue du 25 avril au 1^{er} juillet 2022 inclus.

Le cadre réglementaire de la concertation préalable

Le Programme K6 est soumis à évaluation environnementale. Sa première phase représente un investissement de 200 millions d'euros, tandis que sa deuxième phase, conditionnelle, représente un coût compris entre 100 et 150 millions d'euros. Nonobstant le caractère conditionnel de la seconde phase, et le caractère facultatif de la saisine de la CNDP sur le projet global, EQIOM a décidé de saisir la CNDP afin qu'elle se prononce sur l'opportunité d'organiser un débat public ou une concertation préalable sur le programme K6 dans son ensemble.

La CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable avec deux garants désignés le 3 novembre 2021, Madame Anne-Marie ROYAL et Monsieur Jean-Michel STIEVENARD (décision 2021/145) au titre des articles L. 121-9 et R. 121-8 du code de l'environnement.

L'équipe de la maîtrise d'ouvrage

L'équipe mobilisée par EQIOM était composée de la direction de projet du Programme K6 et appuyée, en fonction des thématiques abordées, par la direction de la cimenterie de Lumbres, et par la direction de la communication d'EQIOM en France.

L'équipe était par ailleurs appuyée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, la société PARIMAGE, qu'EQIOM tient à remercier pour son investissement et son soutien depuis plus d'un an.

Le calendrier de la concertation préalable

Le calendrier de la concertation préalable devait tenir compte du calendrier global du Programme K6, **prévoyant initialement le dépôt des dossiers de demande d'autorisation de la première phase fin juin 2022.**

Il a ainsi été proposé d'organiser la concertation préalable avant la période électorale, en février-mars. **À la demande des garants, le démarrage de la concertation préalable a finalement été décalé à fin avril, juste après les élections présidentielles.** La concertation préalable a ainsi été préparée sur une durée de 6 mois.

Les garants ont également souhaité que la concertation préalable se tienne sur 10 semaines, du 25 avril au 1^{er} juillet inclus. Cette demande a conduit à **revoir le calendrier global du Programme K6, en décalant d'un mois le dépôt des dossiers de demande d'autorisation de la phase 1.**

Le périmètre de la concertation préalable

Le périmètre de la concertation préalable initialement proposé par EQIOM couvrait la totalité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), plus quelques communes de la CAPSO potentiellement concernées par le Programme K6 (notamment autour de la voie ferrée et du tracé à l'étude pour le raccordement électrique nécessaire à la phase 2). Ce périmètre dépassait largement un rayon de 3 kilomètres autour de l'usine.

À la demande des garants, le périmètre a été étendu à l'ensemble de la CAPSO.

Deux périmètres ont ainsi été distingués :

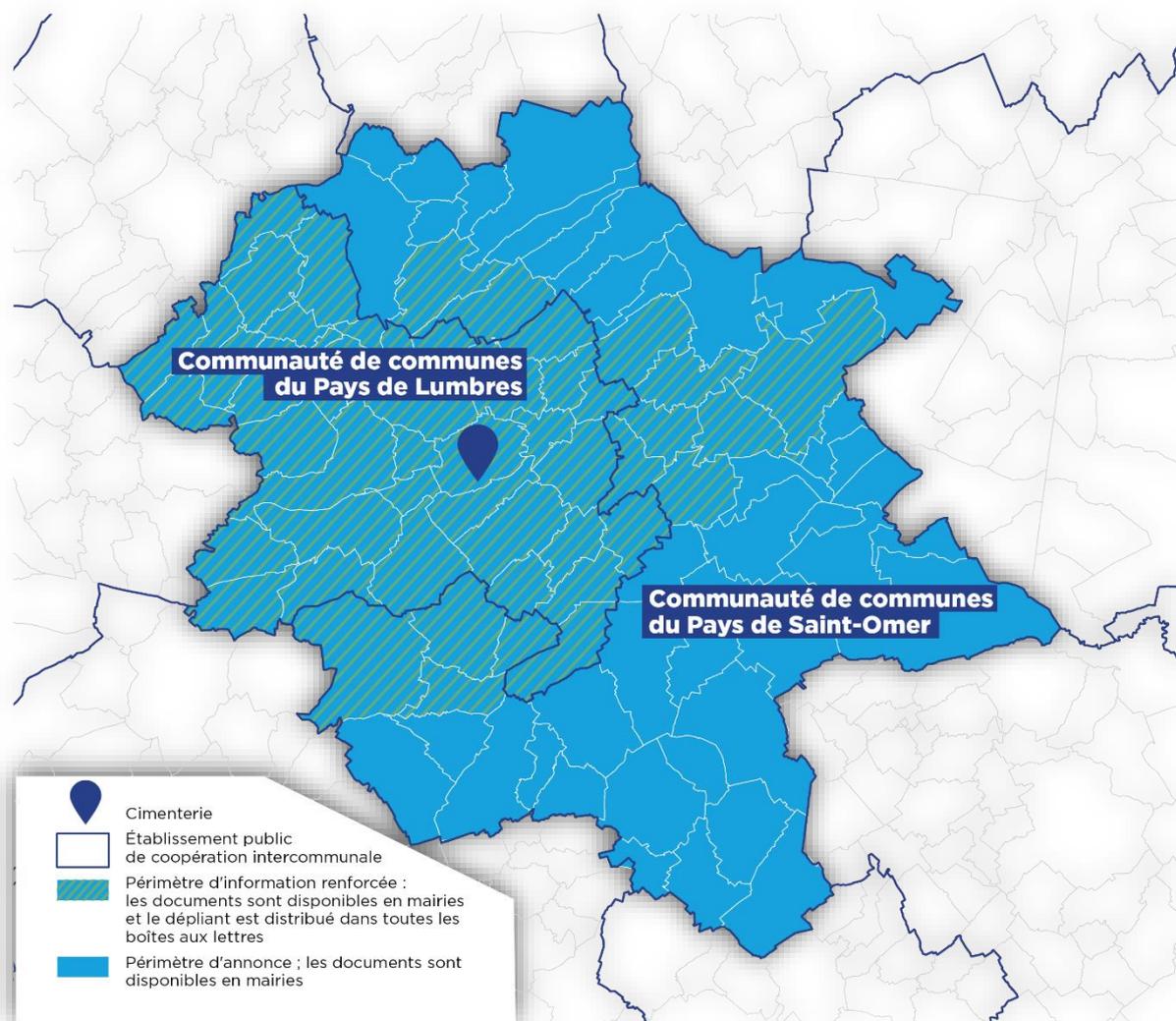
- **Un périmètre d'information renforcée :**

Communautés de communes : CAPSO, CCPL

Communes : Acquin-Westbécourt, Affringues, Alquines, Arques, Audrehem, Avroult, Bayenghem-lès-Seninghem, Blendecques, Bléquin, Boisdingham, Bonningues-lès-Ardres, Bouvelinghem, Clerques, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Escœuilles, Esquerdes, Hallines, Haut, Loquin, Helfaut, Journy, Ledinghem, Leulinghem, Longuenesse, Lumbres, Mentque-Nortbecourt, Merck-Saint-Liévin, Moringhem, Nielles-lès-Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Rebergues, Remilly-Wirquin, Saint-Martin-d'Hardingham, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Seninghem, Setques, Surques, Thiembronne, Vaudringhem, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Wizernes, Zudausques.

- **Un périmètre d'annonce** incluant, en plus de toutes les collectivités précédentes :

Communes : Aire-sur-la-Lys, Audincthun, Bayenghem-lez-Eperlecques, Beaumetz-lès-Aire, Bellinghem, Bomy, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Coyecques, Delettes, Dennebrœucq, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Eperlecques, Erny-Saint-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Heuringhem, Houlle, Laires, Mametz, Moulle, Nordausques, Nort-Leulinghem, Quiestède, Racquinghem, Reclinghem, Renty, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Théroouanne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem, Wardrecques, Wittes, Zouafques



Les outils d'information

L'annonce légale

Conformément aux articles L. 121-16 et R. 121-19 du code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale le 11 avril 2022 :

- **Par voie d'affichage** : des affiches légales ont été apposées sur les tableaux d'affichage de l'ensemble des collectivités du périmètre d'annonce légale de la concertation et sur le site de la cimenterie.
- **Par voie de presse** : deux avis légaux ont été publiés dans : *La Voix du Nord* et *Nord Littoral*.
- **Par voie électronique** : l'avis légal a été publié sur le site internet de la concertation.

Le dossier de concertation

Ce **support d'information de 68 pages** présentait, dans le détail, le Programme K6 dans son état d'avancement actuel. Il comprenait une présentation des enjeux et des objectifs du Programme K6, une explication de son phasage et des incertitudes

liées à la seconde phase, une description technique et une appréciation des impacts potentiels de la première phase, et une première information sur la seconde phase. Enfin, le dossier de concertation présentait la concertation préalable et ses modalités.

La première relecture des garants a notamment pointé le manque de données chiffrées quant aux impacts potentiels du nouveau four. Ces éléments ont été ajoutés dans la deuxième version du dossier de concertation.

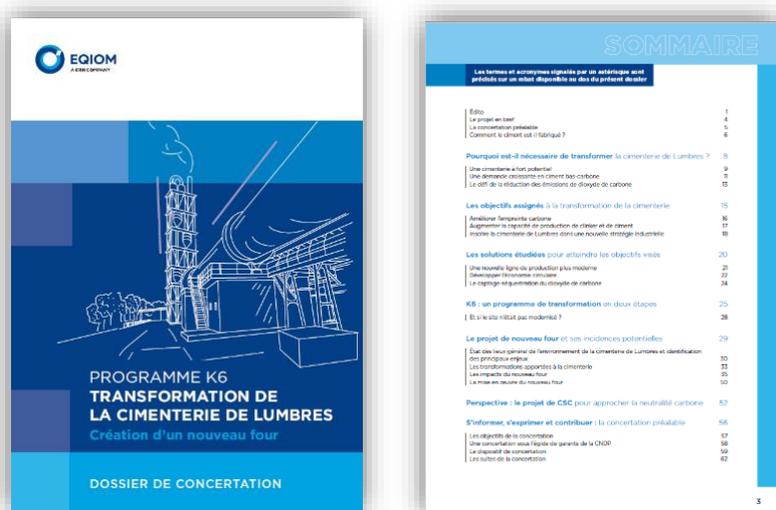
Le dossier de concertation a ensuite été examiné par un comité restreint de relecture, associant des représentants du personnel, des agents des collectivités locales et des partenaires locaux. Les échanges et relectures ont notamment conduit à revoir la structure du dossier de concertation, afin de mieux présenter l'articulation entre les deux phases, et à l'intégration d'un lexique rabattable.

Le document a été rendu public le 11 avril.

Au total, **585 exemplaires** du dossier ont été mis à disposition du public :

- 330 exemplaires mis à disposition des mairies du périmètre de communication renforcé ;
- 255 exemplaires mis à disposition du public lors des rencontres.

Le dossier de concertation a également été mis en ligne sur le site internet de la concertation.



Le dépliant

Un dépliant avec 5 volets a été réalisé pour présenter les principales caractéristiques du Programme K6. Il était doté d'un coupon T détachable à poster sans affranchissement permettant le dépôt d'une contribution (avis ou question).

Le dépliant synthétique a été imprimé en 30 440 exemplaires :

- 1 810 exemplaires mis à disposition des collectivités du périmètre d'information renforcé ;
- 26 030 exemplaires boîtés dans le périmètre de communication renforcé par le groupe La Poste ;
- 2 600 exemplaires mis à disposition du public lors des rencontres publiques.

Le dépliant synthétique a été mis en ligne sur le site internet de la concertation.

Phase 2

La mise en œuvre d'une solution de captage du dioxyde de carbone

La Phase 2 du Programme K6 doit permettre la captation de la quasi-totalité des émissions de dioxyde de carbone liées à l'activité de la cimenterie.

Le dioxyde de carbone capté en sortie du four sera transporté sous forme liquide jusqu'à Dunkerque, puis jusqu'au large de la Norvège où il sera stocké définitivement dans des formations géologiques profondes.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour cette phase 2, notamment la stabilisation du contexte réglementaire et la création d'une chaîne de transport du dioxyde de carbone.

LE PROGRAMME K6

une transformation en deux étapes de la cimenterie de Lumbres

Le Programme K6 désigne la transformation de la cimenterie de Lumbres par EQIOM, afin d'adapter cette dernière aux enjeux environnementaux de demain. Deux opérations principales permettront ensemble d'approcher la neutralité carbone et de réinstaller en France une production de clinker aujourd'hui importée :

PHASE 1 création d'un nouveau four de cuisson du clinker

PHASE 2 (conditionnelle) mise en œuvre d'une solution de captage du dioxyde de carbone

Développer un site industriel à fort potentiel

La cimenterie de Lumbres, par sa position géographique, est au cœur de la stratégie commerciale poursuivie par EQIOM. Le Programme K6 permettra de pérenniser l'activité de la cimenterie en répondant, d'une part, à la demande croissante en ciment bas-carbone, et d'autre part, en faisant face au défi de la réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Les objectifs poursuivis

- Améliorer l'empreinte carbone du procédé de production et des ciments produits
- Augmenter la capacité de production de clinker et de ciment en relocalisant les quantités importées
- Inscrire la cimenterie de Lumbres dans une nouvelle stratégie industrielle bas carbone

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS DU 25 AVRIL AU 1^{ER} JUILLET 2022

La concertation préalable

Pour vous informer :

- le dossier de concertation disponible en mairies et sur le site internet
- le site internet concertation-cimenteriedelumbres.fr
- le présent dépliant

Pour vous exprimer :

- le coupon T pré-affranchi, attaché au présent dépliant
- le formulaire de dépôt de contribution ou de question sur le site internet
- les rendez-vous de la concertation

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
Mercredi 27 avril 2022, à 18h00, Salle Léo Lagrange, Lumbres

RENCONTRES DE PROXIMITÉ
Vendredi 6 mai, marché de Lumbres
Samedi 7 mai, marché de Saint-Omer

ATELIER « ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES »
Mardi 10 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

ATELIER « ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX »
Mardi 17 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

ATELIER « CHANTIER »
Mardi 24 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

ATELIER « INSERTION TERRITORIALE ET PAYSAGÈRE »
Mercredi 1^{er} juin 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

RENCONTRES DE PROXIMITÉ
Mardi 24 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

ATELIER « DÉCARBONATION ET ECONOMIE DU PROGRAMME K6 »
Mardi 14 juin 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

Atelier interactif en ligne sur le site internet
Vendredi 6 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger, Lumbres

VISITES DE SITE - Vendredi 11 et samedi 14 mai 2022.
Sur inscription, consultez le site internet.

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE
Mercredi 22 juin 2022, à 18h00, Salle Léo Lagrange, Lumbres

Contacter les agents :
 ■ Anne-Maria ROZEL - anne-maria.rozel@general-cem.fr
 ■ Jean-Michel STEVENARD - jean-michel.stevenard@general-cem.fr

PROGRAMME K6

TRANSFORMATION DE LA CIMENTERIE DE LUMBRES

Création d'un nouveau four

CONCERTATION PRÉALABLE

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS DU 25 AVRIL AU 1^{ER} JUILLET 2022

Phase 1

La création d'un nouveau four

La phase 1 du Programme K6 prévoit de mettre en place un nouveau four de cuisson du clinker plus moderne et de plus grande capacité, en remplacement des deux fours existants, pour réduire les consommations d'énergie. Il est aussi prévu d'augmenter la quantité de combustibles alternatifs valorisés pour réduire la part des combustibles fossiles utilisés pour la production de clinker.

Un investissement d'environ 200 millions d'euros.

QU'EST-CE QUE LE CLINKER, PRINCIPAL CONSTITUANT DU CIMENT ?

Le clinker est une roche artificielle obtenue à partir d'un mélange de craie et de argile, broyé et chauffé dans un four. Le clinker requiert de l'énergie et génère des émissions de dioxyde de carbone.

Principaux effets du nouveau four

- Fortes réductions des émissions à la tonne de clinker produite (et au passage de la voie ferrée à la voie sèche) :
 - 35 % de combustibles utilisés
 - 20 % d'émissions de CO₂
 - 80 % de dioxydes de soufre
- Baisse de la consommation d'eau = 50 %
- Augmentation de la production de clinker : 1,7 million de tonnes contre 1 million actuellement
- Augmentation de la capacité de combustion de combustibles alternatifs : 250 000 tonnes contre 140 000 actuellement
- Augmentation du nombre d'emplois indirects : 400 emplois indirects contre 250 actuels

VOTRE CONTRIBUTION À LA CONCERTATION

Remplissez cette carte T par voie postale, sans affranchissement, jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Votre commune de résidence : _____

Votre contribution : _____

APERÇU DES TRANSFORMATIONS DE LA CIMENTERIE

À noter qu'une erreur s'était glissée dans la première version du dépliant : le trafic actuel s'élève à 180 poids lourds par jour et non à 200 comme initialement indiqué. Le dossier de concertation mentionnait bien ce second chiffre.

Le site internet

Un site internet dédié à la concertation, concertation-cimenteriedelumbres.fr, a été mis en ligne le 11 avril 2022.

Il comportait l'ensemble des informations sur les modalités de dialogue et les documents de la concertation :

- Le dossier de concertation ;
- Les comptes rendus des réunions publiques ;
- Les contributions du public et les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.



Le kit de communication numérique

Un kit de communication comportait une présentation des modalités de la concertation préalable, des visuels ainsi que les outils au format numérique. Il a été envoyé à toutes les collectivités du périmètre légal le 19 avril par mail.

La conférence de presse et les insertions presses

Une conférence de presse a été organisée par EQIOM le 27 avril en amont de la réunion d'ouverture de la concertation préalable ; elle a rassemblé des journalistes de *La Voix du Nord*, de *L'Indépendant du Pas-de-Calais* et de *Delta FM*.

En complément, et pour annoncer les rencontres, 7 insertions presses ont été réalisées dans *l'Indépendant du Pas-de-Calais* une semaine en amont des réunions publiques et ateliers.

La concertation et le projet ont été relayés à **34 reprises** dans la presse ou par les collectivités.



Les fiches d'approfondissement

En cours de concertation, suivant les demandes des garants, EQIOM a mis en ligne sur le site internet quatre fiches d'approfondissement sur les thèmes suivants :

- **L'évolution potentielle de la carrière**, avec une représentation spatiale de son extension ;
- **Le classement Seveso** et son évolution potentielle avec la mise en œuvre du Programme K6 ;
- **L'évolution du PLUi de la CCPL**, accompagnant la mise en œuvre du Programme K6 ;
- L'avenir des fours 4 et 5.

Les rencontres publiques

Les rencontres publiques ont fait l'objet d'échanges avec les garants au cours de la préparation de la concertation préalable.

La proposition initiale d'EQIOM prévoyait une réunion publique d'ouverture, trois ateliers (enjeux environnementaux, enjeux socio-économiques, enjeux d'insertion urbaine et territoriale), deux rencontres de proximité, des créneaux de visite, un forum étudiant, deux marches exploratoires (chantier et carrière), une conférence sur les enjeux de la décarbonation et une réunion de synthèse. Des réunions de service à l'attention des salariés étaient également prévues.

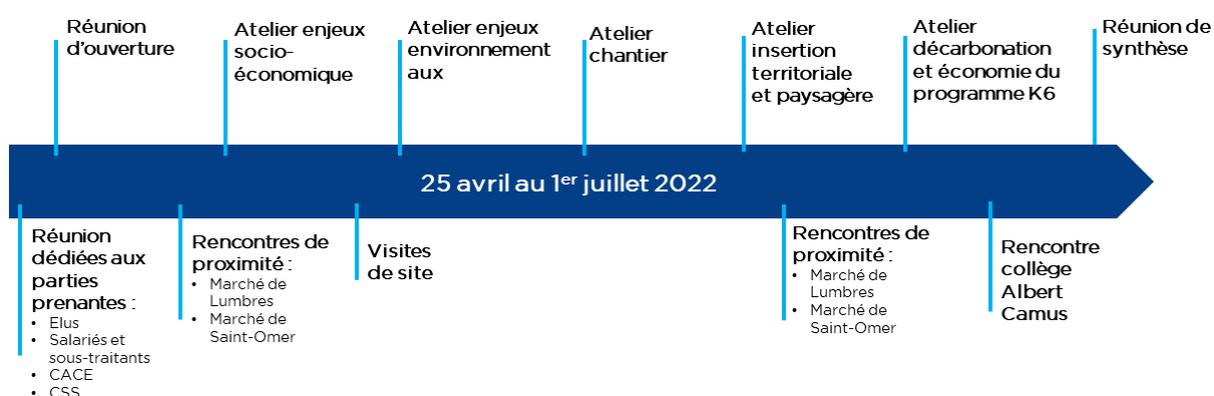
Le dispositif a été complété sur demande des garants d'un atelier supplémentaire sur l'organisation du chantier, de deux rencontres de proximité et d'une réunion dédiée aux salariés. Les créneaux de visite ont été remplacés par deux après-midi de visites. Les marches exploratoires dédiées au chantier et à la carrière n'ont pas été retenues.

Le maître d'ouvrage a également proposé une réunion dédiée aux élus locaux, a sollicité le sous-préfet de Saint-Omer pour l'organisation d'une CSS extraordinaire et a proposé de mobiliser le CACE de Lumbres¹.

Au total, entre le 25 avril et le 1^{er} juillet, **17 rencontres ont été organisées**. Chacune a fait l'objet d'un compte rendu mis en ligne sur le site internet de la concertation.

La plupart des rencontres ont commencé par un rappel des enjeux du Programme K6, afin que les nouveaux participants puissent s'exprimer en connaissance de cause. Grâce au film préparé par EQIOM, ce temps de présentation a été réduit au strict nécessaire (environ 10 minutes).

Cette redondance s'explique pour s'assurer que chaque nouveau participant à un atelier disposait du niveau d'information suffisant pour comprendre les enjeux de l'atelier en question. Au fur et à mesure des ateliers, ce temps de présentation a été réduit au strict nécessaire.



Les rencontres dédiées aux parties prenantes

Quatre rencontres dédiées aux parties prenantes ont été organisées pour présenter le Programme K6 et la concertation préalable

- **Une réunion avec 18 élus**, le 20 avril 2022, de 17h à 19h à Esquerdes (salle de la Poudrerie) donnant lieu à 15 prises de parole ;
- **Une réunion avec 70 salariés et sous-traitants**, le 25 avril 2022, de 14h à 16h à Lumbres (salle Léo Lagrange) donnant lieu à 47 prises de parole ;
- **Une intervention dans le cadre du Comité pour l'amélioration continue de l'environnement (CACE)** de la cimenterie de Lumbres, le 26 avril 2020, en présence de 15 membres, donnant lieu à 8 prises de parole ;
- **Une intervention dans le cadre de la Commission de suivi de site (CSS)**, le 26 avril 2022 sous l'égide du sous-préfet de Saint-Omer, en présence de 20 membres donnant lieu à 5 prises de parole.

¹ Le CACE est le Comité d'amélioration continue de l'environnement. Ce comité a été créé à l'initiative d'EQIOM pour informer et dialoguer avec les élus locaux et les riverains sur le fonctionnement et le suivi environnemental de la cimenterie. Complémentaire de la CSS, il se réunit 2 à 3 fois par an.



Rencontre avec les salariés et sous-traitants

La réunion publique d'ouverture

La réunion publique d'ouverture s'est tenue le mercredi 27 avril 2022, à 18h00, Salle Léo Lagrange à Lumbres. Cette réunion a été l'occasion de présenter les grandes lignes du Programme K6 et la démarche de concertation. Il y a eu 65 participants et 9 prises de parole.

La réunion a fait l'objet d'une captation vidéo, à la demande des garants. Les participants ont été informés en début de réunion de cette captation, de sa finalité (mise en ligne sur le site internet de la concertation afin que les personnes n'ayant pas pu participer puissent visionner les échanges), ainsi que de la possibilité de ne pas être filmés si cela les gênait.



Réunion publique d'ouverture

Les cinq ateliers thématiques

Cinq ateliers thématiques ont été organisés sur différents enjeux, avec 110 participants au total. Suivant les recommandations des garants, les formats d'échanges directs ont été privilégiés (tables rondes thématiques, réflexions en sous-groupes, world cafés), quand ils semblaient pertinents au regard de la thématique abordée :

- **30 personnes ont participé à l'atelier sur les enjeux socio-économiques** qui s'est tenu le mardi 10 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger à Lumbres. Ce fut l'occasion de faire un focus thématique sur l'emploi et l'économie circulaire avec l'intervention de l'agence Pôle Emploi de l'Audomarois basée à Longuenesse, de l'entreprise Baudalet Environnement (fournisseur des combustibles alternatifs valorisés par la cimenterie de Lumbres) et du groupe Mauffrey (principal transporteur d'EQIOM à Lumbres). S'en est suivi un temps d'échange avec 5 prises de parole, puis un temps de travail en sous-groupes avec 2 tables rondes sur les thèmes précédemment identifiés.
- **20 personnes ont participé à l'atelier sur les enjeux environnementaux** qui s'est tenu le mardi 17 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger à Lumbres. Ce fut l'occasion de revenir sur les principaux effets du projet autour de 3 thèmes : les nuisances (poussières, bruit, odeurs), la surveillance environnementale, l'eau, la biodiversité et la carrière. Les participants ont formé 3 groupes, et ont pu échanger avec EQIOM pendant 30 minutes sur chaque thème. Des intervenants extérieurs étaient présents pour répondre aux questions du public : EVADIES (prestataire d'EQIOM pour la

biosurveillance de la cimenterie), la DREAL Hauts de France, le Syndicat mixte de gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA) et AXE SOCOTEC (bureau d'études d'EQIOM en charge des investigations relatives à la biodiversité).

- **20 personnes ont participé à l'atelier sur le chantier** qui s'est tenu le mardi 24 mai 2022, à 18h00, Salle Michel Berger à Lumbres. Ce fut l'occasion de présenter les principaux enjeux du chantier, suivi d'un temps d'échange avec 9 prises de parole.
- **20 personnes ont participé à l'atelier sur l'insertion paysagère** qui s'est tenu le mercredi 1^{er} juin 2022, à 18h00, Salle Michel Berger à Lumbres. Ce fut l'occasion de revenir sur les points clés et les enjeux d'insertion de la cimenterie, à la fois du point de vue d'EQIOM et du point de vue de la CCPL. Une réflexion collective avec deux sous-groupes s'est ensuite déroulée, avec l'appui d'un paysagiste missionné par EQIOM.
- **20 personnes ont participé à l'atelier sur la décarbonation** qui s'est tenu le mardi 14 juin 2022, à 18h00, Salle Michel Berger à Lumbres et retransmis en ligne sur le site internet. Ce fut l'occasion de revenir sur l'enjeu de la décarbonation pour l'industrie cimentière, avec notamment une intervention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) sur la stratégie nationale bas carbone à l'échelle nationale et du syndicat français de l'industrie et du ciment (SFIC) sur les trajectoires de décarbonation des cimentiers et les enjeux pour le secteur, suivi d'un premier temps d'échange avec 4 prises de parole. Par la suite, l'atelier est revenu sur les implications de la phase conditionnelle incluant l'intervention d'Euraénergie concernant le Hub CO₂ à Dunkerque et de l'Université du Littoral de la Côte d'Opale (ULCO) concernant les opportunités de réutilisation du CO₂, à nouveau suivi d'un temps d'échange et de 3 prises de parole.

Atelier insertion paysagère



Atelier enjeux environnementaux



Atelier chantier

Les rencontres de proximité

Quatre rencontres de proximité ont été organisées :

- Sur le marché de Lumbres, les vendredis 6 mai et 10 juin, environ 10 personnes pour chaque rencontre sont venues poser des questions à la maîtrise d'ouvrage ;
- Sur le marché de Saint-Omer, les samedis 7 mai et 11 juin, entre 15 et 20 personnes pour chaque rencontre sont venues poser des questions à la maîtrise d'ouvrage.

Des outils d'information et d'expression ont été mis à disposition du public : dépliants synthétiques, dossiers de concertation et panneaux d'information.



Les visites de site

Deux demi-journées de visites de la cimenterie ont été organisées, sur inscription préalable *via* le site internet ou par téléphone :

- Le vendredi 13 mai, avec 32 participants sur 4 créneaux de visite ;
- Le samedi 14 mai, avec 66 participants sur 4 créneaux de visite.

Chaque visite était précédée d'une présentation globale de la cimenterie, et suivie d'une présentation du Programme K6 et d'un échange avec les participants.

Une équipe de France 3 Région Hauts de France a couvert l'évènement.

La rencontre des collégiens

Une rencontre a été organisée le 17 juin avec 25 élèves de la classe de troisième du collège Albert Camus. Elle s'est déroulée quelques jours après une visite de la cimenterie, et s'inscrivait dans une série de cours sur le changement climatique.

La réunion publique de synthèse

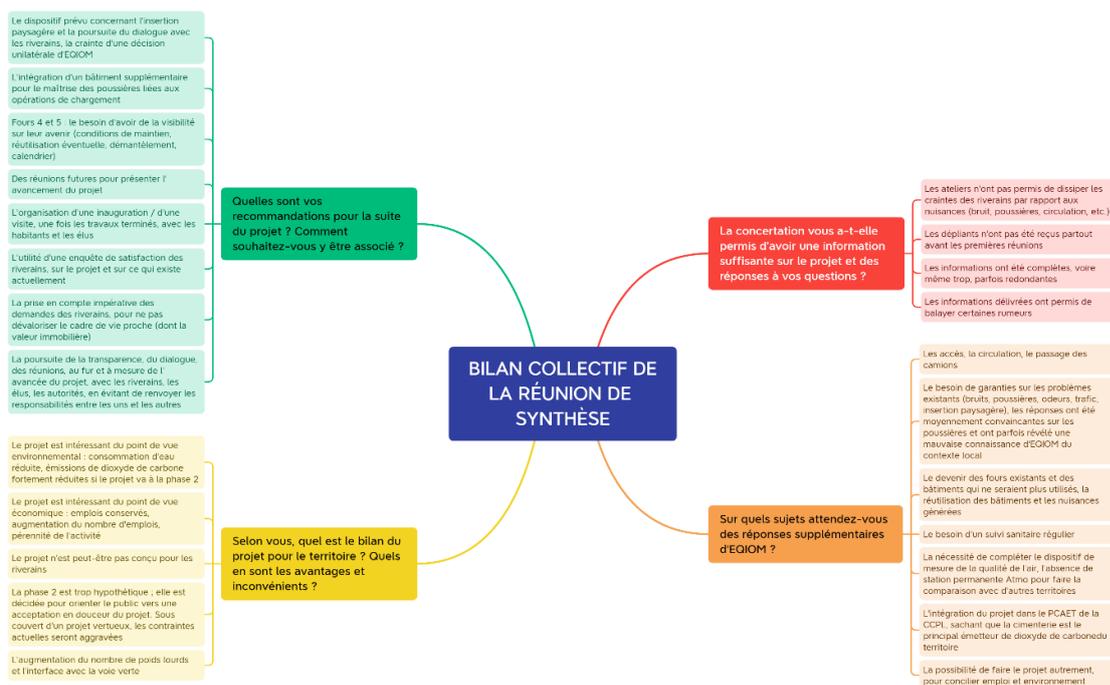
La réunion publique de synthèse s'est tenue le mercredi 22 juin 2022, à 18h00, Salle Léo Lagrange à Lumbres.

La réunion a fait l'objet d'une captation vidéo, dans les mêmes conditions que lors de la réunion publique d'ouverture.

La réunion a commencé par un travail collectif de synthèse de la concertation préalable, autour de quatre grandes questions :

- La concertation vous a-t-elle permis d'avoir une information suffisante sur le projet et des réponses à vos questions ?
- Selon vous, quel est le bilan du projet pour le territoire ? Quels en sont les avantages et inconvénients ?
- Sur quels sujets attendez-vous des réponses supplémentaires d'EQIOM ?
- Quelles sont vos recommandations pour la suite du projet ? Comment souhaitez-vous y être associé ?

Les comptes rendus de toutes les rencontres publiques et les réponses apportées aux questions déposées sur le site internet ont été mis à disposition des participants, afin qu'ils puissent disposer d'une vision d'ensemble des échanges. Les trois groupes de participants ont ensuite restitué le produit de leur réflexion.



EQIOM a ensuite présenté les premiers enseignements tirés de la concertation, puis les garants. Enfin, le Sous-Préfet de Saint-Omer, le Président de la CCPL et la Maire de Lumbres ont eux-mêmes présenté leurs propres enseignements, avant que le public puisse s'exprimer une dernière fois.

Les contributions et questions en ligne et par coupon T

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des contributions ou de poser des questions en ligne (via un formulaire ou par mail) ou par écrit (via coupon T pré-affranchi).

Au total, **112 contributions et questions** ont été déposées *via* :

- **Le formulaire en ligne** : 25 questions et 37 contributions
- **Le coupon T détachable** du dépliant synthétique : 21 questions et 28 contributions ;
- **L'adresse mail dédiée des garant.e.s** : 1 contribution.

Les contributions suivantes sont à noter :

- La contribution de la mission rev3, le 1^{er} juin ;
- La contribution d'un représentant de FNE Hauts-de-France, le 18 juin ;
- La contribution d'un groupe de riverains de Lumbres, le 21 juin ;
- La contribution du bureau de la CCPL, le 22 juin ;
- La contribution du CSE de la cimenterie de Lumbres, le 30 juin ;
- La contribution des élu.e.s écologistes et d'Europe Ecologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais ;
- La contribution du CtaC, le 1^{er} juillet ;
- La contribution du Medef Côte d'Opale, le 1^{er} juillet.

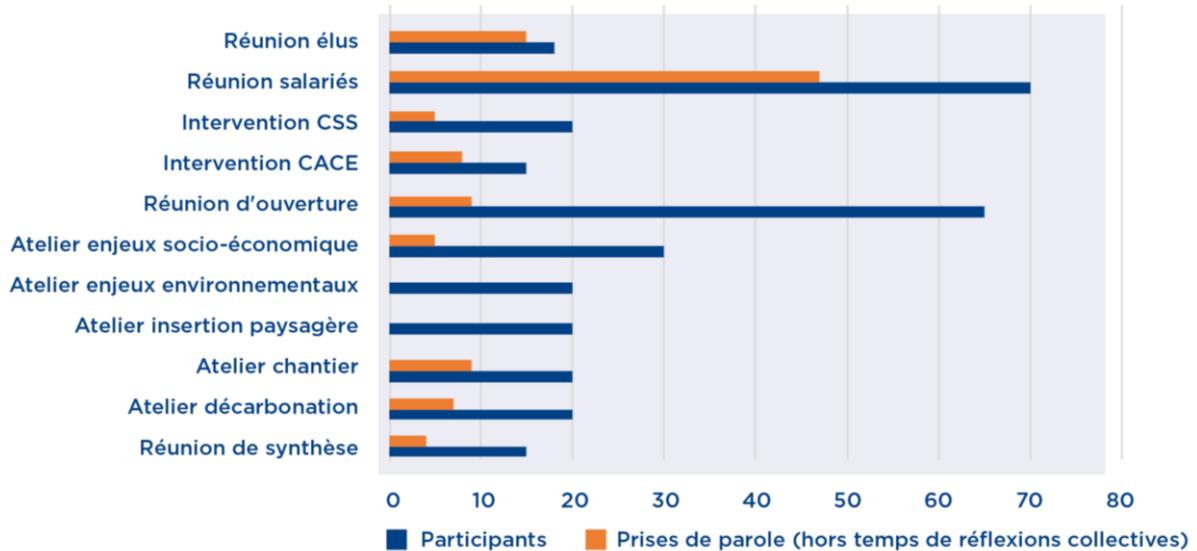
Toutes les contributions ou questions ont été publiées en ligne sur le site internet, sauf une (injurieuse et hors sujet).

Pour chacune des questions posées, 46 au total, la maîtrise d'ouvrage a apporté une réponse préalablement relue par les garants.

Parmi ces 112 contributions, 72 sont explicitement en faveur du Programme K6, et 11 y sont explicitement défavorables. Les autres contributions sont des questions et demandes de précisions, pour la plupart sans appréciation particulière.

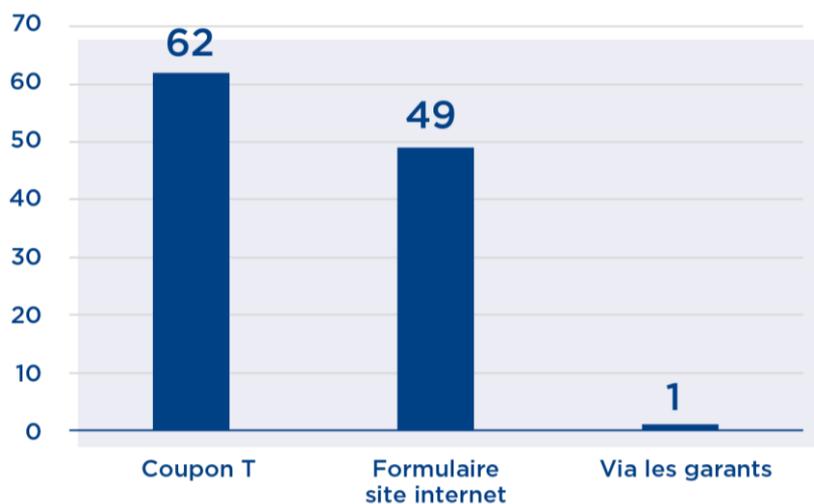
2. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION

Les rencontres publiques : 313 participants et 109 prises de parole

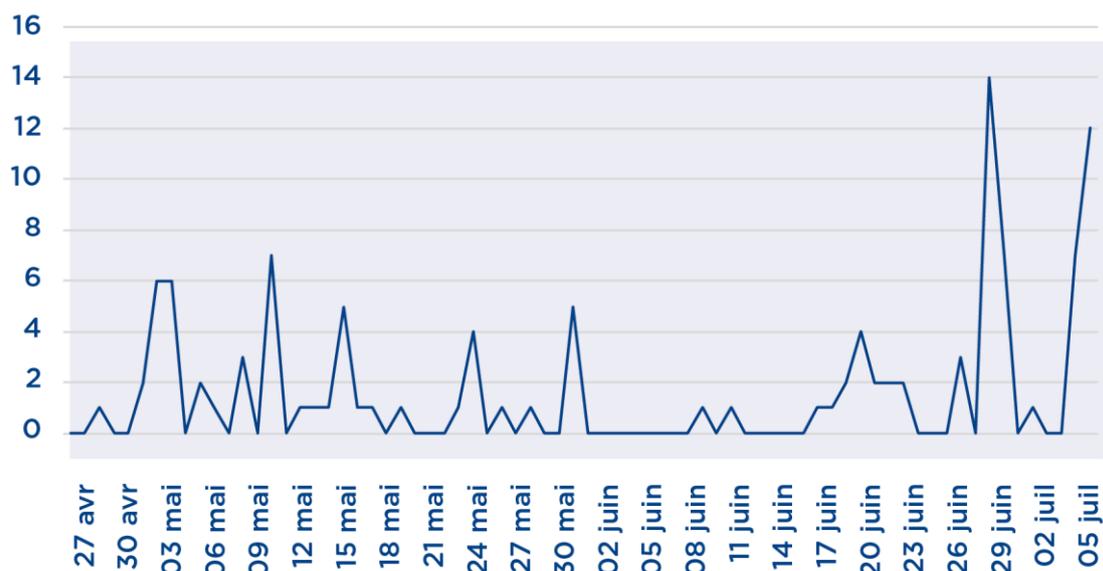


La participation a été forte au cours des premières rencontres publiques. Ensuite, c'est essentiellement le même groupe de participants qui s'est retrouvé lors des 5 ateliers et de la réunion publique de synthèse.

Les 112 contributions par coupon T et via le site internet



Évolution temporelle des contributions reçues en ligne et par coupon T



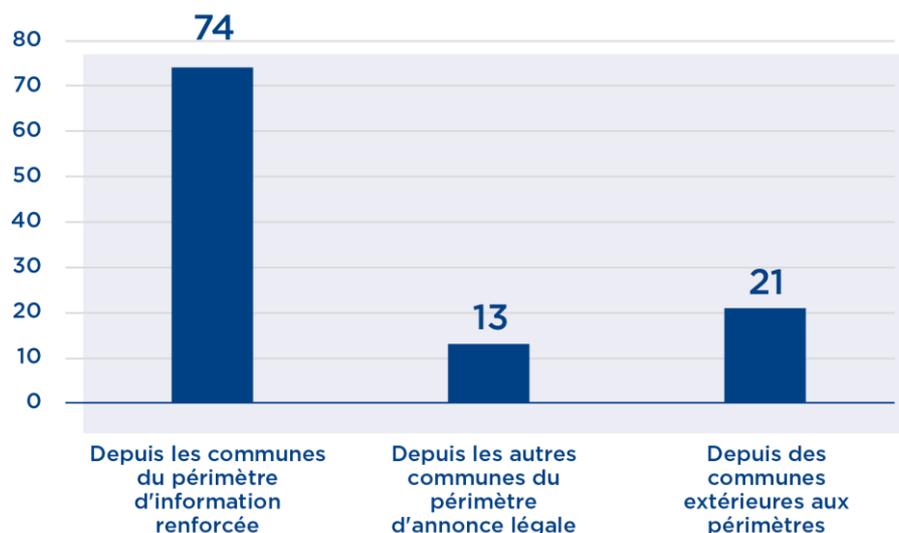
(7 juillet : date de réception des derniers coupons T, pris en charge par La Poste les 1^{er} et 2 juillet)

De nombreuses contributions ont été reçues dans les premières semaines de la concertation, notamment via coupon T, au fur et à mesure de la réception du dépliant dans les boîtes aux lettres.

Ensuite, pendant la séquence des ateliers, la participation en ligne et par coupon T a été plus réduite.

Un pic de contributions sur Internet est à noter autour de la réunion de publique synthèse. Une série de contributions en ligne est ainsi arrivée en moins de 48 heures, avec plusieurs questions sur le Programme K6, sur des thèmes qui avaient été abordés au cours des différents ateliers. Une autre série de contributions est arrivée dans les jours suivants la réunion publique de synthèse, en réponse à l'invitation des garants et d'EQIOM à profiter des derniers jours de concertation pour s'exprimer. Ces contributions reprenaient les principaux constats faits collectivement lors de cette réunion.

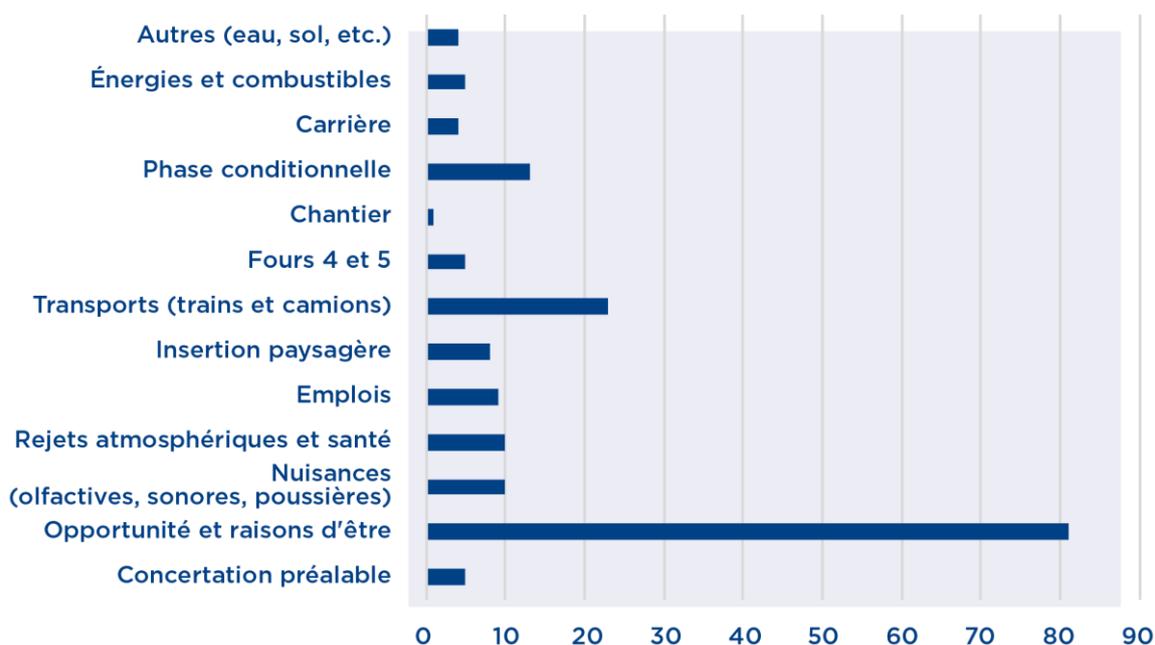
Origine des contributions reçues en ligne et par coupon T



(4 contributions sont d'origine inconnues)

Sur le formulaire du site internet, ainsi que sur le coupon T, les contributeurs étaient invités à renseigner leur commune de résidence. Il apparaît que la majeure partie des contributions provient de communes proches de la cimenterie, incluses dans le périmètre renforcé de la concertation. En revanche, très peu de contributions ont été émises depuis des communes du périmètre d'annonce légale.

Thématique des contributions reçues en ligne et par coupon T



3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS ET DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La concertation a vu l'expression de participants par le biais des modalités précédemment décrites. Ces expressions, qui pouvaient être des questions ou des observations, font l'objet ci-après d'une synthèse présentée par thème, assortie des réponses de la maîtrise d'ouvrage.

Un accueil positif de la démarche de concertation

Une démarche de concertation saluée et une poursuite du dialogue plébiscitée

La concertation préalable a reçu des retours positifs de la part des participants, notamment lors des réunions publiques et des rencontres sur les marchés. Ce fut en particulier le cas lors de l'atelier décarbonation et lors de la réunion de synthèse.

Plusieurs participants ont également salué la complétude et la transparence de l'information, ainsi que l'accès aux informations *via* le site internet :

- « *Nous avons pu consulter assez facilement le site pour consulter les comptes rendus. Nous avons apprécié la transparence de l'information, les détails précis sur le projet. Nous avons pu apprécier l'ensemble du projet grâce aux comptes rendus précis.* » [coupon T]
- « *L'équipe projet nous a partagé beaucoup d'informations et plusieurs entreprises se sont déplacées pour nous expliquer leur participation dans ce projet. Nous avons apprécié de participer à cette concertation, une première pour nous, et remercions l'équipe projet d'Eqiom et Mme M. les garants ainsi que les personnes qui ont participé avec nous. Nous espérons qu'une suite nous sera donnée et que nous pourrons suivre l'avancée de ce chantier et certainement y contribuer encore.* » [site internet]
- « *les membres du bureau communautaire saluent cette démarche volontaire de concertation très poussée (...) et saluent également le partenariat quotidien mis en oeuvre par EQIOM avec les institutions locales* » [contribution de la CCPL sur le site internet]

D'ailleurs, lors de la réunion de synthèse, un des groupes de travail estimait que « *les informations ont été complètes, voire même trop, parfois redondantes* », et qu'elles ont « *permis de balayer certaines rumeurs* ».

Par ailleurs, de nombreux participants ont fait part de leur volonté de poursuivre les échanges sur le long terme, notamment lors de la réunion de synthèse où les participants ont demandé que de nouvelles réunions soient organisées pour présenter l'avancement du projet et plus largement que la transparence et le dialogue se poursuivent. Plus précisément, il a été demandé que soit menée une

enquête de satisfaction des riverains, sur le projet et sur ce qui existe actuellement. Par ailleurs, une participante a estimé qu'EQIOM pouvait jouer un rôle pilote pour la concertation par rapport aux autres industriels de la région du Dunkerquois.

Réponses d'EQIOM

La concertation se poursuivra dans le cadre de la procédure de participation continue jusqu'à l'enquête publique, et également lors d'une phase de participation du public dédiée à la seconde phase du projet.

Des concertations se tiennent régulièrement sous l'égide de la CNDP : c'est une nouveauté pour Lumbres mais pas pour la Région.

Quelques remarques sur le dispositif et les objectifs de la concertation

Plusieurs riverains ont expliqué au cours des premières rencontres (réunion publique d'ouverture et atelier dédié aux enjeux environnementaux) ne pas avoir reçu le dépliant en amont de la concertation préalable :

- « *La distribution du dépliant a été trop tardive, le document étant arrivé dans les boîtes aux lettres le jour de la réunion publique d'ouverture.* » [site internet]
- « *De nombreux riverains n'ont pas reçu les dépliants avisant des dates de concertation ou les ont reçus tardivement (après les 2 premières réunions). Ils ne sont pas au courant de l'accès aux comptes rendus sur le site prévu à cet effet.* » [contribution des riverains de Lumbres]
- « *Les dépliants n'ont pas été reçus partout avant les premières réunions.* » [réunion publique de synthèse]

Le niveau d'information préalable à la concertation a parfois été jugé insuffisant.

Par ailleurs, l'absence des autres acteurs concernés, tels que la CCPL et le Département du Pas-de-Calais, a été regrettée à plusieurs reprises.

Enfin, un participant a questionné le rôle de la concertation et les marges de manœuvre par rapport à l'opportunité de réaliser le projet : « *Quel est l'intérêt autre qu'informatif concernant le projet d'un nouveau four alors que les dés sont joués ? Cela est le résultat de beaucoup de démarches auparavant.* » [site internet]

Réponse d'EQIOM

La distribution des dépliants visait les 27 000 boîtes aux lettres du périmètre renforcé. La distribution du document était initialement programmée pour la semaine 16. En raison de difficultés logistiques, indépendantes de la volonté d'EQIOM, elle est finalement intervenue la semaine suivante. D'ailleurs, lors de la première rencontre sur le marché de Lumbres le vendredi 6 mai, la quasi-totalité des participants ont indiqué avoir déjà reçu le document.

De nombreux moyens d'annonce ont été déployés en amont de la concertation avec la diffusion d'un dépliant, des avis sur les tableaux d'affichage des communes et des articles de presse. Un kit de communication numérique a été transmis aux collectivités.

EQIOM rappelle les objectifs de la concertation : améliorer le projet en tenant compte des contributions des participants et travailler à l'insertion territoriale de la future

usine. La liste des engagements pris et les témoignages recueillis pendant les réunions publiques et ateliers montrent l'utilité de ces échanges.

Les raisons d'être du Programme K6 et son développement : des sujets au cœur de la concertation

La décarbonation de la cimenterie de Lumbres, une ambition largement saluée

Tout au long de la concertation, de nombreuses contributions saluent l'ambition première du Programme K6 : la décarbonation de la production du ciment.

- « *Enfin une société qui prend ses responsabilités et décarbone pour de bon. Le monde doit bouger et il est immobile. Il y a urgence à faire évoluer cette situation et je trouve qu'il faut encourager l'entreprise EQIOM pour cette initiative.* » [coupon T]
- « *Le projet est intéressant du point de vue environnemental : consommation d'eau réduite, émissions de dioxyde de carbone fortement réduites si le projet va à la phase 2* » [réunion publique de synthèse]
- « *Content de voir une entreprise s'engager dans un projet innovant afin de parvenir à zéro émission de CO₂. Lumbres va devenir une vitrine Européenne et peut être mondiale. Bravo* » [coupon T]
- « *Très favorable à cette initiative. Il est important que les industriels prennent en compte l'impact CO₂ sur le climat.* » [site internet]
- « *Nous sommes favorables au projet car c'est une fierté technologique et territoriale de disposer d'une site industriel capable de proposer des solutions pour les émissions de CO₂ et ainsi de réduire les effets du changement climatique.* » [site internet]
- « *Projet génial avec un nouveau process nouvelle génération pour la partie production avec une captation totale des émissions et surtout un traitement du CO₂ maîtrisé. Bravo aux industriels d'avoir pris en compte l'aspect environnemental pour la planète.* » [site internet]
- « *Il s'agit aussi d'un projet intégrant un captage-stockage du CO₂, ce qui - et le GIEC le dit - est incontournable pour les industries dont le process implique "par essence" des émissions de gaz à effet de serre qui ne peuvent être évitées. Finalement, c'est un projet de transition énergétique. Oui c'est compliqué, oui c'est coûteux, oui ça a des inconvénients, mais c'est à l'image de ce qui nous attend.* » [site internet]
- « *Le changement climatique c'est maintenant. J'apprécie que des industriels avancent sur le sujet et projettent notre avenir et ceux de nos enfants. Il n'est plus l'heure de tergiverser, il faut agir. C'est difficile de prendre des décisions car le changement perturbe les habitudes de chacun mais l'heure est à l'action. Merci de prendre cette initiative et de tenir au courant la population de vos avancées.* » [site internet]
- « *La France a besoin d'une industrie forte et verte qui soit portée par les acteurs du territoire pour que nous atteignons ensemble l'objectif de la neutralité carbone en 2050. Le MEDEF Côte d'Opale soutient EQIOM LUMBRES dans son projet alliant l'esprit d'entreprendre et le développement*

économique en agissant pour une croissance responsable » [contribution du Medef Côte d'Opale sur le site internet]

D'ailleurs, lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants, on s'interroge : « *À l'avenir, les entreprises qui ne mettent pas en place un procédé de captage-stockage du CO₂ sont-elles vouées à disparaître ?* ». Cette interrogation ressort au cours de l'atelier sur la décarbonation et l'économie du Programme K6 : quel avenir pour les cimenteries qui ne pourront pas mettre en œuvre un procédé de décarbonation ? Un coupon T demande si d'autres cimenteries EQIOM sont concernées par une transformation similaire.

De manière générale, plusieurs contributeurs saluent l'ambition environnementale d'EQIOM. Pour un participant à la réunion publique d'ouverture, « *Le projet paraît vertueux vis-à-vis des générations à venir en termes d'écologie (...)* ». D'autres contributions sont émises sur ce sujet :

- « *Tout d'abord bravo pour ce beau projet industriel et écologique.* » [site internet]
- « *Félicitations pour ce beau projet visant à décarboner notre industrie, une réelle avancée pour la filière ciment/béton avec à la clé de nombreuses créations d'emplois.* » [site internet]
- « *Une démarche de progrès environnemental et d'innovation comme rarement vu dans le monde cimentier qui permettra, en plus à EQIOM, de ne plus être dépendant de l'importation de matières premières, notamment le clinker.* » [site internet]
- « *Félicitations ! Beau projet : "augmenter sa production, tout en réduisant ses émissions de gaz, et en baissant sa consommation d'énergie et d'eau !". Bon exemple d'industrie qui progresse : il en faut ! Sinon on régresse et on devient non-compétitif. Tous mes vœux pour ce projet.* » [coupon T]

Les collégiens de la 3^e de Lumbres estiment que le projet est bienvenu s'il permet de réduire les émissions de CO₂ et la pollution.

L'innovation est également saluée :

- « *Ce projet qui vise à remplacer une vieille technologie par une nouvelle génération de cimenterie est un plus pour la région et le pays. C'est un projet novateur qui vise à réduire les émissions de CO₂, avec d'autres avantages encore comme la baisse de consommation d'eau et d'énergie fossile.* » [site internet]
- « *c'est donc avec beaucoup d'intérêt qu'après avoir pris connaissance de votre engagement à devenir la première cimenterie totalement neutre en carbone, nous vous apportons notre soutien dans la phase de concertation préalable qui se terminera le 1er juillet prochain* » [contribution de la mission rev3 sur le site internet]
- « *Fier et heureux de voir un projet résolument tourné vers l'avenir avec de l'innovation au service de l'environnement dans notre région.* » [site internet]
- « *Un projet nécessaire pour la modernisation du site, avant-gardiste pour la deuxième phase du projet et qui a d'ailleurs reçu le soutien de l'union européenne.* » [site internet]
- « *Bravo à l'entreprise Eqiom pour ce projet industriel ambitieux qui vise à pérenniser le site de Lumbres et ses emplois mais aussi d'améliorer les*

conditions de production et leurs impacts sur l'environnement. Un projet innovant et ambitieux ! » [site internet]

Un membre du CACE demande si le Programme K6 est volontairement engagé par EQIOM, ou s'il répond à une obligation légale.

De rares participants s'interrogent néanmoins sur l'opportunité de la décarbonation et estiment que les ambitions d'EQIOM ne sont pas suffisantes :

- « *Certes les transports internationaux sont censés diminuer avec cette fabrication locale, et tant mieux au niveau mondial. Mais ces conséquences positives pour le monde entraîneront pour les Lumbrois davantage de pollution. Il faudrait être sûr en plus que l'hypothèse de diminution mondiale s'avère vraie d'une part et d'autre part, on peut s'interroger sur les compensations des Lumbrois qui auront à subir une augmentation de la pollution locale, mise à part la fierté de participer à la réduction mondiale du CO₂... (...) Nous relevons également le manque d'ambition de l'entreprise en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. L'objectif d'EQIOM n'est en effet que de 20% de réduction de GES par rapport à aujourd'hui. La majeure partie des émissions perdurera donc.* » [site internet]

Enfin, quelques participants interrogent la compatibilité du Programme K6 avec le PCAET de la CCPL (réunion publique de synthèse), et plus globalement avec la planification nationale. Sur internet, un contributeur demande si des compensations sont attendues : « *Toutes ces années où nous produisons sur la CCPL énormément de CO₂, comment ferons-nous pour le compenser ? EQIOM affirme que le bilan au niveau national sera bien diminué, si cela est exact, y a-t-il une planification et un calendrier en phase avec le plan climat national ?* ».

Réponses d'EQIOM

L'industrie cimentière est responsable de 2 % des émissions de dioxyde de carbone produites en France. La décarbonation est donc un enjeu majeur.

Le Programme K6 répond à la fois à une ambition du groupe EQIOM dans son ensemble, à une évolution prévisible du marché vers des matériaux de construction bas carbone (notamment impulsée par la RE 2020), et à une évolution prochaine du marché du dioxyde de carbone.

La captation du CO₂ est un pari sur l'avenir et EQIOM espère que l'avance prise à Lumbres constituera un avantage concurrentiel à terme.

À ce jour, au sein d'EQIOM, la cimenterie de Lumbres est la seule concernée par un projet complet de modernisation. Cependant, chaque cimenterie et centre de broyage dispose d'une feuille de route à échéance 2030 pour réduire ses émissions de CO₂. Elles vont également développer des approches innovantes, bien que moins ambitieuses que celles de la cimenterie de Lumbres.

Le PCAET de la CCPL a été adopté en novembre 2020. Il fixe des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour son territoire à échéance de 2030 (- 20 % soit 445 000 tonnes de CO₂) et de 2050 (50 %, soit 278 000 tonnes supplémentaires de CO₂). Le Programme K6 permet à lui seul de répondre aux objectifs fixés dans le PCAET, avec une réduction de 96 % des émissions de CO₂ (transports inclus). La mise en service de la Phase 2 interviendrait en 2028, donc antérieurement au premier objectif fixé par le PCAET. Tout en répondant aux enjeux du PCAET, le Programme K6 est également une réponse aux objectifs fixés pour 2020 au niveau national par la SNBC pour les secteurs industriels et notamment cimentiers. Aucune

compensation préalable ne paraît nécessaire, sachant que dans le planning général du Programme K6, moins de deux années séparent la mise en service du nouveau four (2026) et la mise en service de la deuxième phase (2028) : l'augmentation des rejets de CO₂ sera donc temporaire.

Un projet attendu pour pérenniser l'activité et les emplois

Le Programme K6 est aussi perçu comme une opportunité de maintenir l'activité et les emplois de la cimenterie de Lumbres. De nombreuses contributions abordent ce point :

- « *Bonjour, je suis plutôt favorable à la transformation de la cimenterie qui va amener de nouveaux emplois dans une région qui en a bien besoin.* » [coupon T]
- « *Très bien, maintenir et développer les emplois dans notre région.* » [coupon T]
- « *Projet passionnant pour votre région et pour assurer la pérennité des emplois sur la ville de Lumbres. En lien avec la problématique environnementale actuelle : le changement climatique* » [coupon T]
- « *Le projet est intéressant du point de vue économique : emplois conservés, augmentation du nombre d'emplois, pérennité de l'activité* » [réunion de synthèse]
- « *Super Projet pour les Hauts de France !* » [site internet]
- « *Très bien, maintenir et développer les emplois dans notre région.* » [coupon T]
- « *Bien pour l'emploi. Sans pollution pour la nature.* » [site internet]
- « *Un projet essentiel pour la pérennité du site de Lumbres dont l'avenir serait bien plus incertain.* » [site internet]
- « *cette modernisation de la cimenterie vient en effet ancrer durablement ses activités sur le Territoire et permet le maintien voire le développement de l'emploi* » [contribution de la CCPL sur le site internet]
- « *Passage tous les jours sur le site de la cimenterie. À faire, bien pour l'emploi* » [coupon T]
- « *Beau projet pour l'activité économique de la région avec un projet innovant et qui se veut plus respectueux de l'environnement.* » [site internet]
- « *Les projets d'aujourd'hui sont nos emplois de demain. Il est important que nous gardions nos entreprises à la campagne.* » [site internet]
- « *Je suis favorable au projet K6, celui-ci va permettre la pérennisation des emplois et très certainement en créer de nouveaux sur le long terme.* » [site internet]
- « *Très belle opportunité d'évolution d'un outils industriel majeur du Nord Pas-de-Calais. Intérêt pour l'emploi dans le domaine de la construction en béton.* » [site internet]
- « *Dans un contexte international tendu, nous pensons que la France se doit de soutenir les entreprises implantées sur son territoire dans leurs projets de transition écologique et énergétique* » [contribution du Medef Côte d'Opale]

Une quinzaine de contributions courtes sont par ailleurs reçues, de type « *favorable au projet* », « *beau projet* », « *félicitations* », « *super projet* ».

Par ailleurs, lors des rencontres de proximité, de nombreux anciens de la cimenterie ou personnes connaissant des salariés actuels de la cimenterie manifestent leur soutien au projet.

Plusieurs contributeurs s'inquiètent des répercussions si le Programme K6 n'était pas mis en œuvre :

- « *Quel est le devenir de l'usine en cas de non-réalisation du projet ?* » [Réunion salariés et sous-traitants]
- « *Ce projet propose de réduire les émissions de gaz à effet de serre comme jamais cela n'a pu être fait ! Il permet la mise en place d'un procédé bien plus efficace... comment peut-on refuser une telle avancée technologique ? Si ce projet n'est pas mené, l'usine de Lumbres fermera, mais le clinker sera produit ailleurs, dans de moins bonnes conditions et donc générant plus de pollution, et il sera importé pour être broyé ici, ça veut dire encore bien plus de trafic routier ! ce n'est pas ça le progrès !* » [site internet]

Un salarié s'inquiète : « *La concertation peut-elle bloquer le projet en cas de sujets conflictuels qui émergeraient ?* ».

Réponses d'EQIOM

La pérennisation de la cimenterie et de ses emplois est un des principaux objectifs du Programme K6.

Si la cimenterie n'évoluait pas, la cimenterie pourrait continuer à fonctionner mais sa pérennité serait fragilisée, du point de vue environnemental (absence de participation à l'effort sociétal de réduction du dioxyde de carbone, mise en conformité aux futures normes environnementales) et du point de vue économique (inadéquation à l'évolution du marché carbone, dégradation de la compétitivité du site, perte de parts de marchés sur le segment des ciments bas carbone).

Des questionnements sur l'augmentation de la production de clinker et sur la bonne utilisation du béton

Si l'intérêt du Programme K6 pour la décarbonation de la cimenterie de Lumbres et sa pérennisation sont reconnus, trois grandes interrogations émergent :

- 1) Est-il nécessaire de produire plus de clinker ?
- 2) Existe-t-il des procédés alternatifs de production du clinker ? Et le recyclage ?
- 3) L'augmentation de la production est-elle compatible avec l'objectif d'une sobriété dans l'usage du béton ?

La pertinence de produire du ciment est interrogée dans un contexte de changement climatique, notamment lors des premières rencontres de proximité. Des questionnements sur l'usage du ciment, les matériaux de construction alternatifs émergent lors de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques. Un participant à la réunion publique d'ouverture s'étonne que la capacité de production soit un objectif du Programme K6, alors que la réduction de cette capacité permettrait « *de diminuer véritablement - et ce dès la phase 1 - le CO₂ émis puisque la seconde phase est conditionnelle* ». Un élu demande si la capacité du four 6 entre

dans la moyenne des fours des autres cimenteries. Dans leur contribution à la concertation, les élu.e.s écologistes et d'Europe Écologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais s'interrogent « *sur l'intérêt de porter un projet comme celui-ci. Chacun en conviendra : on ne peut guère vouloir atteindre l'objectif de "zéro artificialisation nette" des sols en 2050 et, en même temps, vouloir produire plus de clinker* ».

Au cours de l'atelier consacré aux enjeux environnementaux des questionnements émergent sur les procédés alternatifs de production du clinker, notamment le procédé MATERRUP ayant fait l'objet de plusieurs articles ces derniers mois. Ce questionnement est repris dans une contribution en ligne : « *Un reportage sur France Culture a donné d'autres informations sur un procédé vertueux dans les Landes : MATERRUP. Ce procédé n'est-il pas plus intéressant et pourquoi ?* » [site internet]

EQIOM est aussi interpellé lors de la réunion publique d'ouverture sur le développement du recyclage : « *cet apport nouveau de recyclage est-il pris en compte ?* ». À la réunion publique de synthèse, une participante demande si EQIOM prévoit de « *développer l'usage de matériaux biosourcés* ». C'est aussi une préconisation des élu.e.s écologistes et d'Europe Écologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais : « *d'autres matériaux biosourcés doivent pallier le "tout-béton". Ainsi le bois (issu de forêts locales gérées durablement), le béton de lin, de chanvre ou de colza, le textile recyclé, des filières porteuses déjà soutenues par la Région et l'État doivent être massivement déployés dans tous les projets régionaux partie prenante de l'aménagement de demain* ».

Enfin, quelques participants alertent sur la nécessaire sobriété dans l'utilisation du béton. En résumé, « *moins de béton formé, moins de ciment utilisé, moins de clinker à produire donc moins d'émissions de dioxyde de carbone* ». Lors de l'atelier sur la décarbonation et l'économie du Programme K6, l'Ademe observait que les ouvrages sont actuellement surdimensionnés pour des questions de sécurité. Ce surdimensionnement est rendu compatible par le faible coût du ciment, qui pourrait évoluer à plus long terme.

Réponses d'EQIOM

Pour EQIOM, poursuivre la désindustrialisation de la France n'est pas souhaitable et il est nécessaire de conserver les capacités de production afin de répondre aux besoins élémentaires, dont le ciment, matériau de construction incontournable compte tenu de ses qualités.

Le besoin en ciment ne devrait pas augmenter mais la demande en ciment bas carbone a déjà commencé à croître et les cimenteries doivent en conséquence s'adapter. L'objectif du Programme K6 est de produire à Lumbres du ciment bas carbone, générant des émissions très faibles de dioxyde de carbone par rapport aux ciments classiques. L'augmentation de la production de clinker liée au Programme K6 ne se justifie donc pas par une croissance du marché du ciment. Il ne s'agit pas de produire plus de ciment mais de le produire à partir de clinker bas-carbone produit en France.

La décarbonation implique la mise en œuvre de solutions techniques et d'infrastructures coûteuses. L'augmentation de la production du clinker permet d'amortir les surcoûts induits par cette décarbonation.

La décarbonation s'accompagne, dans le cas du Programme K6, d'une relocalisation en France de la production de clinker, aujourd'hui pour partie importé depuis la région méditerranéenne. Ce clinker n'est pas produit dans les mêmes conditions

environnementales que ce qu'il sera possible de faire avec le nouveau four, avec une baisse des émissions de CO₂ à la tonne produite dans un premier temps, puis une captation dans un second temps. L'arrêt des importations permettrait aussi de diminuer les émissions de dioxyde de carbone associés aux transports longue distance depuis l'étranger.

La capacité du four 6 – environ 3 500 tonnes de clinker par jour - est dans la moyenne des installations européennes. Il existe des fours bien au-delà de cette capacité à l'international, allant jusqu'à 13 000 tonnes de clinker par jour.

Le recyclage est un axe de travail : il sera probablement possible à l'avenir d'intégrer des granulats de béton recyclé dans la production du béton, en substitution d'une partie du clinker. EQIOM dispose d'un laboratoire à Lille qui travaille sur l'intégration d'éléments de substitution comme des bétons de démolition. L'usage de matériaux biosourcés en remplacement des granulats entrant dans la composition du béton est un autre axe de travail. Au-delà de la réduction de l'impact carbone de la production, la recarbonation du béton est une piste étudiée : grâce à cette réaction chimique, le béton qui vieillit absorbe progressivement une certaine quantité de CO₂.

Des procédés alternatifs de production de clinker existent et font l'objet de communications récentes. Cependant, des interrogations demeurent : quel est leur champ d'application ? quelle est leur analyse de cycle de vie ? comment sont-ils produits exactement ? d'où viennent les minéraux ? quelle est la pérennité des ressources utilisées ? En résumé, faute d'information disponible, il est très difficile d'évaluer les atouts et inconvénients de ces procédés alternatifs à la méthode traditionnelle. L'empreinte carbone des ciments MATERRUP serait de 350 kg CO₂ par tonne. Avec le Programme K6, les émissions de CO₂ à la tonne de ciment produit à Lumbres seront comprises entre 300 et 420 kg CO₂ en phase 1, et presque nulles en phase 2.

Des craintes quant à l'absence d'une mise en œuvre de la phase conditionnelle

Plusieurs participants craignent l'absence de mise en œuvre de la phase conditionnelle : l'augmentation des impacts liés à la première phase ne serait ainsi pas compensée. Plusieurs questions portent donc sur le choix de phaser le Programme K6 et sur les liens entre les deux phases :

- « *Pourquoi la captation du CO₂ est-elle encore hypothétique alors qu'elle devrait être intégrée dès le départ au projet ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *La Phase 1 peut-elle se faire sans la Phase 2 ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Quand est-ce la décision sur la capture du carbone interviendra ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Du point de vue des émissions de dioxyde de carbone, que se passera-t-il si la phase 2 ne se fait pas et que seule la phase 1 est réalisée ? Est-il possible que la phase 2 ne se fasse pas ? Est-ce un risque ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Fabriquer du ciment est fort émetteur de CO₂ alors doubler la production augmente cette émission de CO₂ de façon conséquente et envisager la séquestration de celui-ci en Mer du Nord ne doit pas être qu'une supposition comprenant l'objectif de décarbonation EQIOM comme ArcelorMittal qui pour FNE est nécessaire en vue de la neutralité carbone à*

l'horizon 2050. Ainsi nous souhaitons avoir plus de précisions sur l'agenda que vous envisagez concrètement. » [contribution d'un représentant de FNE Hauts de France sur le site internet]

- « *La réalisation de la phase 2 reste trop hypothétique* » [Contribution des riverains de Lumbres]
- « *(...) Le projet de loi de taxe carbone aux frontières de l'Europe vient d'être adopté (le 22/06/22). Cela semblait être la condition pour réaliser la tranche 2 des travaux, pouvez-vous nous maintenant nous confirmer qu'elle sera réalisée ?* » [site internet]
- « *La phase 2, décarbonation, nous semble primordiale pour que ce projet soit concluant.* » [Formulaire site internet]

De plus rares participants suspectent que la phase conditionnelle soit une fausse promesse : « *La phase 2 est trop hypothétique ; elle est décidée pour orienter le public vers une acceptation en douceur du projet. Sous couvert d'un projet vertueux, les contraintes actuelles seront aggravées* ».

Réponses d'EQIOM

La désindustrialisation de la France s'est accompagnée d'une délocalisation des impacts. La relocalisation industrielle s'accompagne inévitablement d'un retour d'une partie de ces impacts. Pour EQIOM, la relocalisation doit cependant permettre de produire mieux, dans des usines optimisées, avec un impact environnemental le plus faible possible.

Le Programme K6 doit permettre d'approcher la neutralité carbone de la production à Lumbres, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux ambitions de CRH (groupe dont EQIOM est une filiale).

Pour atteindre cet objectif, plusieurs étapes sont nécessaires :

- 1) L'évitement des émissions, en utilisant des matières décarbonées, des combustibles biogéniques, ou en remplaçant le clinker par des constituants moins émetteurs de CO₂ comme les pouzzolanes et l'argile calcinée, ou par une meilleure activation du clinker par son broyage ;
- 2) La réduction de la consommation thermique par une stratégie qui repose sur la modernisation des installations du groupe en réduisant au maximum les émissions de CO₂ à la source par des équipements efficaces ;
- 3) La compensation des émissions non évitables en captant et en stockant les émissions ou en les minéralisant de façon pérenne dans des matériaux de construction.

Les premières étapes ont déjà été entreprises, et seront développées dans le cadre du Programme K6.

La deuxième étape sera permise par le nouveau four.

La troisième étape sera permise notamment par la phase conditionnelle. Sa mise en œuvre est assujettie à un ensemble de paramètres techniques, économiques et réglementaires, qui ne dépendent pas uniquement d'EQIOM. Les incertitudes sont progressivement levées, notamment au travers des

décisions européennes (Fonds européen pour l'innovation, décisions relatives au marché carbone de juin 2022²), mais certains facteurs restent bloquants. C'est pourquoi il a été décidé de phaser le Programme K6, afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais le nouveau four, qui à lui seul est pertinent du point de vue environnemental, et pour ne pas retarder la mise en œuvre finale de la phase conditionnelle. La décision finale d'EQIOM sur la phase conditionnelle devrait intervenir en 2024. Le planning général du Programme K6 prévoit la mise en service du nouveau four pour le début de l'année 2026, et la capture du CO₂ pour 2028.

L'ambition d'EQIOM est en tout cas d'aller au bout du Programme K6, qui est un des 7 projets sélectionnés par le Fonds européen pour l'innovation parmi des centaines de projets industriels dans toute l'Union européenne, ce qui témoigne d'une certaine maturité, reconnue par les autorités, de ce projet.

Des interrogations sur le bilan carbone global du Programme K6

Dès le début de la concertation préalable, les participants s'interrogent sur le bilan carbone du Programme K6 :

- « Avec l'augmentation de la production et des émissions globales, sans la phase 2, est-ce que la cimenterie polluera davantage qu'aujourd'hui ? » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « Avec le doublement du transport, quelle sera la nouvelle politique de transport pour réduire les émissions ? » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « Avec le projet, la circulation des camions va doubler ; est-ce qu'une analyse du cycle de vie du ciment a été produite ? » [réunion de la CSS]
- « L'augmentation du transport et des émissions de dioxyde de carbone n'est-elle pas en contradiction avec l'objectif de captage ? Pourquoi ne pas renforcer l'expédition par le train ? » [réunion publique d'ouverture]
- « La priorité affichée est la réduction des émissions de dioxyde de carbone, de 20 % puis de 90 %. En contrepartie, la production et le nombre de camions sont doublés. Est-ce que l'intérêt économique prime sur l'intérêt écologique ? Le projet ne risque-t-il pas de desservir Lumbres ? » [réunion publique d'ouverture]
- « Moins 20 % d'émissions de CO₂ mais 130 camions en plus vont générer combien d'émissions de CO₂ par jour ? Donc quel est le bilan des émissions carbone ? Donc augmenter le transport ferroviaire. » [coupon T]

² Le 22 juin, le Parlement européen a adopté une position sur le mécanisme d'ajustement aux frontières incluant la fin des quotas gratuits en 2032, son démarrage en 2027, la réduction des émissions de l'industrie de 63 % et son extension au secteur maritime, à l'aviation, aux poids lourds et aux immeubles de bureaux. En revanche, le 28 juin, les ministres européens de l'Environnement, s'ils n'ont pas remis en cause le principe du MACF, ont proposé des dispositions différentes de celles du Parlement et de la Commission. Par conséquent, les discussions se poursuivront en trilogues entre Parlement, Conseil et Commission à l'automne pour une adoption définitive du MACF au mieux d'ici la fin de l'année.

- « Le bilan carbone chiffré apparaît actuellement très imprécis et doit être beaucoup plus détaillé notamment en introduisant la pollution des camions (70 en plus). » [coupon T]
- « Enfin la réduction de CO₂ se pose aussi sur le transport par route de 150 à 200 camions hors AR en sus de celui existant quelle étude d'impact ? » [contribution d'un représentant de FNE Hauts de France sur le site internet]

Réponses d'EQIOM

Pour rappel, 40 % des émissions de dioxyde de carbone du ciment sont liées à la production de l'énergie nécessaire à la cuisson du clinker : elles peuvent être diminuées par l'utilisation de combustibles alternatifs biomasse et par une meilleure efficacité énergétique comme le propose le nouveau four projeté. Cependant, le reste des émissions de dioxyde de carbone (environ 60 %) est inévitable car lié au processus de décarbonatation du calcaire (CaCO₃) qui, sous l'action de la chaleur, se décompose en chaux (CaO) et en dioxyde de carbone (CO₂). Cette réaction chimique est à la base de la production du clinker. Il n'est donc pas possible d'éviter ces émissions de dioxyde de carbone, et c'est pourquoi leur capture est envisagée au-delà des actions de réduction pour approcher à terme la neutralité carbone.

Le bilan carbone global (comptabilité ETS) du Programme K6, présenté lors de l'atelier sur la décarbonation et l'économie du projet, est le suivant :

		SITUATION ACTUELLE			PHASE 1	PHASE 2
		LUMBRES	IMPORT	LUMBRES + IMPORT	K6	K6 + CSC
BILAN ANNUEL CO₂						
Production de clinker	kt	650	378	1028	850	850
Transports matières premières et combustibles	kt	17	/	17	15	15
Transports clinker	kt	3	87	90	17	17
Transports ciment	kt	15	0	15	15	15
Transports du CO ₂	kt	/	/	/	/	13
Capture du CO ₂	kt	/	/	/	/	-863
TOTAL	kt	685	465	1150	896	47
					- 22 %	- 96 %

(production de clinker du K6 + production de ciment à Lumbres identiques)

Les émissions liées à la production de clinker augmentent localement, de l'ordre de 36 %, avec la première phase, bien que l'amélioration des procédés permette de réduire les émissions de CO₂ à la tonne de clinker produite de l'ordre de 20 %. Cependant, à l'échelle mondiale, l'augmentation de la production de Lumbres vient en remplacement de la production sur la zone méditerranéenne : c'est pourquoi le bilan est globalement positif.

Les émissions de transports de matières premières et combustibles sont réduites par l'augmentation de la valorisation de combustibles alternatifs, produits localement, qui viennent remplacer des combustibles fossiles qui proviennent de l'étranger.

Les émissions associées aux transports du clinker diminuent dès la première phase, grâce à l'arrêt des importations depuis la zone méditerranéenne

permise par l'augmentation de la production de clinker à Lumbres. L'évolution des motorisations n'est pas prise en compte, bien qu'EQIOM et ses transporteurs s'engagent pour la réduction des émissions de CO₂ liées au transport : par exemple, les camions à destination de Dunkerque fonctionnent à partir de biogaz produit grâce aux moultis de la brasserie de Saint-Omer.

Les émissions liées au transport de ciment restent les mêmes, puisque le Programme K6 ne prévoit pas d'augmentation de la capacité de production de ciment à Lumbres.

Les émissions liées au transport du CO₂ de la cimenterie de Lumbres au site de séquestration de Northern Lights représentent 13 000 tonnes pour la phase conditionnelle.

Enfin, la phase conditionnelle permet de capter la totalité des émissions de dioxyde de carbone associées à la production du clinker. Le choix d'un four par oxycombustion permet de capter le CO₂ sans générer d'émissions additionnelles de dioxyde de carbone (contrairement à d'autres méthodes de captation).

En conclusion, le bilan carbone du Programme K6 est favorable dès la première phase, grâce à l'amélioration du procédé de cuisson du clinker et à l'arrêt des importations. Les émissions évitées grâce à la modernisation du four annulent complètement l'augmentation des émissions induites par l'augmentation des transports, qui par ailleurs se substituent aux transports actuels sur longue distance nécessaires aux importations.

Des questions sur le coût et le financement du Programme K6

Un élu demande le détail du montant investi, notamment entre la partie construction et la partie process. Une autre demande quelles sont les subventions dont le projet bénéficie. Cette question ressort lors de la réunion dédiée aux salariés et aux sous-traitants et lors du CACE : « *Quelles sont les subventions qui permettent de financer le nouveau four ?* », « *Le projet bénéficiera-t-il d'aides européennes et régionales ? La commune peut-elle aider en réduisant les taxes par exemple ?* ». Dans un coupon T, un contributeur s'interroge : « *Est-ce que les développements suivants se feront avec des organismes de recherche régionaux ? Avec-vous reçu des soutiens par des élus locaux et régionaux ?* ».

De rares contributeurs commentent l'attribution du Fonds européen pour l'innovation et considèrent, de fait, que la phase conditionnelle ne l'est plus vraiment compte tenu du soutien financier de l'Union européenne.

Enfin, un contributeur aborde l'actionnariat d'EQIOM : « *Sachant que, depuis 2015, lors du changement d'actionnaire dans la cadre du rapprochement Lafarge-Holcim, EQIOM est une filiale du groupe irlandais CRH, que le principal actionnaire est BlackRock (société multinationale américaine spécialisée dans la gestion d'actifs - siège social est situé à New York), très communément appelé fonds de pension (me semble-t-il). Les salarié(e)s sont-ils actionnaires de l'entreprise ou ne sont-ce que des actionnaires étrangers qui retireraient le bénéfice de cet accroissement de productivité ?* » [site internet]

Réponses d'EQIOM

Le coût total du nouveau four est de 200 millions d'euros, avec environ 1/3 pour les machines, 1/3 pour les bâtiments et 1/3 pour le montage.

Le nouveau four devrait bénéficier de financements de l'Ademe au travers de l'appel à projets « DECARB » (décarbonation de l'industrie). La seconde phase bénéficiaire du soutien du Fonds européen pour l'Innovation (Innovation Fund). Ce fonds, alimenté par la vente des quotas carbone, est dédié aux projets innovants visant à décarboner l'industrie européenne. Pour autant, cette phase reste bel et bien conditionnelle à ce jour, pour un ensemble de raisons techniques, réglementaires et financières. Le soutien de l'Union européenne ne constitue donc en aucune façon une confirmation de la phase conditionnelle. Néanmoins elle participe fortement à sa probabilité de réalisation, en supportant 60 % des coûts.

EQIOM est une filiale du groupe irlandais CRH, coté en bourse, avec un actionariat international diversifié, dont BlackRock. Les salariés comme le public peuvent en devenir actionnaire. Les salariés d'EQIOM bénéficient d'une participation et d'un intéressement au bénéfice de la société.

EQIOM entretient de longue date de très bonnes relations avec les collectivités locales et elles soutiennent son activité à Lumbres. C'est un des facteurs qui a été pris en compte pour le lancement du Programme K6 et les collectivités ont accompagné EQIOM dans sa candidature au fonds européen à l'innovation.

Des échanges approfondis sur les nuisances, des progrès attendus

Une amélioration reconnue par rapport au passé et des attentes d'amélioration à venir

Les riverains de la cimenterie de Lumbres identifient trois nuisances principales : les nuisances sonores, les poussières et les nuisances olfactives. Ces nuisances ont fait l'objet d'échanges récurrents. Un participant souligne ainsi que « *EQIOM a été transparent mais n'a peut-être pas mesuré l'impact environnemental d'une telle installation car ce sujet est resté au cœur des discussions de toutes les réunions.* » [site internet]

Les attentes sont donc fortes vis-à-vis du Programme K6 :

- « *Bruits, poussières, mauvaises odeurs. Souhaitons que ça va changer.* » [coupon T]
- « *À l'heure actuelle encore de la poussière, des odeurs pas très agréables et demain on contrôlera mieux tout ça ?* » [site internet]
- « *L'arrêt des fours actuels permettra de réduire les nuisances de la cimenterie.* » [coupon T]
- « *Est-ce que des études sont disponibles sur le bruit et les poussières ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Des travaux sont-ils prévus pour limiter poussières et odeurs ?* » [réunion publique d'ouverture]

Quelques contributeurs font part de leur opposition totale au projet :

- « Arrêtez de nous polluer ! Non aux camions car pollution supplémentaire ! Non à la destruction de notre belle vallée ! Non aux rejets des fumées ! Allez vous implanter ailleurs, là où il n'y a pas de village ! » [site internet]
- « Nous sommes contre ce projet en pleine ville. Vous détruisez le paysage avec vos tours de 110 m, vous pillez les ressources avec votre carrière et après votre départ vous allez la combler ? Les nuisances et les bruits que vous allez occasionner avec vos 250 camions. Le prix des maisons va baisser de 300 %. Les poussières que vous rejetez, les odeurs. Allez voir dans le cimetière de Lumbres toutes les poussières sur les sépultures, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Donc nous sommes contre votre projet, et on ne parle pas de notre santé. » [site internet]

Néanmoins, plusieurs participants reconnaissent une amélioration des différentes nuisances - sonores, olfactive et des poussières – ces dernières années. Lors de la première rencontre de proximité, un riverain de longue date de la cimenterie indique que la situation actuelle en matière de nuisances n'a rien à voir avec ce qui pouvait se passer par le passé : des améliorations sont notables. Un constat similaire est fait lors de la deuxième rencontre de proximité par plusieurs participants, qui relèvent cependant que certaines opérations restent problématiques, en particulier les opérations de chargement du ciment dans les wagons.

Réponses d'EQIOM

La première mesure globale prise dans le cadre du Programme K6 est d'éloigner le plus possible les nouvelles installations par rapport aux habitations afin de réduire les nuisances.

Des émissions de poussières qui restent problématiques pour les riverains

Les rejets de poussières ont été identifiés comme un problème récurrent par les riverains. Un participant à la rencontre de proximité du 7 mai indique que les poussières sont un problème récurrent (dépôts sur les voitures, sur les panneaux solaires, etc.) et ont conduit certaines personnes à déménager. D'autres contributions font le même constat :

- « La cimenterie, bien qu'elle pourvoie à 137 emplois (en 2017) reste une nuisance pour les habitants lumbrois, elnois... personne résidant sur Lumbres et ses environs ne peut nier l'impact environnemental et tout particulièrement les retombées de poussières ! D'autant plus que Lumbres et les villages avoisinants se situent dans une cuvette. » [site internet]
- « Allez voir dans le cimetière de Lumbres toutes les poussières sur les sépultures, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. » [coupon T]
- « Une poussière grise se dépose sur les environs et détériorent les supports : vélux, toiture, panneaux solaires, voitures, potager, linge qui sèche, mobilier de jardin, jouets des enfants. Les seules solutions sont de gratter au cutter / lames de rasoirs, laver de façon plus approfondi les légumes et ne plus pouvoir laisser en extérieur les jouets ou linge... Plusieurs riverains déplorent la réponse trop fréquente de la cimenterie lors d'appels : c'est un accident de filtre... accident oui mais que cela est à répétition dans le mois ce n'est plus un accident. Les demandes concernent les répercussions sur la santé nous

sont soumises, inquiétude pour l'ingestion et le toucher récurrent de cette poussière. Proposition des riverains d'accueillir des capteurs sur leurs terrains. » [contribution des riverains de Lumbres]

Les échanges lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux ont permis d'aborder plus précisément les impacts pour les riverains (toitures, vitres, etc.). À cet égard, plusieurs participants ont indiqué que des constats montrant l'accumulation de poussières sur des toits ont été envoyés à EQIOM et à la DREAL, et qu'aucune réponse n'a été obtenue. Dans d'autres cadres, plusieurs participants critiquent le système de traitement des plaintes mis en place par EQIOM, notamment pour les week-ends.

Les participants à cet atelier ont également demandé à avoir plus de détails concernant l'origine et les types de poussière. La DREAL a rappelé qu'il faut distinguer les poussières sédimentables, qui proviennent localement majoritairement de la cimenterie, et qui sont mesurées par les jauges Owen, des particules fines (PM10 et PM2.5) qui ne sont pas localisées : par exemple, de nombreux pics de pollution aux particules fines dans les Hauts de France sont liés à l'activité industrielle en Allemagne.

Les riverains s'interrogent sur les liens entre les épisodes de rejets et les changements de filtres : « *Les brouillards de poussières observés fréquemment (dernièrement le mercredi 08/06 aux environs de 17h-18h). Quelle est la fréquence des arrêts des fours pour changement des filtres à ce jour ?* » [contribution des riverains de Lumbres].

Au cours de l'atelier sur les enjeux environnementaux, le contrôle des rejets a été questionné. Dans ce cadre, les riverains ont questionné l'emplacement des jauges Owen en précisant que des poussières sont constatées au nord de la cimenterie, à un endroit qui n'est pourtant pas situé sous les vents dominants - et où il n'y a pas de jauge. Cette demande réitérée *via* le formulaire du site internet : « *Les contrôles semblent satisfaisants d'un point de vue réglementaire et au vu des connaissances actuelles. Par précaution, par sécurité, par sagesse, les participants à l'atelier ont demandé la pose de jauges supplémentaires. Quand et où ces capteurs seront-ils posés ?* » [site internet].

Par ailleurs, des précisions sur les jetons de lavage ont été demandées : « *Certains habitants évoquent la donation fréquente de jetons et de bons d'achats pour le lavage des véhicules. Pourquoi ceci n'est pas généralisé aux riverains proches et deuxièmement pourquoi ne pas essayer de réduire les pertitions de poussières au lieu de « réparer » les dégâts après ?* » [contribution des riverains de Lumbres]

Enfin, lors la réunion de synthèse, des participants ont demandé qu'un bâtiment supplémentaire pour la maîtrise des poussières liées aux opérations de chargement soit construit. D'autres ont jugé que les réponses d'EQIOM avaient été « *moyennement convaincantes* » sur les poussières et qu'elles ont parfois révélé une mauvaise connaissance du contexte local.

Réponses d'EQIOM

Il convient de distinguer deux grands types de poussières :

- 1) Les poussières canalisées, sortant du four, des broyeurs ou des stocks. Des investissements de plusieurs millions d'euros ont été effectués ces

dernières années³, en particulier sur le four 5, afin de réduire les émissions de poussières par l'installation d'un filtre à manches. Ces dispositions seront intégrées au four 6. Par ailleurs, de nouveaux stocks, plus étanches et plus éloignés des habitations, seront construits.

- 2) Les poussières diffuses liées à la manipulation de matières à l'extérieur, aux dépôts sur le sol remis en mouvement par les circulations, etc. Elles sont plus difficiles à capter. Le nettoyage des voiries internes de la cimenterie est aujourd'hui mis en œuvre pour limiter ces envols mais des améliorations semblent nécessaires.

Les émissions de poussières de la cimenterie de Lumbres sont en dessous des valeurs limites d'émission réglementaires. Les indisponibilités des filtres à manches sont rares : en témoigne le faible nombre de jours de dépassements des valeurs limites journalières pour les poussières (0 sur le four 4, 33 sur le four 5 en 2021, respectivement 4 et 7 en 2020). En 2021, aucun arrêt du four 4 pour cause de dysfonctionnement des filtres à manches (déboîtement des manches) n'a été constaté. Le four 5 a quant à lui été arrêté à quatre reprises. En 2021, la disponibilité des analyseurs de poussières a été maximale (100 %).

La durée de vie standard des manches de filtres varie entre 4 et 8 ans, elles sont donc remplacées lors des arrêts techniques annuels.

Pour mesurer les poussières, trois jauges Owen (mesures des retombées de poussières) sont réparties autour du site, sous les vents dominants. Ceux-ci viennent majoritairement du sud-ouest, d'où l'implantation des jauges Owen dans la cité Michel et au stade, et dans une moindre mesure du nord-est. Le point de mesure situé à la CCPL permet de constituer un témoin hors vents dominants. Les points de mesure de proximité visent principalement les poussières remises en mouvement par les circulations dans la cimenterie. Les points plus éloignés permettent de mesurer les poussières qui sortent des fours.

Les jetons pour le lavage des véhicules sont donnés lors d'un évènement accidentel de rejet de poussières. De l'ordre d'une cinquantaine de jetons sont distribués par an aux riverains qui font part de difficultés, leur valeur est de 2€.

L'attente d'une meilleure évaluation des nuisances sonores

Les riverains sont revenus sur les nuisances sonores liées à plusieurs sources : les transports (camions et trains) et les infrastructures du site (broyeurs et fours) : « *Vibration des fenêtres, résonance des rues adjacentes, passage trop tardif (21h45, depuis 15 jours les passages varient entre 21h et 22h30), bruit des camions (...)* » [contribution des riverains de Lumbres]

Lors de l'atelier sur les enjeux environnementaux, il est demandé si des mesures de bruits sont effectuées et si elles tiennent compte de la topographie et des vents

³ La rénovation des filtres du four 5 il y a 6 ans, avec un investissement de 5 millions d'euros et le renouvellement des manches de ces filtres, pour un montant de 220 000 euros

dominants. Par ailleurs, les riverains s'interrogent sur la localisation des points de mesures. À ce titre, il est demandé si des capteurs de bruits peuvent être installés à d'autres endroits, en cohérence avec les bruits perçus par certains habitants. Cette suggestion est rappelée dans la contribution des riverains de Lumbres : « *Les riverains peuvent accueillir les capteurs pour le bruit et les résonances dans les habitations* ». Toujours au cours de cet atelier, des habitants signalent subir des nuisances acoustiques venant de la cimenterie alors qu'ils en sont éloignés.

Les riverains demandent également à être informés des premiers résultats de l'étude acoustique et à avoir des estimations de bruits d'installations similaires existantes sur d'autres cimenteries.

Des participants se questionnent sur les objectifs annoncés par EQIOM en matière de réduction de bruit :

- « *Le broyeur réutilisé va-t-il broyer deux fois plus de clinker ? Quelle est sa participation au bruit généré par la cimenterie ? Comment expliquer la réduction globale du bruit si le broyeur, proche des habitations, est maintenu en service ?* » [atelier dédié au chantier]
- « *Communication de la société Eqiom sur sa volonté d'installer au plus loin des habitations les nouvelles infrastructures alors que le PLUI les oblige ?* » [contribution des riverains de Lumbres]

Enfin, une remarque lors de la réunion publique d'ouverture concerne les nuisances sonores spécifiques aux arrêts techniques : « *Les arrêts techniques nécessiteront-ils l'intervention d'intérimaires ? À la cimenterie de Dannes, les arrêts généraient du bruit et les interventions des intérimaires ne se passaient pas très bien* ».

Réponses d'EQIOM

Cinq points de mesures sont répartis autour du site afin de déterminer le niveau sonore aux abords de la cimenterie. Ces points de mesure permettent de mesurer et le bruit de la cimenterie et celui de la circulation : les mesures se traduisent concrètement par un bruit de fond ambiant (les installations de la cimenterie) avec des pics ponctuels (liés au passage des poids lourds). Un sixième point sera ajouté dans le cadre du Programme K6.



Les nuisances liées aux transports affectent principalement la rue Macaux et la rue Émile Zola. Elles sont principalement liées au chargement et au déchargement et ne sont perceptibles qu'en journée, puisqu'il n'y a pas de trafic de poids lourds de la cimenterie la nuit. Les nuisances liées aux bips de recul répondent à des règles de sécurité sur le site ; le plan de circulation du site permet néanmoins d'éviter les manœuvres.

La mise en œuvre du Programme K6 permettra de transformer le site : les différents ouvrages seront plus éloignés des habitations ce qui permettra de réduire de moitié les nuisances sonores. Le broyeur de ciment n'est pas le principal émetteur de bruit : ce sont avant tout les fours qui en génèrent. Il est à noter que le Programme K6 ne prévoit pas d'augmentation de la production de ciment à Lumbres : le broyeur ne sera donc pas plus utilisé qu'aujourd'hui.

Aucune disposition du PLUi n'impose à EQIOM d'installer au plus loin des habitations la nouvelle ligne de production K6. C'est un choix délibéré et volontaire afin de réduire les impacts. Cette réduction de moitié des nuisances sonores a été réalisée dans le cas le plus défavorable, postulant un fonctionnement simultané du four 6 (pour la production de clinker), du four 4 (s'il devait être maintenu en activité) et des installations de broyage.

Des études sont également en cours pour préciser les sources de nuisances et insonoriser certains ouvrages : concasseurs, broyeurs, et convoyeurs.

Plus généralement, l'étude d'impact à venir doit permettre de réaliser des modélisations précises des niveaux de bruit et de confirmer la bonne conception des installations et équipements.

Une grande vigilance est de mise lors des arrêts techniques puisque 100 à 150 personnes en plus sont présentes sur site. Ces travaux génèrent en effet du bruit car les briques réfractaires sont cassées dans le four : les horaires des travaux seront donc encadrés. Le futur four sera beaucoup plus court, avec moins de briques à casser. Pour ces travaux, une société spécialisée interviendra, avec des opérateurs formés et dotés d'équipements de protection adaptés. À noter que la politique sécurité d'EQIOM est très sévère,

avec un objectif zéro accident de travail, pour les salariés comme pour les sous- traitants.

Des nuisances olfactives identifiées

Lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, plusieurs participants ont indiqué que des odeurs d'œuf pourri et de solvants étaient parfois perceptibles, en fonction du vent et de l'humidité. Ce constat est fait dans d'autres cadres, comme au cours de la première rencontre de proximité du 6 mai au cours de laquelle des riverains expliquent constater des odeurs de soufre à heure fixe, en milieu de journée. La contribution des riverains de Lumbres mentionne aussi cette nuisance : « *Odeurs ressenties d'odeur d'œuf pourris, dû au sulfure d'hydrogène* ».

Réponses d'EQIOM

Les émanations d'odeurs sont liées au dioxyde de soufre contenu dans les rejets atmosphériques des fours.

Le nouveau four permettra de réduire de 80 % les émissions de dioxyde de soufre à la tonne de clinker produite, et de 66 % son volume global (en tenant compte de l'augmentation de la production).

La plupart des épisodes d'odeurs pouvant apparaître lors de conditions météo défavorables (inversion de température entre la nuit et le jour notamment l'été, vent...) devraient ainsi disparaître.

De plus, l'augmentation de la hauteur de la cheminée améliorera la diffusion des rejets atmosphériques dont les gaz odorants.

Les rejets atmosphériques et leur impact sanitaire : des sujets d'inquiétudes

Des questionnements ponctuels sur les rejets

Plusieurs participants craignent que le Programme K6 n'entraîne une augmentation des polluants liée à l'augmentation de la production. C'est notamment le cas lors de la première rencontre de proximité et sur le site internet : « *Concernant la hauteur de la tour qui est annoncée comme une solution à une meilleure dissémination de la pollution. Donc, la pollution est toujours là bien sûr, les Lumbresois seront contents d'en recevoir moins mais... où va-t-elle aller ? Dans l'atmosphère un peu plus haut pour retomber où, chez les voisins ? Sont-ils au courant les voisins ? ! La pollution ne va pas diminuer, elle va se partager !* ». Dans sa contribution, le CtaC estime que « en sortie de cheminée, cette nouvelle construction ne permet pas de diminuer le rejet des particules. L'alternative serait de produire moins pour baisser le rejet et ainsi éviter cet effet rebond » [contribution du CtaC sur le site internet].

Un contributeur demande des précisions : « *Pouvez-vous mettre à jour la liste des polluants que vous comptez mesurer ? Anticipez-vous déjà sur des normes appelées à devenir plus contraignantes pour fixer dès le début de l'exploitation des objectifs de rejets plus bas que ceux actuellement autorisés ?* » [site internet]

D'autres participants demandent quelles seront les mesures mises en place pour réduire la quantité de polluants rejetée :

- « *Qu'en est-il de l'émission de gaz polluants ? De quelles manières allez-vous restreindre ces gaz ?* » [coupon T]
- « *Quelles sont les futures valeurs limites d'émission du four 6 ? Y aura-t-il des équipements de lavage des gaz ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]

Un élu demande si le nouveau four permettra de réduire le panache de fumée, signal de l'entrée de ville à Lumbres, et si les fumées rejetées seront moins nocives. De rares participants suspectent d'ailleurs EQIOM de « cacher » l'élimination de déchets, le panache n'étant visible que la nuit.

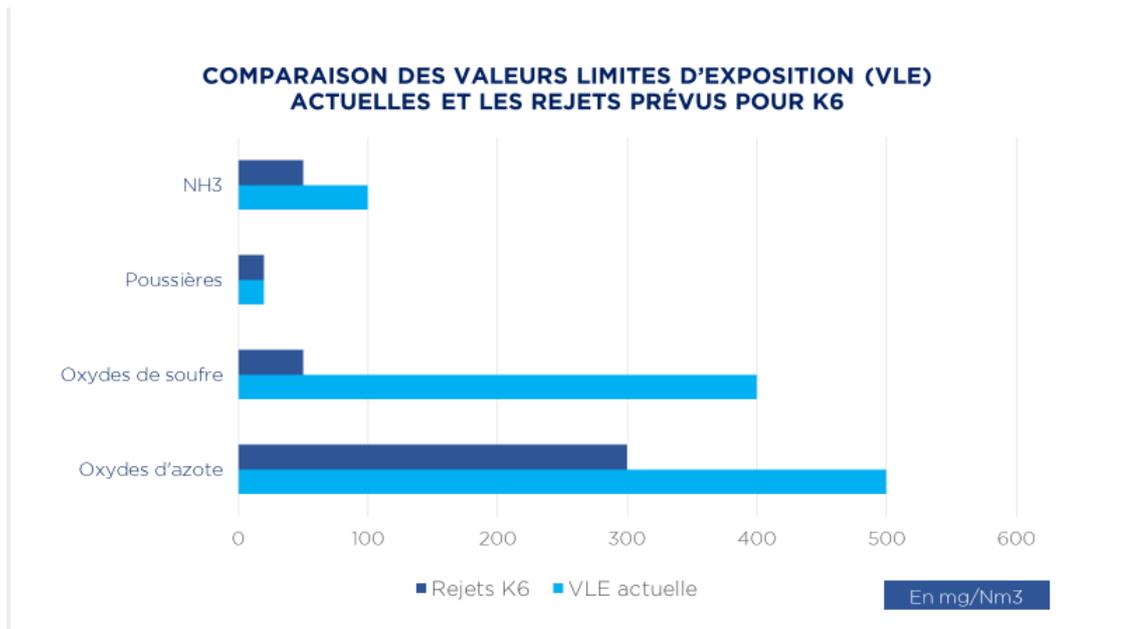
Réponses d'EQIOM

La réglementation applicable au four 6 est la même que celle applicable aux fours 4 et 5. Elle devrait évoluer d'ici 2030 mais elle est encore en cours de rédaction et aucune disposition n'a pour le moment été évoquée avec les fédérations professionnelles. C'est pourquoi le nouveau four sera dès le départ conçu pour anticiper dans la mesure du possible cette réglementation en utilisant les Meilleures technologies définies par la réglementation européenne. Il s'agit en premier lieu des filtres à manches, constitués de « chaussettes » très fines qui captent les polluants. Ils doivent être remplacés en fonction de leur niveau de dégradation. Quand c'est le cas, l'arrêt de la production est obligatoire. Il s'agit ensuite de systèmes permettant d'éliminer les gaz de combustion comme le dioxyde de soufre (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x). Le nouveau four sera ainsi doté d'un système de réduction non catalytique sélective (SNCR).

Grâce à ces technologies, les rejets atmosphériques seront réduits dès la première phase. Les émissions d'oxydes d'azote seront réduites de 40 % à la tonne de clinker produite ; il n'y aura pas d'augmentation au global de ces émissions malgré l'augmentation de la production. De plus, le nouveau four permettra de mieux capter le soufre dans le clinker. Les émissions d'oxyde de soufre seront donc divisées par trois (- 80 % à la tonne de clinker produite). La phase conditionnelle conduirait à un traitement encore amélioré des rejets atmosphériques, qui seraient lavés avant l'étape de capture du CO₂. Les rejets seraient alors uniquement composés d'azote et d'oxygène.

Les VLE applicables au nouveau four ne sont pas connues à ce stade : elles seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

La figure ci-après présente cependant une première évaluation des rejets prévisionnels du nouveau four par rapport aux VLE en vigueur sur la cimenterie de Lumbres :



La tour est un appareil de production : sa hauteur est liée au process et non à la dissémination des fumées. Cependant, la meilleure dispersion des rejets atmosphériques est de fait une conséquence de l'augmentation de la hauteur de la cheminée. Le dossier de demande d'autorisation environnementale inclura des études de dispersion. Ces documents seront rendus publics lors de l'enquête publique, après vérification de leur méthodologie et de leurs conclusions par les services instructeurs.

La production de clinker est continue : des combustibles alternatifs sont donc valorisés en continu, nuit et jour. Il n'existe pas de régime spécifique au jour ou à la nuit. L'absence de panache en sortie de cheminée ne signifie pas toujours que la production est à l'arrêt : quand il fait chaud et sec, le panache est quasiment invisible, ce qui donne l'impression que la production est arrêtée alors qu'elle ne l'est pas. Inversement, lorsque les nuits sont fraîches et humides, le panache est beaucoup plus visible. À l'avenir, avec le nouveau four, la température des fumées sera réduite par rapport à la situation actuelle et la présence d'eau réduite, grâce au passage de la voie humide à la voie sèche : le panache sera donc moins souvent visible.

Des précisions attendues sur l'impact sanitaire de la cimenterie et sur la situation sanitaire du Pays de Lumbres

L'impact sanitaire de la cimenterie est discuté à plusieurs reprises, lors de la rencontre de proximité du 6 mai à Lumbres, lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux et lors de la dernière rencontre de proximité du 11 juin.

Des contributeurs demandent aussi des informations sur l'état sanitaire du Pays de Lumbres et préconisent un suivi indépendant de la surveillance réalisée par EQIOM :

- « *Les services de santé de l'État sont-ils en capacité d'informer sur les problématiques de santé des lumbrois et autres environnant Lumbres, parfois beaucoup plus impactés selon la direction du vent ? Un référendum local ne peut-il être diligenté afin de connaître la situation de santé (asthme, difficultés respiratoires...) de ses habitants ? Il faut interroger l'impact*

environnemental et de santé pour nos enfants et petits-enfants ; il faudrait pouvoir vivre dans un environnement des plus sains. Tellement d'efforts sont faits par la CCPL pour un environnement agréable, doit-on faciliter la productivité d'une entreprise au risque d'abîmer encore plus notre territoire ? » [site internet]

- « *Un suivi de la santé des riverains par l'ARS n'est-il pas souhaitable car en fait la cimenterie fonctionne quand même comme un incinérateur en brûlant des combustibles alternatifs ?* » [coupon T]
- « *Pertes de capacités pulmonaires inexplicables par des antécédents médicaux. (cf. le témoignage d'une dame évoquant des capacités réduites à moins de 30 %). Surreprésentation de cas de mucoviscidose. Que répondez-vous aux riverains, aux malades, aux médecins ? (...) station ATMO. Le territoire de la CCPL (contrairement à l'agglomération du pays de Saint-Omer) ne bénéficie pas d'un suivi ATMO. Il n'y a donc pas d'éléments objectifs de comparaison avec la pollution en région. Pourquoi ? Est-ce à dire que la prévention santé n'est pas une priorité dans un territoire qui revendique son excellence en matière de tourisme vert ?* » [site internet]

La demande d'un « *suivi sanitaire régulier* » est réitérée lors de la réunion de synthèse.

Réponses d'EQIOM

EQIOM respecte la réglementation applicable aux ICPE. La cimenterie fait l'objet d'une surveillance continue des rejets par EQIOM, dont les résultats sont transmis aux services de l'État et présentés chaque année lors de la Commission de suivi de site (CSS) sous l'égide des services préfectoraux du Pas-de-Calais⁴. Des contrôles inopinés des rejets atmosphériques sont également réalisés à la demande de la DREAL par une entreprise spécialisée externe et indépendante. Aucun incident significatif n'a été constaté ces dernières années, que ce soit au travers de la surveillance continue ou lors de contrôles inopinés. Cette surveillance continue s'accompagne d'une biosurveillance, réalisée par un bureau d'étude spécialisé missionné par EQIOM. Elle s'intéresse aux dioxines/furannes et métaux. Aucun dépassement n'a été identifié au cours des campagnes qui ont été menées.

EQIOM sollicite également l'Atmo Hauts de France, une association indépendante. La dernière campagne de mesures, réalisée en 2016, conclut que la qualité de l'air en proximité de la cimenterie de Lumbres respectait les valeurs réglementaires pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules en suspension PM10, les particules fines PM2.5 et les métaux. La situation actuelle est certainement améliorée au regard de la situation constatée en 2016, car la cimenterie a mis en place un nouveau filtre à manche sur le four 5 en 2018, réduisant ainsi ses impacts.

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du four 6, une évaluation des risques sanitaires devra être réalisée. Sa méthodologie repose

⁴ <https://www.css-littoralnord.fr/les-sites-industriels/eqiom/>

sur des guides de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et les valeurs de risques sont celles définies par l'INERIS. La bonne exécution de la démarche d'évaluation des risques sanitaires devra être vérifiée par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le 19 mai, EQIOM a interrogé les services de l'État (mail à la sous-préfecture de Saint-Omer) sur l'existence d'études globales sur la santé des habitants du pays de Lumbres.

Les éléments de réponse apportés par les services de l'État au cours de la concertation

Lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, la DREAL a rappelé que les études épidémiologiques étaient très lourdes et qu'elles n'étaient lancées que quand un problème était suspecté, par exemple à la suite de nombreuses remontées des médecins. C'est ce qui s'est passé en France au début des années 2000 à proximité d'incinérateurs de déchets ménagers. Les études alors réalisées ont conduit à revoir complètement la réglementation.

La DREAL a également rappelé que les résultats de la surveillance en continu de la cimenterie montraient qu'il n'y a pas de dépassements des seuils ; il en va de même pour les résultats de la biosurveillance.

Lors de la réunion publique de synthèse, le sous-préfet de Saint-Omer a confirmé que les mesures n'ont jamais révélé d'anomalie, seulement des pics. Sur le sujet sanitaire, il indiquait qu'il n'y a pas de motif d'inquiétude sur la qualité de l'air aux alentours de l'usine et sur l'impact sanitaire de l'usine.

Une contestation des méthodologies de surveillance de la cimenterie

Des participants suggèrent de revoir le suivi par l'Atmo Hauts de France de la cimenterie, voire en contestent la méthodologie. Ainsi, lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, il est demandé de conduire des campagnes plus longues, sur plusieurs lieux, quand les installations ne sont pas à l'arrêt. La localisation des points de mesure est critiquée, ainsi que l'emplacement des stations de biosurveillance.

Ces questionnements sont repris dans une contribution déposée sur le site internet : « *Concernant la pollution de l'air (PM10 et PM1-5), bien qu'une étude ait été faite en 2011 puis en 2016 par Atmo Hauts-de-France, (période de fermeture des fours ? Lieu inapproprié pour l'étude compte tenu de la direction des vents ?...), et qui serait non représentative de la situation, une nouvelle étude a-t-elle été diligentée, avec un fonctionnement réel de la cimenterie ?* » [site internet]. Lors de la réunion publique de synthèse, il est jugé nécessaire « *de compléter le dispositif de mesure de la qualité de l'air, l'absence de station permanente Atmo pour faire la comparaison avec d'autres territoires* ».

Enfin, le représentant de la DREAL est interrogé sur la composition de la CSS. **Il invite les participants à prendre contact avec lui s'ils sont intéressés pour participer aux travaux de cette commission.** Il rappelle que la difficulté est généralement de trouver des associations et des riverains disponibles et c'est le cas pour la cimenterie de Lumbres. Lors de la réunion de synthèse, le sous-préfet de Saint-Omer note qu'il y a une « *méconnaissance de la Commission de suivi de site*

(CSS) » et ajoute qu' « *il peut être proposé au Préfet du Pas-de-Calais de modifier l'arrêté préfectoral définissant sa composition pour l'élargir à de nouvelles personnes* ».

Réponses d'EQIOM

La biosurveillance est mise en place autour de la cimenterie depuis plus de 15 ans ; elle s'intéresse aux dioxines/furannes et métaux. La localisation des points de mesure dépend de très nombreux paramètres afin de pouvoir garantir que les résultats puissent être exploités. C'est ce qui explique qu'un des points de mesure soit situé au stade. Un autre est situé dans le centre-ville de Lumbres et un dernier à l'entrée de la carrière. Le dernier est situé au nord-ouest, à l'écart de l'influence de la cimenterie, et sert de point de comparaison.

Le point de mesure de la campagne Atmo de 2016 était installé rue Pasteur, à Lumbres, dans la direction des vents dominants par rapport à l'usine, donc sur le secteur a priori le plus exposé aux rejets. La campagne a été réalisée sur deux sessions de 4 semaines, en janvier-février 2016 et en juillet-août 2016, et les deux fours n'étaient pas à l'arrêt pendant ces deux sessions.

Atmo Hauts de France, indépendante, décide seule des dates des campagnes et des dispositifs de mesure, en fonction de ses moyens et de son programme.

Des questions relatives à l'augmentation des transports et ses impacts sur le territoire

Des inquiétudes exprimées concernant l'augmentation du trafic routier et l'adaptation des voiries

Plusieurs participants ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'augmentation du trafic routier, cette augmentation étant souvent spontanément identifiée comme le premier inconvénient négatif du Programme K6. Ces inquiétudes concernent notamment l'adaptation des axes routiers :

- « *Le Programme K6 entraînera-t-il une augmentation de la circulation ? (...)* » [réunion de la CSS]
- « *Qu'en sera-t-il aussi du transport routier qui va s'accroître, de la voirie inappropriée ?* » [site internet]
- « *À l'échelle locale, par contre, ce projet industriel, en limite de ville, apportera surtout des nuisances : augmentation significative du trafic routier* » [site internet]
- « *Arrêtez de nous polluer ! Non aux camions car pollution supplémentaire !* » [coupon T]
- « *Ras-le-bol de vos camions !* » [coupon T]

Des participants à la rencontre de proximité du 6 mai à Lumbres notent que la circulation des poids lourds va augmenter, demandent les itinéraires des poids lourds et s'inquiètent des nuisances potentielles.

Un élu demande si les études de trafic montrent que les infrastructures routières actuelles sont suffisantes pour supporter l'augmentation du trafic routier projetée. Cette demande est réitérée lors de la réunion de la CSS.

Enfin, quelques remarques concernent des axes et communes spécifiques :

- « *Je voudrais savoir ce qui est prévu pour faire face à l'augmentation du trafic routier, notamment sur la RD 131 en direction de Saint-Pierre-Wismes.* » [coupon T]
- « *Est-ce que le surplus de camions devrait impacter le hameau de Drionville déjà très impacté par la circulation ?* » [site internet]

Lors d'une rencontre de proximité, un habitant de Saint-Pierre Wismes s'inquiète de l'augmentation de la circulation des camions sur cette commune

Réponses d'EQIOM

L'augmentation de la production de clinker implique une augmentation locale du trafic routier. Il faut noter en premier lieu que ce trafic vient en substitution à un trafic international pour l'importation du clinker depuis la zone méditerranéenne (ces circulations étant elle-même génératrices de nuisances).

Parmi les 70 camions supplémentaires, 65 emprunteront l'itinéraire principal (vers le nord) de la cimenterie, itinéraire qui contourne Lumbres, permettant de limiter les impacts de la circulation pour les habitants :



La carte ci-dessus représente les principaux itinéraires empruntés par les poids lourds desservant la cimenterie de Lumbres, ainsi que le nombre de circulations quotidiennes dans la situation actuelle (en bleu foncé) et dans la situation future (en magenta).

L'itinéraire principal de la cimenterie donne accès rapidement aux grands axes de circulation, et permet par ailleurs de contourner le centre-ville de Lumbres et donc de limiter les impacts de la circulation pour les habitants. Du point de vue d'EQIOM, il s'agit donc d'un itinéraire adapté, à l'écart des habitations et correctement dimensionné pour un trafic routier significatif de poids lourds. Il n'existe pas d'itinéraires alternatifs, à moins d'utiliser d'autres routes départementales plus petites et traversant des villages ou des hameaux.

Le hameau de Saint-Pierre Wismes fait partie des voies de circulation empruntées par les livraisons et le Programme K6 devrait y induire une augmentation du trafic, certains flux se réduisant (citernes de ciment) et d'autres augmentant (bennes de clinker). Dans cette direction, le trafic actuel lié à l'activité de la cimenterie est d'environ 15 poids lourds par jour. Ce trafic devrait atteindre environ 20 poids lourds avec le nouveau four du Programme K6.

Le Programme K6 n'induirait pas d'augmentation du trafic dans le hameau de Drionville. En effet, l'augmentation du trafic concernerait uniquement les transports de clinker en direction de centres de broyage EQIOM qui ne concerne pas ce hameau.

Il est enfin à noter que certains contributeurs ont pu être influencés par le dépliant, qui indiquait de façon erronée un doublement de la circulation des poids lourds.

Des points de vigilance exprimés en matière de sécurité routière

Les participants ont fait part de plusieurs points de vigilance en matière de sécurité routière, et émis quelques propositions (limitation de vitesse ou encore itinéraire bis) :

- « *Quels sont les risques du doublement du nombre de camions pour les utilisateurs de la voie verte à proximité de la cimenterie ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *L'augmentation du nombre de camions causera encore plus de nuisances, et de risque d'accidents.* » [coupon T]
- « *Tous les matins et soirs, pour se rendre au travail, nous empruntons la D192 puis la D225 pour reprendre le rond-point du Leclerc de Lumbres. Nous constatons qu'il y a énormément de circulations notamment des poids lourds dans cette direction. Outre le fait de perdre beaucoup de temps en les suivant, cela est également assez dangereux avec les différentes tentatives des automobilistes pour doubler (manque de visibilité, terre-plein central, piétons...). Nous sommes plutôt favorables au projet mais celui-ci va engendrer deux fois plus de circulation de poids lourds, ce qui sera encore plus pénible. Ne serait-il pas possible de voir pour un projet d'itinéraire bis pour l'ensemble des poids lourds pour soulager les automobilistes sur ces axes ?* » [coupon T]

Un membre de la CSS estime qu'une limitation de vitesse au niveau du rond-point du centre commercial Leclerc pourrait être nécessaire.

Quelques contributions concernent plus spécifiquement la rue Macaux, certains riverains ont expliqué avoir sollicité la mairie et le Département, sans réponse à ce stade :

- « *Les camions passent à grande vitesse dans la rue Jean-Baptiste Macaux : la mairie et le département ont été sollicités.* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Le virage rue Macaux (près de l'office de tourisme) qui devient de plus en plus dangereux, les camions montent directement sur les trottoirs pour descendre au niveau de la Menuiserie Foulon. Plusieurs demandes effectuées auprès de la Mairie, du département et de la Gendarmerie mais aucun retour*

à ce jour. Continuité de la voie verte rue Macaux / l'augmentation du nombre des camions par jour = les passages pour piétons seront ils sécurisés en conséquence ?» [contribution des riverains de Lumbres]

À noter que lors de la seconde rencontre de proximité à Lumbres, le 10 juin, une participante explique que les poids lourds qui circulent rue Macaux ne sont pas liés à l'activité de la cimenterie.

Réponses d'EQIOM

La circulation des poids lourds est réglementée dans Lumbres. Ainsi, l'itinéraire principal évite le centre-ville de Lumbres en utilisant, au départ de la cimenterie, la RD 225 puis la RN42. Les itinéraires secondaires sont, vers l'ouest et le sud, la RD 342 et la RD 131. Quelques poids lourds desservant la cimenterie empruntent la rue Macaux pour retourner à leur dépôt : au plus une vingtaine de véhicules par jour. En tout cas, les transporteurs ne peuvent pas passer dans le centre-ville.

EQIOM est particulièrement vigilant à la sécurité : il exige de ses transporteurs qu'ils appliquent les règles les plus strictes en termes de formation, de comportement et d'équipement des véhicules. Une réunion annuelle de sécurité est ainsi organisée pour faire le point et rappeler ces exigences.

L'itinéraire principal utilisé par les poids lourds desservant la cimenterie traverse une voie verte en construction. Le besoin de sa sécurisation devra être évalué avec les collectivités locales, gestionnaires des voiries.

Un développement souhaité du transport ferroviaire mais des nuisances mises en exergue

À de nombreuses reprises, les participants ont demandé s'il était possible de rééquilibrer le transport routier et ferroviaire, voire d'utiliser le transport fluvial :

- « *Est-il envisagé d'expédier le clinker par train ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Serait-il possible de multiplier les trains plutôt que les camions ? Et le ferroutage ? Quel est le tonnage d'un train ?* » [réunion du CACE]
- « *STOP aux camions ! Vive le train* » [coupon T]
- « *Un très bon projet. Seul point noir selon moi : le transport routier multiplié par deux. Ne pourrait-on pas utiliser le chemin de fer qui dessert cette usine ?* » [coupon T]
- « *(...) Nous en avons plus qu'assez du trafic routier. Il y a trop de camions sur nos routes. Pourquoi n'utilisez-vous pas le transport ferroviaire ? Il y a une voie existante. Le transport par train est beaucoup plus écologique.* » [coupon T]
- « *Pourquoi ne pas utiliser plus le rail ?* » [coupon T]

Lors de la rencontre de proximité du 10 juin, un riverain de Lumbres demande pourquoi le train n'est pas privilégié.

Un participant à la rencontre de proximité du 7 mai fait remarquer qu'une augmentation du trafic ferroviaire entraînera une augmentation des nuisances, notamment liées aux manœuvres des trains.

Les horaires de passage des trains ont aussi fait l'objet de remarques :

- « *Les horaires des trains, qui génèrent des nuisances en soirée, seront-ils les mêmes ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Le nombre de trains va aussi augmenter je suppose ? Car il passe vers 9h et minuit et parfois la nuit, à une vitesse assez élevée malgré que la SNCF ait dit que cette dernière est bloquée ! Merci de penser à tous les riverains le long de la ligne de chemin de fer.* » [coupon T]
- « *Je réside près de la voie ferrée. Le train circule le soir vers 20h à vide, puis plein. Il est de plus en plus en plus long depuis 1 an. Donc il faut s'attendre à plus de wagons dans le futur. La maison tremble, cela nous réveille, on constate des fissures, mur et on ne parle pas du carrelage. Constat que depuis que voie a été refaite, les trains vont plus vite.* » [coupon T]
- « *Il y a un véritable problème de circulation des trains avec des convois de plus en plus longs et bruyants amenés à rouler en soirée à proximité des habitations. Quelles sont les suites données à la demande des riverains d'une limitation à 19H30 des passages de trains ?* » [site internet]
- « *Peut-on éviter le trafic de train le soir et la nuit ?* » [contribution du CtaC sur le site internet]
- « *Non aux passages du train en soirée : trop bruyant, nuisances sonores, vibrations dans nos maisons.* » [coupon T]

Lors de l'atelier sur les enjeux environnementaux, les participants notent que souvent, les passages des trains se font après 21H30 avec des freinages qui génèrent des vibrations dans les maisons. Ils demandent à ne pas avoir de trains après 20h afin de respecter le sommeil des enfants. Les riverains de Lumbres confirment cette demande dans leur contribution.

Réponses d'EQIOM

Aujourd'hui, seul du ciment est transporté par le train : 4 à 5 convois par semaine partent vers la région parisienne et permettent ainsi de réduire le trafic routier. Il serait possible de transporter du ciment vers d'autres clients à condition qu'ils soient raccordés au réseau ferré national, ce qui est rarement le cas.

La problématique est similaire pour le transport du clinker vers les centres de broyage et pour l'acheminement de combustibles alternatifs depuis des centres de préparation, et c'est pourquoi le transport routier est utilisé.

Par ailleurs, le développement du transport ferroviaire se heurte aux contraintes de ce mode, qui reste peu usité et soutenu car la priorité du rail en France est donnée au transport des voyageurs. De plus, le transport ferroviaire devient rentable sur de moyennes à longues distances, mais ne l'est pas sûr de courtes distances. Le clinker produit à Lumbres est principalement envoyé vers Dannes et Dunkerque. Le ciment est quant à lui destiné à une large partie nord de la France et à la région parisienne qui est approvisionnée par train.

Les horaires de circulation des trains dépendent de l'infrastructure (sillons ferroviaires à respecter), de l'organisation du transporteur ferroviaire et des demandes des collectivités. La circulation des trains marchandises en France s'effectue généralement de nuit, car la priorité est donnée au transport de voyageur en journée. À cet égard, EQIOM n'a pas de contrainte d'horaire liée au chargement et au déchargement, le train pourrait donc être avancé sans perturber le process industriel. Par le passé, le départ des trains se faisait en journée, il a été décalé après 20h à la demande de la commune de Lumbres à la suite de réclamations d'habitants gênés par la circulation des trains en journée et par la fermeture temporaire du passage à niveau.

Les convois ferroviaires de Lumbres comprennent 22 wagons au maximum. Il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de wagons ces dernières années. Ce nombre est dicté par la capacité de la voie ferrée, par la longueur des faisceaux ferroviaires qui reçoivent les trains et par la puissance des locomotives. Si la durée de passage s'allonge, c'est que le train roule moins vite et inversement. La circulation sur les voies est réglementée, la vitesse limite est de 30 km/h sur les sections courantes, et de 10 km/h sur les ouvrages d'art. Une réfection de la voie est envisagée dans les années futures afin d'améliorer les conditions de roulage sur les voies.

Le nombre de trains pourrait augmenter avec la phase conditionnelle du Programme K6, pour le transport du CO₂ jusqu'à Dunkerque. De 2 à 3 A/R supplémentaires quotidiens seraient nécessaires.

Des demandes de compensation

Considérant l'augmentation attendue de la circulation des poids lourds, et pour compenser les nuisances, plusieurs demandes ont été formulées :

- « *Compte tenu de l'augmentation de la circulation des poids lourds si le projet k6 voit le jour pouvez-vous financer la création de pistes cyclables sur les axes principaux donnant accès à l'usine ? (Ou alors la rénovation de chemins communaux voir de voies de chemins de fer abandonnés). Cela permettrait de donner une image positive et avant-gardiste de l'usine de Lumbres, et permettrait à certains employés de l'usine, aux riverains, et à d'autres de se déplacer en vélo et de délaisser plus souvent la voiture.* » [site internet]
- « *Aussi, allez-vous multiplier les bornes de recharge électrique au sein de l'usine ? Et pourquoi pas proposer une aide à l'achat d'un véhicule électrique ? Cela pourrait se financer en créant une taxe non contrainte sur les camions entrant dans l'usine, le transporteur serait libre ou non d'accepter. Les transporteurs vont voir leur CA augmenter avec le k6, en versant une contribution à l'usine cela permettrait de faire ruisseler le k6 sur tout le territoire et de contenter une partie des habitants du territoire.* » [site internet]
- « *Quelles seront les mesures compensatoires mises en place pour gérer l'impact sonore du presque doublement du nombre de camions ?* » [Contribution du CtaC sur le site internet]

Réponses d'EQIOM

EQIOM dispose d'ores et déjà depuis plusieurs années de véhicules électriques et des bornes de recharge associées pour les besoins internes de la cimenterie. L'ambition est d'augmenter régulièrement la part de l'électrique et des hybrides rechargeables dans le parc de véhicules professionnels, et de faciliter leur adoption par le personnel. Plusieurs membres du personnel sont, à titre privé, propriétaires de véhicules électriques. EQIOM accompagne le développement de la mobilité électrique, par la poursuite de l'électrification de notre parc interne, et par l'installation de nouvelles bornes de recharge pour ses salariés. Il n'est pas prévu d'aide à l'achat d'un véhicule électrique.

Il n'est pas non plus prévu de taxation des transporteurs : EQIOM n'est pas légitime à le faire et, même si tel était le cas, le surcoût induit par cette taxe serait, de façon logique, répercuté sur les prix que ces transporteurs facturent à EQIOM.

Enfin, la cimenterie est présente de longue date sur Lumbres. Elle a contribué par cette présence et au travers de sa Contribution économique territoriale (CET) au développement des infrastructures locales, dont les pistes cyclables. La cimenterie met aussi des granulats à disposition des agriculteurs locaux pour l'entretien des chemins.

Au-delà de cette contribution EQIOM a également participé au développement local, via le projet de « Chemin de la Craie » développé avec le Parc Naturel Régional des caps et marais d'Opale en lien avec les intercommunalités associées.

EQIOM maintiendra à son niveau sa participation au développement local, ce qui n'interdit pas des participations exceptionnelles d'EQIOM à des projets locaux dans les années à venir.

Il n'est donc pas prévu de compensation particulière pour l'augmentation du trafic routier, même s'il s'agit d'un point de vigilance majeur pour EQIOM. En particulier, EQIOM poursuivra avec ses transporteurs les expérimentations et encouragera le développement de transports plus propres.

Des questions relatives aux effets socio-économiques du projet sur le territoire

Des interrogations sur l'évolution des emplois directs

Des précisions ont été demandées sur l'évolution des emplois liés à l'activité de la cimenterie, qu'il s'agisse des emplois directs ou des emplois indirects.

Pour certains participants, l'augmentation de la production de la cimenterie entraîne logiquement une augmentation du nombre d'emplois. Cette remarque est faite lors de la réunion dédiée aux élus et lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants, ainsi que sur le site internet :

- « *Quelles seront à long terme les créations d'emploi avec ce nouvel aménagement de site ?* » [site internet]
- « *Y aura-t-il des nouvelles embauches et pour quels postes ?* » [site internet]

Inversement, des participants à la réunion du CACE, à la CSS et à la réunion d'ouverture, redoutent que la modernisation de la cimenterie s'accompagne d'une suppression d'emplois, se référant à d'autres projets industriels.

Réponses d'EQIOM

La première phase du Programme K6, le nouveau four, permettra de maintenir les emplois existants, qu'il s'agisse des emplois directs (EQIOM) et des emplois indirects (transporteurs, exploitant de la carrière, maintenance, etc.).

L'effectif d'EQIOM n'évoluera donc pas, à la hausse comme à la baisse.

La mise en œuvre du nouveau four s'accompagnera en revanche de la création de 150 emplois indirects supplémentaires :

- 90 dans la logistique (chauffeurs poids lourds essentiellement),
- 30 dans l'économie circulaire (opérateurs, trieurs, etc.),
- 20 dans la sous-traitance dont la maintenance (mécaniciens, électriciens, opérateurs, etc.),
- 10 pour l'exploitation de la carrière (conducteurs d'engins).

La deuxième partie du Programme K6, conditionnelle, permettrait de créer une vingtaine d'emplois indirects supplémentaires, en particulier dans le Dunkerquois, dans le domaine de l'économie du dioxyde de carbone (transport, conditionnement). Il s'agirait essentiellement d'agents d'exploitation et de personnel de maintenance.

Des questions précises : sous-traitance, types de contrats, formations, etc.

Des questions ont porté sur la nature des emplois créés, en particulier lors de l'atelier sur les enjeux socio-économiques : Quels types d'emplois indirects seront proposés ? Ces emplois seront-ils à temps plein ? S'agira-t-il de CDI ? Ces emplois nécessiteront-ils une formation préalable ? Si oui, des formations au niveau régional sont-elles disponibles ou anticipées ? Il a aussi été demandé quels étaient les liens entre EQIOM d'une part, et l'entreprise Mauffrey et l'entreprise Baudalet d'autre part. Madame Royal a par ailleurs demandé si l'augmentation de la valorisation de combustible sur site pourrait détruire des emplois ailleurs.

La montée en compétence des employés a également été questionnée : « *Est-ce qu'il va y avoir des formations de mises en place pour que les employés montent en compétence ? Est-ce que les nouveaux emplois créés vont faire l'objet de formations soutenues par la région, pôle emploi et la mission locale ?* » [contribution du CtaC sur le site internet]

Des réponses ont été apportées par les entreprises Mauffrey et Baudalet lors de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques. Ces deux entreprises ont fait part de leur difficulté à recruter, et expliqué les initiatives qu'elles prenaient pour fidéliser leurs employés et former les nouveaux arrivants.

Certains participants ont demandé à avoir des précisions concernant la création d'emplois indirects à l'échelle du pays de Lumbres :

- « *Certains parlent de création d'emplois pour les Lumbrois, cela a-t-il été chiffré ?* » [site internet]

- « *Quel est l'impact économique pour les Lumbrois : estimation en 2026 du nombre de création d'emplois ?* » [site internet]

L'adéquation du marché local de l'emploi a aussi suscité de nombreux échanges lors des tables rondes de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques, auquel le Pôle Emploi de l'Audomarois a participé.

Un participant a interpellé EQIOM concernant sa politique d'embauche en contrat d'alternance : « *Allez-vous recruter des jeunes sans expérience comme mon fils, qui à un BTS CRSA mais sans expérience professionnelle ?* » [coupon T].

Réponses d'EQIOM

La présence d'une main d'œuvre locale qualifiée, et d'un réseau bien structuré et complet d'entreprises sous-traitantes, est un des atouts majeurs du site de Lumbres, qui rend possible le Programme K6.

Aussi, pour les emplois indirects, le réseau d'entreprise de l'Audomarois est largement sollicité aujourd'hui et le sera toujours à l'avenir : transports Mauffrey (site de Leulinghem notamment), recycleur Baudelet (sites d'Arques et de Blaringhem notamment), Legrand TP (basé dans le Pas-de-Calais), TSA Transports (Saint-Martin-lez-Tatinghem), etc.

Les liens entre EQIOM et ces entreprises sont souvent forts : EQIOM représente environ 15 % du chiffre d'affaires de l'entreprise Mauffrey, et la cimenterie est le principal consommateur de CSR produits par Baudelet.

Il n'est pas possible de chiffrer précisément les créations d'emplois pour les Lumbrois. Cependant, le recours à des entreprises implantées à proximité, et la nature des emplois créés, devrait faire qu'il s'agisse d'emplois locaux, du bassin d'emploi de l'Audomarois (englobant le Pays de Lumbres et le Pays de Saint-Omer).

L'augmentation de la consommation de CSR n'entraînera pas de suppression d'emplois ailleurs : les combustibles alternatifs supplémentaires valorisés à Lumbres seront des déchets qui ne pourront plus être enfouis demain, et qui feront l'objet d'un tri, lui-même créateur d'emplois

Des réflexions sont en cours afin d'articuler la mise en service du nouveau four et la formation des différents acteurs. Il y aura une formation assurée par le fournisseur du nouveau four auprès des équipes de l'usine et certainement un programme renforcé pour les opérateurs. De leur côté, les sociétés sous-traitantes auront à charge de s'occuper de la formation de leurs employés et des recrutements pour répondre aux besoins.

La cimenterie de Lumbres accueille chaque année une quinzaine d'apprentis et d'intérimaires. La formation et la promotion interne est un des axes forts de la politique de ressources humaines d'EQIOM. La maintenance et l'exploitation industrielle font partie des principaux métiers de la cimenterie de Lumbres dans lesquels il y a des recrutements réguliers.

Un dialogue non-conclusif sur l'intégration paysagère du site et de fortes attentes quant à l'insertion de l'usine dans la ville

Une amélioration attendue de l'insertion des installations existantes

L'amélioration de l'insertion des installations existantes est une attente exprimée dès les premières rencontres : « *Est-ce que tout l'ancien va être repensé pour donner un coup de frais à certains bâtiments décrépis ?* » [réunion publique d'ouverture]

D'ailleurs, des participants ont demandé si les cheminées qui ne seront plus utilisées pourraient être déconstruites afin de limiter l'impact visuel. Une autre contribution propose une alternative en cas de non réutilisation des fours 4 et 5 : « *Les anciens fours qui seront arrêtés peuvent être une opportunité de faire un nouveau site industriel plus vert. Cela peut commencer par compenser l'artificialisation de l'espace sur le parc d'activités de la Porte du Littoral comme souhaité par les riverains.* » [site internet]

Cette demande est aussi formulée lors de l'atelier sur l'insertion paysagère : il est demandé si certains ouvrages, jugés vétustes, pourraient être démolis une fois les fours 4 et 5 arrêtés. Lors de la réunion de synthèse, le président de la CCPL considère en revanche que « *la déconstruction des cheminées n'est pas une nécessité, il faut aller au-delà, voire redonner une nouvelle fonction à celles-ci afin qu'elles deviennent une fierté du territoire et des habitants* ». Il donne à cette occasion l'exemple du Landschaftspark à Duisburg en Allemagne, parc issu d'une friche industrielle, « *référence en matière d'aménagement et de qualité touristique* ».

Réponses d'EQIOM

Les cheminées des fours 4 et 5 ne seront pas immédiatement déconstruites une fois le four 6 mis en service. Leur insertion devra être réfléchié dans le cadre de la poursuite du dialogue sur l'insertion paysagère. Il en va de même pour tous les autres ouvrages associés aux fours 4 et 5.

De premières pistes de réflexion pour l'insertion des nouvelles installations

Dès la réunion publique d'ouverture, les participants ont demandé à avoir davantage de vues aériennes que celles présentées dans le dossier de concertation pour pouvoir se rendre compte de l'insertion dans le paysage des futures installations que ce soit depuis le paysage éloigné ou proche (notamment depuis la rue Macaux).

Les participants aux différentes rencontres demandent quelle est la hauteur de la tour et ce qui la justifie. Son intégration paysagère est également discutée :

- « *La nouvelle cheminée de 110 mètres de haut sera-t-elle intégrée dans le paysage lumbrois ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Vous détruisez le paysage avec vos tours de 110 m* » [Coupon T]

Lors de la rencontre de proximité du 5 mai à Lumbres, plusieurs participants observent que la future ligne de production sera très visible, notamment avec la tour de préchauffage. Pour une participante, ce n'est pas un problème car les habitants sont habitués à avoir l'usine dans leur paysage.

L'insertion paysagère est au cœur des échanges du troisième atelier. La majorité des participants ne souhaite pas attirer le regard sur la cimenterie et préfère qu'elle soit fondue dans le paysage. L'objectif est de limiter les nuisances visuelles. Le débat s'est également focalisé sur l'esthétisme industriel de la cimenterie. Aucun consensus n'a été trouvé sur ce sujet.

Plus précisément, les propositions et remarques concernaient :

- La préférence pour le béton brut plutôt que le bleu vif d'EQIOM (utilisé par le passé sur certains silos) et plus généralement les aplats de couleur (jugés peu durables) ;
- Les options de type anamorphoses ou éclairage artistique (notamment pour préserver la biodiversité) ne sont pas souhaitées ;
- La végétalisation attendue du site, avec la mise en place d'une couverture végétale sur le bâtiment de stockage et d'un mur végétal opaque.

Pour d'autres publics, les avis ont été différents. Les collégiens pensent qu'il faudrait mettre en valeur la tour du nouveau four car cela leur permettrait de la voir depuis tout le territoire, tout en faisant attention aux perturbations induites pour les animaux. La contribution du bureau de la CCPL précise qu'« *il semble important de mener une réflexion spécifique sur le site qui pourrait aboutir par exemple à la mise en œuvre d'un paysage nocturne spécifique (...) mais également une intégration diurne au grand paysage* ».

Réponses d'EQIOM

La tour du four K6 culminera à 110 mètres de haut, soit 30 mètres de plus que l'élément le plus haut du site actuel. La cheminée sera intégrée à la tour. La hauteur de la tour est liée au nouveau procédé en voie sèche, qui permet un échange thermique accru entre le cru et les gaz chauds sortant du four. Cette disposition permet un meilleur échange que sur un four horizontal long, qui permet une économie de carburant et une réduction des émissions de CO₂.

Par conséquent, cette plus grande hauteur permet d'améliorer la dispersion des rejets atmosphériques dans l'environnement.

Des vues de nombreux points en perspectives proches ou lointaines ont été présentées lors de l'atelier "insertion territoriale et paysagère" : depuis des communes voisines comme Wavrans-sur-l'Ae, Saint-Pierre et Bayenghem, et depuis plusieurs lieux de Lumbres comme l'église, le cimetière, la gare ou le centre commercial E. Leclerc. Les vues demandées en réunion d'ouverture depuis la piscine et la rue Macaux ont aussi été présentées.



Depuis la piscine



Depuis la rue Macaux

Une attente générale d'amélioration des abords de la cimenterie dont la rue Macaux

Plusieurs participants ont fait part de leur souhait d'améliorer les abords de la cimenterie, et plus particulièrement au niveau de la rue Macaux longeant le site. Un contributeur considère ainsi que « *la route qui longe la cimenterie mérite un réel ravalement.* » [site internet]

Durant l'atelier dédié à l'insertion paysagère, les participants ont formulé plusieurs attentes :

- Une amélioration de la clôture, jugée dégradée ;
- Un élargissement de la chaussée pour palier l'étroitesse des trottoirs et améliorer la sécurité des piétons ;
- Une amélioration du paysage proche sur lequel se trouve des maisons abandonnées le long de la rue Macaux.

À noter que les participants ont expliqué avoir conscience que ces améliorations n'étaient pas toutes du ressort d'EQIOM.

Le bureau de la CCPL confirme dans sa contribution que la « *qualité urbaine des abords immédiats de l'usine est une préoccupation importante* » et rappelle que « *certains sujets concernent avant tout EQIOM qui doit s'engager aux côtés des collectivités et des riverains sur ce dossier pour permettre d'avancer et ainsi construire une vision partagée et durable du devenir de ce secteur en matière de qualité urbaine et paysagère* ».

Réponses d'EQIOM

EQIOM a pris acte de ces remarques et s'est engagé à les relayer aux structures en charges, SNCF Réseau pour le faisceau ferroviaire et le Département du Pas-de-Calais pour la voirie.

L'amélioration de la clôture est intégrée dans la réflexion du paysagiste, bien qu'elle ne soit pas située sur un terrain EQIOM mais sur un terrain SNCF.

Des réflexions concernant le rôle de la cimenterie dans le programme touristique de la vallée de l'Aa et du Pays Lumbrois

Quelques participants sont revenus sur le tourisme local, en lien avec le site d'EQIOM. Lors de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques, il est proposé de réutiliser la voie ferrée pour l'activité touristique locale (Chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa). Lors de la réunion de synthèse, un participant considère qu'« *un pont est à trouver entre le tourisme et l'activité d'EQIOM.* ». Lors de la rencontre de proximité du 6 mai, une participante observe qu'il est indispensable de maintenir les chemins de randonnée et de faire attention à la voie verte et au tourisme.

À l'occasion de la réunion de synthèse, le président de la CCPL appelle à ce que l'ambition d'EQIOM soit « *revue à la hausse afin de faire du site une fierté pour le territoire, tant technologique, touristique qu'économique* » en partenariat avec les collectivités.

Réponses d'EQIOM

L'utilisation de la voie ferrée est privilégiée pour la distribution du ciment en direction de la région parisienne. La voie vers Arques est aussi empruntée le weekend par une association de tourisme locale. La maintenance des voies pour les besoins de la cimenterie permet donc de maintenir cette activité touristique qui ne pourrait couvrir seule les frais d'entretien d'une infrastructure ferroviaire.

Le site est ouvert aux visites avec l'appui des anciens salariés de l'usine. Par ailleurs des échanges sont en cours avec le Comité d'histoire du Haut-Pays pour mettre en valeur l'ancienneté de l'usine datant de 1884. Le comité d'histoire souhaite notamment recueillir le récit et les histoires des anciens salariés de l'usine pour valoriser la mémoire industrielle locale.

Le souhait d'une poursuite du dialogue sur l'intégration paysagère de la cimenterie

À plusieurs reprises, les participants ont fait part de leur souhait de poursuivre les échanges concernant l'insertion paysagère du site et l'amélioration des abords. Plus précisément, il a été demandé lors de l'atelier insertion paysagère et dans le cahier d'acteur des riverains de Lumbres qu'un diagnostic soit réalisé avec les riverains et le paysagiste afin d'identifier plus précisément les modifications qui pourraient être faites et les adapter selon les secteurs.

Plus largement, les participants ont exprimé leur souhait de poursuivre les échanges avec le paysagiste et d'avoir accès aux différentes propositions qu'il fera afin de pouvoir donner leurs avis. Lors de la réunion de synthèse, les participants ont exprimé leurs craintes quant à une « *décision unilatérale* » d'EQIOM.

Ces demandes sont réitérées sur le site internet :

- « *Le budget concernant ce volet sera-t-il écrit dans l'enquête publique, les propositions de la population en dépendent, inutile de rêver si le budget n'est pas assez important. Des propositions paysagères en atelier semblaient devoir nécessiter d'un budget conséquent et il a été dit que l'enquête publique ne donnerait pas le budget mais ne porterait que sur le nouveau projet K6. Est-ce vrai ?* » [site internet]
- « *Le cout du projet paysagé présenté en atelier est-il pris en compte dans vos travaux de phase 1 ? Pouvez-vous intégrer le projet d'insertion paysagère dans vos travaux et le présenter dans l'enquête publique ?* » [contribution du CtaC sur le site internet]

Réponses d'EQIOM

Les installations existantes ne sont pas concernées par le Programme K6 : aucune modification n'est prévue sur ces dernières. Les ajustements qui pourraient être entrepris seront donc hors périmètre du Programme K6, et ne seront donc pas présentés lors de l'enquête publique.

Pour autant, la concertation fait apparaître une attente globale d'amélioration de l'insertion de ces installations existantes, et il s'agira d'en discuter dans la poursuite des échanges, afin de préparer d'éventuelles décisions d'EQIOM complémentaires au Programme K6.

À noter qu'il n'y a pas de budget défini à ce jour : EQIOM ne souhaite pas fermer d'option par un budget qui se révélerait finalement trop limité.

Des craintes exprimées concernant la perte de valeur des biens immobiliers situés à proximité du site

Plusieurs participants, en particulier lors de la première rencontre de proximité sur le marché de Lumbres, ont fait part de leurs craintes concernant une potentielle perte de valeur de leur bien immobilier situé à proximité du site, voire de difficulté à vendre. Cette crainte est également formulée dans des contributions reçues :

- « *Le prix des maisons va baisser de 300 %.* » [coupon T]
- « (...) *Forte crainte d'une dévaluation de la valeur des propriétés immobilières alors que les taxes foncières continuent d'augmenter.* » [contribution des riverains de Lumbres]

Lors de la réunion de synthèse, les participants ont demandé l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie pour éviter un impact du Programme K6 sur la valeur immobilière.

Réponses d'EQIOM

L'usine est existante, bien visible et elle fonctionne 24h/24 depuis plus de 100 ans. Le Programme K6, qui sera plus éloigné des habitations que ne le sont les installations actuelles, ne devrait pas changer les conditions du marché immobilier local.

Des questionnements sur l'avenir des installations existantes non-réutilisées par le Programme K6

Des interrogations concernant le devenir des fours 4 et 5

La mise en service du four 6 conduira à l'arrêt des fours 4 et 5. Certains ouvrages associés à ces fours ne seraient également plus utilisés, comme le hall clinker du four 4. De manière général, il ressort de la concertation et des différents échanges le besoin d'avoir de la visibilité sur le devenir des fours 4 et 5 : conditions de maintien, réutilisation éventuelle, démantèlement, calendrier.

Plusieurs contributions portent donc sur ce sujet :

- « *Est-ce que les fours 4 et 5 seront arrêtés ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Que vont devenir les anciens fours ?* » [réunion du CACE]
- « *Quel est l'avenir des fours existants ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Pourquoi ne pas démonter le hall Clinker et les fours 4 et 5 si plus de nécessité ?* » [contribution des riverains de Lumbres]
- « (...) *on a du mal à cerner vos projets à moyen et long terme [En référence au projet Minertech à Dannes]. En particulier, on ne comprend pas bien pourquoi vous annoncez aujourd'hui un maintien de ces fours en prévision d'une autre production que le clinker. Pouvez-vous clarifier cette stratégie ? (...) Quel intérêt économique de les garder ainsi que les cheminées correspondantes ?* » [site internet]

Par ailleurs, certains participants redoutent qu'une réutilisation des fours 4 et 5 ne génère une accumulation de nuisances à Lumbres :

- « Concernant les fours 4 et 5 non démontés et dans l'attente d'une possible autre utilisation : Si ces fours doivent servir ultérieurement, et ceci pour n'importe quelle utilisation, cela générera de l'activité, donc des camions supplémentaires ; du bruit donc de la pollution qui s'ajoutera à celle provoquée par le nouveau four qui génère lui plus de camions au niveau local (...) » [site internet]
- « Crainte des riverains de les voir maintenus en service notamment pour la production d'argile calciné alors que leur destruction était la solution apportée pour réduire le bruit. » [contribution des riverains de Lumbres]

Occasionnellement, les participants demandent s'ils seront informés sur l'avenir des fours 4 et 5, voire consultés.

- « Comment la population va être associée sur le devenir de ces fours et cheminées ? » [site internet]
- « Le dernier point est le devenir des anciens fours qui pourraient éventuellement avoir un nouvel usage sans nécessiter de concertation. » [contribution d'un représentant de FNE Hauts de France sur le site internet]

Enfin, des inquiétudes sont émises concernant une dégradation éventuelle des fours 4 et 5 après leur arrêt, le risque de pollution associé et l'impact sur le paysage de ce qui pourrait devenir des « friches ».

- « Si les fours 4 et 5 ne sont pas démolis (voir comptes rendus de l'atelier Enjeux Environnementale), inquiétude quant aux éventuelles dégradations des bâtiments (présence d'amiante ?) » [contribution des riverains de Lumbres]
- « Les fours 4 et 5 sont des friches industrielles polluées en devenir, s'ils ne sont pas démantelés, ils sont a minima à masquer et donc à intégrer dans le projet paysager. » [contribution du CtaC sur le site internet]
- « (...) Par ailleurs, au niveau paysager et environnement, comme ils seront en attente d'une potentielle utilisation, je présume qu'ils seront laissés en l'état, ce qui ne participera pas à l'amélioration paysagère de la nouvelle installation étudiée en atelier par la population. » [site internet]
- « (...) Merci également de détailler le suivi de sécurité et de pollution pour ces équipements hors exploitation. » [site internet]

En réponse à ces interrogations, une fiche d'approfondissement a été mise à disposition sur le site internet de la concertation.

Réponses d'EQIOM

À la mise en service du four 6, les fours 4 et 5 seront arrêtés. Ils ne seront pas immédiatement déconstruits, le temps de déterminer s'ils peuvent être réutilisés à d'autres fins que la production de clinker. Il s'agit en effet d'outils anciens mais sophistiqués et parfaitement fonctionnels.

Un des volets du Programme K6 est l'augmentation de la substitution du clinker dans la fabrication du ciment. La cimenterie de Lumbres présente d'ores et déjà le meilleur taux de substitution des cimenteries françaises grâce à l'utilisation de laitier granulé de hauts fourneaux. Un des enjeux futurs de la filière cimentière sera de maintenir et d'augmenter ce taux de

substitution pour réduire les émissions globales de CO₂ de la production de ciment. Les évolutions de process industriel annoncées, notamment en sidérurgie à Dunkerque, mettent en évidence des changements importants des quantités et qualités de laitiers sidérurgiques produits. De nouveaux matériaux devront donc se substituer aux laitiers utilisés aujourd'hui à Lumbres. Des études sont en cours pour trouver les matériaux adéquats ainsi que pour déterminer les process idoines pour les préparer : en fonction des matériaux considérés (en particulier l'argile calcinée), différentes options techniques sont envisageables, dont la réutilisation des fours, sans qu'EQIOM puisse le préciser à ce stade des études.

Enfin, il n'est pas exclu que tout ou partie des équipements des fours 4 et 5 soient déménagés et utilisés sur d'autres installations d'EQIOM, voire sur les sites d'autres industriels.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé de déconstruire immédiatement les fours 4 et 5 une fois le four 6 mis en service, ainsi que les ouvrages associés comme le hall clinker du four 4.

À ce jour, ni les activités de production, ni les adaptations techniques et ni les volumes de production ne sont donc connus. En fonction de ces éléments, une procédure au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pourrait être nécessaire. Il pourrait s'agir d'une nouvelle autorisation environnementale ou d'une procédure de porter à connaissance par exemple. Les incidences sur l'environnement devront alors être évaluées. En fonction de la procédure administrative, des procédures de consultation du public (de type enquête publique ou participation du public par voie électronique) pourraient être nécessaires en application du code de l'environnement.

En conclusion, la réutilisation des fours 4 et 5 est une perspective, qui n'a pas été étudiée et dont la faisabilité n'est de toute façon pas acquise. En revanche, une démolition immédiate de ces équipements encore fonctionnels fermerait prématurément des options pour EQIOM et pour le développement ultérieur (éventuel) de la cimenterie.

Après leur arrêt, les fours 4 et 5 seront intégralement nettoyés (vidange des machines, nettoyage des filtres, etc.) et mis en sécurité (démontage des équipements légers, fermeture des accès, etc.). Un programme de suivi devra ensuite être appliqué pour garantir le maintien en bon état, nécessaire si EQIOM souhaite les réutiliser ou les revendre. Il est à noter qu'il s'agit d'installations robustes, peu exposées aux intempéries. Bien qu'anciennes, ces installations sont en bon état et leur structure est intègre. Elles ne génèrent pas de problématiques particulières de pollution dès lors qu'elles ont été nettoyées et mises en sécurité. Les fours 4 et 5 n'ont donc pas vocation à devenir des friches industrielles, et encore moins polluées.

Des questions relatives à la substitution du clinker par des matériaux alternatifs

Dans le cadre des échanges sur l'avenir des fours 4 et 5, il a été question de la substitution du clinker par des matériaux alternatifs comme le laitier et l'argile calcinée.

- « *Qu'est-ce que le laitier de hauts fourneaux ?* » [réunion du CACE]
- « *Avec l'arrêt des fours, l'argile calcinée sera-t-elle abandonnée ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]

Lors de l'atelier sur la décarbonation et l'économie du Programme K6, Madame Royal a demandé à avoir des précisions concernant le bilan carbone des pouzzolanes et de l'argile calcinée par rapport à leur provenance. Elle a aussi demandé à avoir un chiffre précis sur le pourcentage de laitier utilisé actuellement, à substituer dans le futur.

Réponses d'EQIOM

À Lumbres, le ciment est composé de 35 % de laitier qui provient de la fonte du minerai de fer. Le laitier est trempé et prend la forme d'un sable. Il a des propriétés hydrauliques intéressantes dans la composition du ciment une fois broyé. Depuis les années 1990, il est utilisé comme substituant au clinker. À terme, il devra être remplacé par de nouveaux substituts puisque sa production en tant que coproduit de la sidérurgie devrait se réduire. D'autres matériaux pourraient venir se substituer aux laitiers de hauts fourneaux tels que les pouzzolanes et l'argile calcinées.

Les pouzzolanes proviennent de zones géologiques ayant eu des volcans dans le passé : Islande, Grèce, Massif central, etc. Ces matières n'ont pas les mêmes propriétés que le clinker : elles nécessitent par exemple un usage accru d'eau. Par ailleurs, il n'est possible de les utiliser qu'en petite proportion dans la composition du ciment. Dans tous les cas, le bilan carbone est meilleur que celui du clinker puisque seul le transport est à prendre en compte.

Pour l'argile calcinée, les gisements sont plus rares et ne se trouvent pas localement. Leur bilan carbone est de l'ordre de 15 à 20 % de celui du clinker, soit 200 kilogrammes de CO₂ à la tonne d'argile calcinée produite (bien moins donc que le clinker). La production d'argile calcinée est une piste de réutilisation des fours 4 et 5.

Un premier partage des enjeux de la phase chantier du Programme K6

Des inquiétudes sur les nuisances sonores durant la phase chantier

Les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant les nuisances sonores pour les riverains proches du site durant la phase chantier tant de jour que de nuit :

- « *Comment expliquer l'absence d'évaluation des niveaux de bruit pendant le chantier ? Est-il prévu de faire un modèle, une simulation ?* » [atelier dédié au chantier]

- « Le « bip de recul » des engins de chantier porte plus loin qu'un « cri du lynx » : c'est une option intéressante pour les travaux. » [Atelier chantier]
- « Lors de la période de chantier : les travaux prévus sur le silo durant 3 semaines 24h/24h, inquiétude des riverains pour la nuit » [contribution des riverains de Lumbres]

Réponses d'EQIOM

Les niveaux de bruit dépendront du choix final du fournisseur, du nombre d'intervenants et des moyens déployés. C'est pourquoi il n'existe pas d'évaluation détaillée à ce stade. Cependant, l'impact du bruit pendant le chantier devrait être minime car le prémontage se ferait principalement au niveau de la carrière. Le montage des équipements devrait quant à lui générer un bruit réduit, la zone de travaux étant éloignée des habitations, derrière les installations actuelles.

Le « cri du lynx » est déjà déployé sur les engins de la carrière afin de réduire les nuisances sonores ; il pourra l'être également sur les engins du chantier.

La construction du silo de stockage du clinker du four 6 s'effectuera en coffrage glissant. C'est la méthode la plus efficace et la plus rapide pour construire ce type d'ouvrage. Les activités, et nuisances associées, seront concentrées sur 3 semaines, jour et nuit.

Des demandes de précisions sur l'organisation du chantier

Plusieurs participants sont revenus sur l'organisation du chantier, notamment par rapport au transport des ouvriers. Ils se sont interrogés sur l'impact sur la circulation aux abords du site et l'accessibilité en bus depuis les sites d'hébergement :

- « Quels seront les trajets des bus ? » [atelier dédié au chantier]
- « Les bus sont-ils vraiment une option à l'étude, sachant que les sites d'hébergement ne sont pas connus à ce stade. Un site a-t-il été identifié pour le parking-relais ? » [atelier dédié au chantier]
- « Lors du chantier : accès sur site du personnel : mise en place de Bus = inquiétude pour la circulation aux heures de « pointes » » [contribution des riverains de Lumbres]
- « Comment expliquer la création d'un parking et de logements pour le chantier place Émile Zola avec la base vie des travaux ? La ville est-elle associée à ce choix ? Cette option paraît contraire à l'objectif de non-artificialisation des sols. » [atelier dédié au chantier]
- Une remarque concernait le principe de séparation des activités de construction et d'exploitation de la cimenterie, présenté par EQIOM lors de l'atelier dédié au chantier : « Pourquoi est-il nécessaire de séparer complètement l'exploitation du chantier ? Les contrats ne suffisent-ils pas pour garantir la sécurité ? » [atelier dédié au chantier]

Enfin, lors de la réunion de synthèse, il a été demandé que soient organisées une inauguration et une visite du site avec les habitants et élus une fois les travaux terminés.

Réponses d'EQIOM

Il n'est pas envisageable d'avoir autant de véhicules individuels que d'intervenants sur le chantier, pour la sécurité à l'intérieur du site mais aussi pour éviter un impact trop fort sur les axes routiers du territoire. C'est pourquoi les 4 fournisseurs participant à la consultation d'EQIOM ont proposé spontanément les bus. C'est ce qui se fait habituellement sur les chantiers de ce type, qui impliquent l'intervention d'équipes spécialisées qui viennent de loin et qui sont hébergées temporairement (sur plusieurs mois voire années) à proximité du site d'intervention. L'utilisation de bus et mini-bus permettra de réduire considérablement le nombre de véhicules ; ils assureront le transfert des salariés soit entre les hébergements et la cimenterie, soit entre des parking-relais et la cimenterie.

Au-delà du transfert des salariés, l'organisation des circulations est un enjeu fort de la phase chantier : il s'agit d'éviter de générer des ralentissements et des stationnements inappropriés aux entrées du site et sur les voiries adjacentes.

L'hébergement des intervenants est fait sur des sites extérieurs, ils ne sont pas connus à ce stade : le fournisseur qui sera finalement retenu va réserver un ensemble d'hébergements, sur de longues durées. Ces hébergements pourraient être à Lumbres, à Boulogne, à Calais, à Saint-Omer ou ailleurs. La base-vie n'est pas le site d'hébergement des intervenants.

Le parking relais, s'il était retenu, pourrait être situé en proximité, sans qu'il soit possible de le préciser à ce stade.

La séparation entre activités de construction et activités d'exploitation n'est pas obligatoire mais elle est un facteur essentiel de sécurité sur site. Les intervenants du chantier ne connaissent pas forcément les procédures de sécurité de la zone d'exploitation, et réciproquement. À noter que le principe du chantier clos est une disposition habituelle pour ce type de chantier qui prévoit une répartition claire des responsabilités en matière de sécurité, suivant les dispositions du code de travail.

Des remarques concernant les emplois induits en phase chantier

Plusieurs participants ont demandé à avoir des détails concernant le nombre et le type d'emplois créés :

- « *Durant la phase travaux, y aura-t-il des emplois créés ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Combien de personnes seront mobilisées pour construire le nouveau four ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Les emplois créés lors de la phase chantier : qualification, type d'embauche, formation préalable au lancement des travaux prévu en 2023, et possibilité d'introduire des clauses d'insertions.* » [atelier dédié aux enjeux socio-économiques]
- « *Quelle est la nationalité des fournisseurs internationaux qui ont été sollicités ?* » [atelier dédié au chantier]

Cette interrogation avait aussi été formulée lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants.

Par ailleurs, un des garants considère à titre personnel que la proportion d'emplois en insertion est trop faible [10 sur 270] et estime qu'il devrait être possible d'être plus ambitieux.

Lors de la réunion dédiée aux salariés et aux sous-traitants, il a été demandé si l'ingénierie sera internalisée.

Réponses d'EQIOM

En moyenne, 250 ouvriers participeront à la construction du four 6 pendant 2 à 3 ans. Les qualifications, les type d'embauche et les formations préalable ne sont pas connues puisque le fournisseur (en charge de la conception et de la réalisation du nouveau four, donc de la mobilisation des équipes nécessaires) n'est pas décidé.

EQIOM a fait le choix d'un chantier externalisé confié à un fournisseur : le nouveau four sera ainsi livré « clé en main ». Ce choix s'explique par la haute technicité des travaux à mener nécessitant l'intervention d'ouvriers spécialisés, les attentes en matière de sécurité des travaux nécessitant des intervenants formés aux chantiers industriels et le nombre d'intervenants sur un chantier de ce type. L'ingénierie sera entièrement externalisée.

De fait, ce choix limite la possibilité de faire appel à des entreprises locales ou d'introduire des clauses d'insertion.

Les fournisseurs consultés sont allemands, autrichiens ou danois. Ils sous-traiteront les différents activités à des entreprises d'autre nationalités. Le montage et le génie civil seront vraisemblablement confiés à des entreprises ayant l'habitude d'intervenir en France.

Des questionnements des salariés sur la transition entre la production actuelle et la production future et la réutilisation d'ouvrages

Lors de la rencontre dédiée aux salariés et sous-traitants, plusieurs participants ont fait part de leur interrogation concernant la transition entre les productions des fours 4 et 5 et celle du four 6 :

- « *Comment se fera le relais entre anciens fours et le nouveau four 6 ? Certaines parties des fours seront-elles réutilisées, notamment le filtre à manches récemment installé ? Dans ce cas, y aura-t-il une période d'arrêt de la production ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *La production sera-t-elle maintenue pendant les travaux ?* » [réunion de la CSS]
- « *Une partie du nouveau four étant installée sur le stockage des combustibles liquides, ce dernier sera-t-il rasé ou déplacé ? Comment se fera la transition avec les fours 4 et 5 dans ce cas ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Durant combien de temps l'activité sera-t-elle à l'arrêt pour permettre la transition vers le nouveau four ? Que feront les équipes pendant cette période ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Au niveau du procédé de construction, quel bloc sera construit en premier ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]

Ce questionnement revient lors de la première rencontre de proximité à Lumbres et au cours de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques.

Réponses d'EQIOM

La production sera maintenue pendant les travaux car les nouvelles installations seront construites à côté des installations actuelles. Les fours 4 et 5 continueront donc à produire pendant toute la durée des travaux et ils seront arrêtés à la mise en service du four 6. Néanmoins, une période d'interruption de la production est prévue pour le raccordement du nouveau four aux réseaux techniques du site. Le temps d'arrêt serait d'environ 3 mois. Dans tous les cas la filière ciment restera active grâce au stock de clinker. Ces trois mois permettront la formation des équipes, et de faire des essais de mise en service du four 6. L'augmentation de la production ne pourra être atteinte qu'une fois le four 6 mis en service et une fois la montée en puissance de la production effectuée.

La réutilisation du filtre à manches du four 5 dépendra du fournisseur du nouveau four : cette option leur a été proposée mais, pour des questions de garanties, les fabricants pourraient choisir de ne pas l'utiliser. Il est à noter qu'un four ne peut pas fonctionner sans filtre à manches.

Concernant le stockage des combustibles liquides, à ce stade, les deux solutions, déconstruction et déplacement, sont à l'étude. Le déplacement semble l'option la plus vraisemblable. Il est probable que le four 6 utilise des combustibles liquides, comme ceux qui sont aujourd'hui valorisés dans les fours 4 et 5.

Des interrogations spécifiques à la phase conditionnelle

Des demandes de précisions sur les procédés

Plusieurs participants ont demandé à avoir des précisions sur l'oxycombustion et son usage pour la captation du CO₂ :

- « *La captation du CO₂ est-elle prévue par le projet ? En l'absence de captation, est-ce que l'oxycombustion sera mise en place ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Pourquoi avoir choisi un four à oxycombustion plutôt qu'une autre solution de capture du carbone ?* » [coupon T]
- « *En cas de défaut du système de captation du CO₂, faudra-t-il arrêter le four ou il sera possible de rejeter dans l'air ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]

Des participants ont demandé si cette technologie avait déjà été mise en œuvre.

Le partenariat avec Air Liquide a été parfois mentionné :

- « *Un article dans la presse mentionne un partenariat avec Air Liquide : sur quelle partie l'entreprise interviendra-t-elle ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Je lis que EQIOM a prévu la construction d'un four « oxyfuel-ready » (prêt pour la combustion à l'oxygène) : sous quel délai pensez-vous passer à l'oxycombustion et comment allez-vous vous alimenter en oxygène* »

pur ? Une hypothèse serait de produire de l'oxygène et de l'hydrogène sur place par électrolyse de l'eau. Est-ce envisagé par EQIOM et Air Liquide ? »
[site internet]

Ce fut aussi le cas lors de la dernière rencontre de proximité du 11 juin à Saint-Omer, où un salarié d'Air Liquide a demandé des précisions sur le partenariat annoncé dans la presse entre son entreprise et EQIOM.

Réponses d'EQIOM

La phase conditionnelle doit permettre d'approcher la neutralité carbone de la cimenterie. Différentes technologies de capture ont été analysées lors de l'étude du projet, et le choix s'est porté sur l'oxycombustion. Cette technologie permet une capture avec un coût énergétique réduit comparé aux autres technologies ce qui permet d'éviter la génération de CO₂ supplémentaire. Ses contraintes sont la nécessité de construire un four et un process étanche, impliquant des modifications techniques sur ces équipements, qui seront donc incluses dans la première phase de construction du four.

La capture de CO₂ est indépendante du four : un arrêt du four implique un arrêt du captage mais pas l'inverse. Si le captage est arrêté, le four fonctionnera à l'air ambiant. À noter qu'au démarrage, le four fonctionnera d'abord à l'air, avant de passer progressivement à l'oxygène pour capter le CO₂ si la phase conditionnelle est confirmée.

Les études en cours sur la phase conditionnelle permettront de définir l'approvisionnement en oxygène, à base d'une liquéfaction et distillation de l'air (comme mis en œuvre aujourd'hui sur l'unité de production Air Liquide de Dunkerque) ou éventuellement à base d'une électrolyse de l'eau (réalisée pour la production d'hydrogène vert) générant de l'oxygène fatal. La logistique des flux et des énergies doit être analysée avant que de pouvoir conclure.

En tout état de cause et au vu des investissements concernés, EQIOM ne sera qu'un utilisateur d'oxygène et souhaite s'adosser à des partenaires pour sa fourniture. C'est pourquoi EQIOM et Air Liquide ont candidaté ensemble au Fonds européen pour l'innovation. Air Liquide interviendrait dans le cadre de la phase conditionnelle, afin de fournir les équipements nécessaires à la capture du dioxyde de carbone et à la production d'oxygène pur requise pour cette capture.

Le procédé de cryogénie d'Air Liquide choisi par EQIOM est utilisé par deux usines où il permet de capter 100 000 tonnes de CO₂ par an, à Reims, sur une unité de production d'alcool par la fermentation du blé, et à Port-Jérôme-sur-Seine, sur une installation de production d'hydrogène gris. Dans cette unité, le CO₂ co-produit de l'hydrogène est capté par cryogénie puis vendu pour être réutilisé par exemple dans l'alimentaire, ou l'emballage...

Des précisions apportées sur les conditions de mise en œuvre de la seconde phase

Les conditions de mise en œuvre de la seconde phase ont fait l'objet de remarques :

- « *Pourquoi le groupe hésite encore ?* » [coupon T]
- « *Est-ce qu'il y a un intérêt à faire la seconde phase ?* » [atelier enjeux socio-économiques]

Des précisions ont également été demandées concernant le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) :

- « *Combien la cimenterie paye-t-elle de taxe carbone actuellement ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Jusqu'à quand la cimenterie disposera-t-elle de quotas gratuits ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Est-il prévu de punir les mauvais élèves aux frontières ?* » [coupon T]

Enfin, un participant à l'atelier relatif aux enjeux socio-économiques du projet a demandé à avoir des précisions concernant le financement européen pour la seconde phase et son processus décisionnel.

Réponses d'EQIOM

Le Programme K6 représente un investissement significatif : plus de 200 millions d'euros pour le nouveau four, plus de 100 millions d'euros pour la capture carbone. Avant de confirmer un tel investissement, l'entreprise doit s'assurer que le contexte futur permettra de rentabiliser le projet et les investissements. Les éléments nécessaires à la prise de décision sont les suivants :

- L'obtention de données techniques, qui confirment la faisabilité de l'opération. Pour le nouveau four, ces données sont en cours d'obtention au travers des études lancées pour la constitution des demandes d'autorisation. Pour la phase conditionnelle, des choix techniques structurants doivent encore être réalisés, notamment sur le transport du CO₂ capté ;
- L'obtention de données économiques, qui confirment l'évolution de la demande en ciment, notamment en ciment décarboné ;
- L'obtention des autorisations administratives ;
- Un environnement réglementaire compatible avec le projet, particulièrement pour la phase conditionnelle, pour laquelle EQIOM doit obtenir des informations sur le fonctionnement du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, en cours de mise au point par l'Union européenne.

Concernant le financement européen, EQIOM a indiqué que pour le nouveau four, l'Ademe a été sollicitée pour une subvention du fond « Décarbonisation de l'Industrie ». Pour la deuxième phase, EQIOM est lauréat du Fonds européen pour l'innovation. Dans ce cadre, le soutien financier pour la seconde phase atteindrait 153 millions d'euros si tout est réalisé dans les conditions prévues.

La cimenterie de Lumbres paie actuellement pour 1/3 du CO₂ émis, ce qui représente l'équivalent de 200 000 tonnes de CO₂ par an sur les 600 000 tonnes émises au total. Le cours du CO₂ varie tous les jours : par exemple, en février 2021, le coût du CO₂ était de 30 euros, contre 97 euros en février 2022. Ainsi, il n'est pas possible de quantifier le coût du CO₂ puisqu'il dépend de la date d'achat et des quantités achetées.

Le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), en cours de finalisation par l'Union européenne, a pour principe de taxer de façon équivalente les émissions de CO₂ des produits fabriqués dans et en dehors de l'Union européenne. Il s'agit à la fois de :

- Mieux prendre en compte l'empreinte carbone de l'Europe, c'est-à-dire les émissions de CO₂ liées aux importations (en plus de celles liées à la production sur le sol européen) ;
- Limiter les « fuites de carbone », c'est-à-dire les délocalisations de la production industrielle hors de l'Union européenne où les règles pourraient être moins ambitieuses en matière d'émissions de CO₂ ;
- Inciter les industries européennes et non-européennes à la décarbonation, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ;

Il est donc bien prévu de "protéger" les entreprises européennes s'engageant dans la décarbonation des entreprises extra-européennes qui ne seraient pas contraintes par les réglementations de leur pays de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone.

Des interrogations concernant le transport de CO₂

À plusieurs reprises, le mode de transport du CO₂ jusqu'au Hub de Dunkerque a suscité des interrogations :

- « *Quelle sera la quantité de CO₂ transportée ? Combien de train cela représente-t-il par jour ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Quel sera le cheminement de la canalisation ? Quelle sera la dimension des tuyaux ?* » [réunion salariés et sous-traitants]

Un participant à la rencontre de proximité du 10 juin demande s'il est envisageable de transporter le CO₂ par voie fluviale.

Durant l'atelier décarbonation, Jean-Michel STIEVENARD, garant de la concertation, a demandé comment sera transporté le CO₂ jusqu'en Norvège : bateau, gazoduc ou oléoduc.

Enfin, l'impact carbone du transport a été questionné : « *Est-il bien judicieux de capter le CO₂ pour aller le mettre sous la mer ? d'autant plus qu'il faudra le transporter... Elle va être belle la Mer avec le stockage du CO₂ et les déchets de nucléaire...* » [site internet]

Réponses d'EQIOM

Deux options pour transporter le CO₂ sont actuellement à l'étude :

- Le transport par train, avec 2 à 3 trains supplémentaires par jour *via* la voie préexistante ;

- Le transport par canalisation, pour lequel il faudra installer un tuyau souterrain. Celui-ci s'étendrait sur environ 50 kilomètres, les tuyaux seraient d'environ 250 à 350 mm de diamètre.

La route est une option techniquement envisageable, d'un prix équivalent au transport ferroviaire, mais ce n'est pas une option compatible avec l'ambition environnementale d'EQIOM.

Le transport fluvial est quant à lui très compliqué car la cimenterie n'a pas de bord à quai. Une rupture de charge serait nécessaire à Arques et imposerait des installations de transfert complexes car le CO₂ est maintenu liquide sous pression et à basse température.

Pour la partie maritime du transport, entre Dunkerque et le site de Northern Lights, des bateaux spécifiques devront être construits. Les bateaux pourront transporter de 15 000 à 20 000 tonnes de CO₂, à comparer aux méthaniers qui ont des capacités allant de 160 000 à 260 000 tonnes. Les émissions de dioxyde de carbone générées par le transport du dioxyde de carbone représenteraient entre 1 et 2 % du volume de gaz transporté.

Des échanges sur le projet de Hub CO₂ de Dunkerque

Lors de l'atelier dédié à la décarbonation et à l'économie du Programme K6, la présentation du projet de Hub CO₂ de Dunkerque par Euraénergie suscite des questions, notamment quant à sa capacité de stockage et à sa consommation d'électricité. Une participante demande si le projet est soumis à concertation préalable.

Réponses d'EQIOM

Le Hub CO₂ ne sera qu'un stockage qui consommera peu d'électricité. En revanche, les projets dunkerquois en consommeront substantiellement.

Les besoins nécessaires pour le Hub CO₂ sont en cours d'évaluation.

Les concertations qui se tiennent sur les projets connexes sont l'opportunité de présenter au public le Hub de CO₂. Dans tous les cas, ce projet respectera les exigences réglementaires en matière de participation du public.

Des questions sur la séquestration en mer du Nord

Tout au long de la concertation, la séquestration en mer du Nord a fait l'objet de nombreuses remarques.

Tout d'abord, participants ont demandé des précisions sur l'avancée du projet Northern Lights :

- « *Quel est l'avancement du projet de séquestration en Norvège ? Au regard du temps de mise en œuvre du projet de Fos-sur-Mer, celui en Norvège sera-t-il opérationnel dans les délais ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *La séquestration du CO₂ en Norvège n'est pas actée : quel sera son coût ?* » [réunion publique ouverture]

Lors de l'atelier sur les enjeux socio-économiques, on s'interroge sur les raisons pour lesquelles les pays du Nord de l'Europe se lancent dans la séquestration de CO₂. À cet égard, un participant craint une dépendance par rapport à la Norvège et aux coûts du stockage du CO₂. Un autre s'interroge : « *Existe-t-il une alternative au site norvégien si la Norvège décidait de ne pas stocker le CO₂ ?* »

Par ailleurs, le dimensionnement du stockage interroge : lors de l'atelier décarbonation, un participant souligne que les émissions de CO₂ du Dunkerquois pourraient atteindre 7 millions de tonnes par an tandis que le stockage de la Norvège est limité à 5 millions de tonnes par an. Il se demande donc ce que deviendront les 2 millions de tonnes supplémentaires. Cette question était également apparue lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants. Le représentant d'Euraénergie a indiqué que les capacités de Northern Lights étaient inférieures à ce qui pourra être stocké dans le Hub, précisant que d'autres stockages pour le CO₂ sont possibles.

Les collégiens s'interrogent sur le devenir du CO₂ stocké en profondeur : que se passe-t-il après l'injection et qu'est-ce que la reminéralisation ?

D'ailleurs, l'étanchéité du système de séquestration questionne un participant à l'atelier sur la décarbonation et l'économie du Programme K6. À ce titre, il revient sur les risques associés au procédé de captage-stockage et identifiés dans un rapport de l'Ademe. Il indique que la captation du carbone utilise des solvants dangereux et une quantité d'eau non négligeable.

L'impact environnemental de la séquestration et les risques de « *remontées de CO₂* » et « *d'acidification des océans* » suscitent des craintes chez plusieurs participants aux rencontres de proximité.

Enfin, les alternatives au stockage en mer du Nord ont été débattues. Au cours de l'atelier sur la décarbonation et l'économie du Programme K6, un participant souligne qu'un rapport de l'Ademe a identifié un stockage en profondeur dans le Bassin parisien. Un tel stockage permettrait à davantage de cimenteries de s'adapter. La réalisation d'un stockage en France a été questionnée à plusieurs reprises, certains faisant le lien avec les problématiques d'acceptabilité (notamment aux Pays-Bas). Le représentant de l'Ademe précisait sur ce sujet qu'il est théoriquement possible de stocker du CO₂ dans un ancien bassin de pétrole situé dans le Bassin parisien. Néanmoins, cette zone a été exclue pour des raisons sociétales et non pas technique.

Réponses d'EQIOM

Le projet Northern Lights est en développement depuis plus de 30 ans ; des études ont permis d'en confirmer l'étanchéité. La Norvège a alloué 1 milliard d'euros à Northern Lights pour la réalisation du projet. La mise en service est prévue pour 2024. Le coût de la capture du dioxyde de carbone est compris entre 120 et 150 €/t. Le gouvernement norvégien est co-investisseur dans le projet de stockage et de séquestration du CO₂ de Northern Lights : il souhaite profiter du gain économique induit et construire une économie alternative à la rente pétrolière.

Dans un premier temps, il sera possible de stocker 5 millions de tonnes par an. Un stockage plus conséquent est prévu dans un second temps.

Le stockage du CO₂ en profondeur est une technologie connue et qui a montré son efficacité sur le long terme. C'est notamment le cas aux États-Unis avec les premières installations qui datent des années 1970-1980, ou encore de la Norvège qui en 1996 est devenue le premier pays au monde à stocker du carbone à grande échelle dans le champ gazier de Sleipner (30 millions de tonnes de CO₂ stockées annuellement).

Les pays pétroliers ont une « culture » industrielle du forage : c'est pourquoi la Norvège, les Pays-Bas et les États-Unis sont en avance sur ces projets.

Le CO₂ injecté en profondeur se reminéralise progressivement et se transforme en minéraux carbonatés (par exemple de la craie). Le CO₂ ne sera pas stocké dans la Mer du Nord elle-même mais dans des couches géologiques profondes, à 3 000 mètres sous le fond de la mer. Il est injecté sous forme liquide dans des aquifères salins ou d'anciens réservoirs de stockage de gaz qui ne sont pas utilisés.

Il n'y a pas encore de projet de stockage en France ; des essais ont été conduits dans le bassin de Lacq mais il n'a pas été donné suite. Il y a peu de formations géologiques appropriées, comme des aquifères salins, à l'exception de sites identifiés par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dont un dans la Région Centre – Val de Loire. Cependant, ces sites ne sont pas opérationnels, ils posent potentiellement des problèmes d'acceptabilité et la quantité de CO₂ qui pourrait y être injectée serait relativement faible, entre 30 000 et 80 000 tonnes par an, ce qui nécessiterait, pour pouvoir y stocker toutes les émissions de CO₂ de la cimenterie de Lumbres, de multiplier les puits d'injection. D'anciens sites miniers ont aussi été étudiés, mais le CO₂ qui y est injecté est finalement libéré.

À noter que les pays historiquement producteurs de pétrole et de gaz sont les plus avancés pour le stockage du CO₂ ; les populations y sont mieux informées et soutiennent la démarche. La Norvège investit 1 milliard d'euros dans ce domaine car c'est une nécessité pour décarboner et une future source de revenus pour ce pays.

Par ailleurs, en Mer du Nord, il existe d'autres projets de stockage en cours qui devraient être opérationnels un peu après celui de Northern Lights. C'est le cas d'un projet au large des Pays-Bas et d'autres au large de l'Écosse. Le CO₂ produit à EQIOM sera donc envoyé à Dunkerque puis il pourra être transporté vers les installations disponibles. À ce stade, des pré-réservations sont en cours pour les volumes qui pourraient être captés à Lumbres. Le Programme K6 étant pionnier, il n'y a pas de difficulté pour obtenir les volumes demandés.

Des débats autour des alternatives à la séquestration

Les alternatives au procédé de captage et stockage du CO₂ ont été abordées lors de l'atelier décarbonation. Il a été présenté les différentes solutions s'ouvrant aux cimentiers pour décarboner, et le scénario médian choisi impliquant la création de pôles de stockage du CO₂. À ce titre, Jean-Michel STIEVENARD, garant de la concertation, est revenu sur la situation géographique de l'ensemble des cimenteries françaises par rapport aux pôles identifiés de stockage. En effet, les

cimenteries éloignées de ces pôles devront mettre en place d'autres stratégies ; à cet égard, il a demandé si les procédés alternatifs déployé à terme ne seraient pas plus vertueux.

De plus, plusieurs participants ont demandé à avoir des précisions concernant la valorisation du CO₂, alternative identifiée au stockage, notamment lors de la deuxième rencontre de proximité du 7 mai à Saint-Omer, et au cours de l'atelier dédié à la décarbonation et à l'économie du Programme K6 (« est-il possible de faire de la fibre de carbone à partir de CO₂ ? »). L'intervenant de l'ULCO expliquait en réponse que la production de fibre était théoriquement possible via la transformation du CO₂ en carbone graphite, à condition de réussir à limiter la consommation d'énergie et la formation de co-produits nocifs.

Toujours au cours de cet atelier, un participant s'interroge : « *Pourquoi ne pas utiliser le CO₂ produit pour alimenter des serres en vue d'une assimilation des végétaux pour leurs croissances (tomates, concombres, poivrons, courgettes, etc.) et éviter ainsi le transport jusqu'à Dunkerque puis en Norvège. Cela permettrait le développement d'une agriculture locale et la création d'emplois... et [d'éviter] aussi l'importation de légumes et de fruits produits dans des pays qui ne respectent pas la qualité de ceux-ci.* » [atelier décarbonation]

Réponses d'EQIOM

Une fois le dioxyde de carbone capturé, deux possibilités sont envisageables et seront à réaliser conjointement dans des proportions qui évolueront au fil du temps : 1) sa réutilisation dans l'industrie comme matière première et 2) sa séquestration dans des formations géologiques profondes.

La réutilisation est une option étudiée : dès la mise en service des installations de capture, si la phase conditionnelle est confirmée, 20 000 tonnes de CO₂ seront réutilisées chaque année. Ce volume de réutilisation reste cependant limité au regard des émissions de CO₂ d'une cimenterie, de l'ordre de centaines de milliers de tonnes par an, et de l'utilisation actuelle du CO₂ en France, dans l'industrie agroalimentaire, la lutte contre les incendies et dans les serres. À noter que le marché total de ventes de CO₂ en France se monte aujourd'hui à 1 million de tonne par an (ce chiffre incluant les serres, l'alimentaire ou l'incendie) hors les projets développés dans la zone de Dunkerque font état d'une capture d'environ 3 à 5 millions de tonnes de CO₂ , les serres n'y suffiront donc pas, sans compter que ce CO₂ n'est pas considéré comme séquestré dans la mesure où il s'échappe des emballages alimentaires, des systèmes incendie ou qu'il est capté par les végétaux dans les serres en remplacement de la capture du CO₂ présent dans l'air naturellement. Les autres options de réutilisation (fuel alternatif par exemple) sont aujourd'hui expérimentales ou insuffisamment développées, des recherches sont encore en cours pour réduire les réémissions de CO₂ et les co-produits. De plus, elles ne permettront pas de répondre à l'ensemble du besoin mais elles sont intéressantes et EQIOM cherchera à maximiser la part de CO₂ réutilisé par rapport à la part de CO₂ séquestré.

Aujourd'hui seule la minéralisation et le stockage profond sont considérés comme du retrait définitif du carbone de l'atmosphère.

Des demandes d'information concernant les impacts spécifiques de la phase conditionnelle

Quelques participants ont demandé à avoir davantage d'informations concernant les impacts propres à la seconde phase : « *Vous ne communiquez aucun élément sur les impacts du passage à cette nouvelle phase. (...) les incidences de l'ensemble du projet sont nécessaires pour comprendre vers où vous voulez engager l'avenir du territoire (même si vous ne pouvez aujourd'hui garantir la faisabilité de la phase 2 compte tenu des enjeux économiques). Pouvez-vous nous communiquer les incidences en consommation d'énergie, d'eau, de trafic routier ?* » [formulaire site internet]

Lors de la réunion dédiée aux élus et lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, il est demandé pourquoi il est nécessaire de créer une nouvelle ligne électrique pour la seconde phase et d'où viendrait l'électricité.

Enfin quelques remarques concernaient les effets socio-économiques du projet :

- « *Comment se déroulera la formation du personnel ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *Pour la phase 2, la maintenance des ouvrages sera-t-elle sous-traitée ?* » [réunion dédiée aux salariés et sous-traitants]
- « *L'objectif affiché est le maintien des emplois de l'usine aujourd'hui qualifiée d'obsolète. En parallèle, le Programme K6 financé par l'Union européenne pour son innovation permettra d'atteindre le zéro carbone. Quels pourraient être les emplois innovants ?* » [atelier enjeux socio-économiques]

Réponses d'EQIOM

EQIOM est revenu sur les principaux effets connus à ce stade :

Avec le procédé de capture du dioxyde de carbone, les rejets atmosphériques seraient encore réduits grâce au procédé de captage (incluant une étape de lavage des gaz) et à l'amélioration des conditions de combustion (qui interviendrait en présence d'oxygène pur, et non plus en présence d'air - limitant de fait la formation d'oxydes d'azote par exemple).

La phase conditionnelle n'entraînerait pas de circulations routières supplémentaires. Deux options sont à l'étude pour le transport du CO₂ liquéfié vers Dunkerque : une canalisation enterrée ou le train. Dans ce dernier cas, l'utilisation de la ligne ferroviaire entre Lumbres et Arques serait augmentée, avec 2 à 3 circulations quotidiennes (A/R) supplémentaires par jour.

La consommation d'eau atteinte à l'issue de la phase 1 - 200 000 m³ par an - ne sera pas dépassée. Par ailleurs, les rejets d'eau dans l'environnement augmenteront car l'eau contenue dans les fumées et issue de l'humidité de la craie sera récupérée lors de la capture. Cette eau nécessitera un traitement dans une station d'épuration pour respecter les dispositions réglementaires en matière de rejet au milieu naturel.

Concernant les besoins en énergie, EQIOM a expliqué que la captation du CO₂ est alimentée énergétiquement par de l'électricité. Les études sont toujours en cours mais la consommation d'énergie sera comprise entre 200 et 300 kWh/t CO₂. Un nouveau raccordement électrique haute tension (225 kV) serait alors nécessaire.

Enfin, la phase conditionnelle permettrait de créer des emplois supplémentaires d'agents d'exploitation et de maintenance sur le site et le long de la chaîne logistique en région sur site et à Dunkerque. Les installations à Lumbres, notamment de cryogénie (compression et refroidissement du CO₂), nécessitent des emplois qualifiés tant pour la partie construction, avec par exemple des soudeurs spécialisés, que pour la partie exploitation.

Des interrogations sur l'évolution de la carrière

Les effets du Programme K6 sur la carrière attenante ont été interrogés. Les questions concernaient notamment la disponibilité de la ressource à long terme mise en perspective avec l'augmentation de la production de clinker (réunion dédiée aux élus). Lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants, il est demandé si toutes les matières premières proviendront de la carrière de Lumbres à l'avenir et si un changement de mode d'extraction est à prévoir. La disponibilité de la ressource en craie est aussi interrogée lors des deux premières rencontres de proximité les 6 et 7 mai.

Par ailleurs, les participants ont fait part de leurs inquiétudes concernant :

- Les surfaces concernées par l'extension (réunion publique d'ouverture et rencontre de proximité du 7 mai) et les impacts potentiels sur le bois de Saint-Pierre (rencontre de proximité du 6 mai). Une simulation de l'avancée de la carrière à l'horizon 2050 est demandée lors de la réunion publique d'ouverture ;
- L'impact paysager de l'extension de la carrière (réunion publique de synthèse), « *l'agrandissement de la carrière empiétera encore davantage sur la commune et le paysage* » [coupon T]. Il a d'ailleurs été demandé de fournir des perspectives et photomontage à moyen et long terme pour appréhender l'impact paysager.

Enfin, d'autres contributions concernaient le réaménagement de la carrière post-exploitation :

- « *Est-il prévu de remblayer, de réaménager les carrières non-exploitées, par exemple avec des déblais venus d'Île-de-France ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *(...) vous pillez les ressources avec votre carrière et après votre départ vous allez la combler ?* » [coupon T]
- « *Les carrières ne sont pas visitables, il n'y a pas de transparence sur cet aspect du projet, nous ne pouvons pas nous prononcer. Peut-on organiser des visites du site pour que nous puissions voir les impacts de l'extraction et la remise en état du site ?* » [contribution du CtaC sur le site internet]

En complément des réponses apportées lors des rencontres, une fiche d'approfondissement dédiée a été réalisée par EQIOM au cours de la concertation et mise à disposition sur le site internet le 31/05/22.

Réponses d'EQIOM

La carrière de 80 hectares, contiguë à la cimenterie, alimente la cimenterie en argile et en craie. Elle est exploitée par la société Legrand, avec 10 salariés

présents sur site (conducteurs d'engins et chef d'exploitation), sur un poste en journée.

La création du nouveau four ne changerait pas les méthodes d'exploitation de la carrière existante, à noter que le nouveau four sera construit sur les délaissés de la première carrière de 1884. Les équipes seront toutefois doublées pour augmenter la production de la carrière. Il y aura donc deux équipes qui se succéderont chaque jour. La carrière, dans sa configuration actuelle, est autorisée jusqu'en 2032, à hauteur de 2,8 millions de tonnes prélevées par an. La consommation actuelle de matériaux (avec les fours 4 et 5) est d'environ 1 million de tonnes. Le volume devrait être porté à 1,7 million de tonnes dans le cadre du Programme K6, qui est donc en phase avec l'arrêté d'autorisation de la carrière. L'avancée de la carrière serait donc d'environ 10 mètres par an. En 2032, l'autorisation de la carrière devra être renouvelée. Ce renouvellement intégrera une extension du périmètre d'exploitation, et les acquisitions foncières sont déjà préparées.

La ressource locale en craie et en argile est localement abondante et aucun problème n'est identifié sur le long terme, au-delà de 2050. La carrière est en exploitation depuis 130 ans et son extension géographique reste pourtant limitée, notamment grâce à l'efficacité du processus de production et à l'utilisation de matériaux de substitution aux ressources naturelles dans la production du clinker. Le nouveau four 6, en voie sèche, permettrait d'ailleurs d'utiliser davantage de matières alternatives. Il peut s'agir par exemple de sous-produits des industries régionales ou des sédiments provenant de la gestion des ports maritimes, des canaux ou des fleuves (comme les laitiers d'aciérie, les sables de fonderie, les sédiments de dragage...).

Concernant l'extension prévisionnelle de la carrière d'ici 2050, EQIOM a présenté lors des rencontres l'avancée prévisionnelle de la carrière sur les 30 prochaines années : en bleu foncé l'avancée de la carrière avec les installations existantes et suivant l'arrêté d'autorisation actuel, en bleu clair avec le nouveau four. Il n'y a pas de simulation faite à 50 ans ; elle sera réalisée lors du réexamen d'exploitation de carrière.



Après l'exploitation, la remise en état de la carrière est une obligation qui incombe aux exploitants : pour obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière, ils doivent obligatoirement préciser les modalités de remise en état. Plusieurs solutions sont envisageables après l'exploitation d'une carrière (un mélange de ces solutions peut être envisagé) :

- Retour à l'agriculture, si le terrain le permet,
- Valorisation pour la biodiversité,
- Remblaiement (partiel ou complet) par des matériaux inertes,
- Maintien en l'état, constitution d'un réservoir d'eau.

À Lumbres, le remblaiement par des matériaux extérieurs est exclu afin de ne pas générer de risques pour les captages d'eau potable locaux. De plus, la carrière est trop éloignée de la région parisienne pour qu'un stockage de déblais soit rentable.

Jusqu'à présent, la valorisation des espaces pour la biodiversité et le retour à l'agriculture ont été privilégiés. En effet, la carrière est exploitée de longue date et certains espaces ont déjà été requalifiés. Ainsi, les terrains situés au sud de la cimenterie, qui accueillent une forêt et des prairies, sont des espaces requalifiés. EQIOM y travaille avec le Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France et 60 moutons entretiennent aujourd'hui 13 hectares de coteaux calcaires notamment dans un objectif de préservation de la biodiversité. Ce travail intègre des visites scolaires tous les ans pour mettre en lumière la biodiversité : en effet, la biodiversité qui se développe après l'exploitation d'une carrière est parfois plus intéressante que ce qu'il y avait avant.

Des échanges autour de la production d'énergie sur le site et des combustibles alternatifs

Des interrogations sur les combustibles alternatifs

Les participants se sont interrogés sur le type de combustible utilisés par la cimenterie : utilisations d'huiles de vidange (réunion dédiée aux élus), utilisation du charbon (réunion dédiée aux salariés et sous-traitants), la nature des combustibles alternatifs (réunion dédiée aux élus). Lors de la rencontre de proximité du 10 juin à Lumbres, un participant considère que des « *cochonneries* » sont brûlées la nuit.

Plus spécifiquement, des contributions portent sur les CSR : « *Les combustibles alternatifs sont-ils des CSR ? Quel sera le volume utilisé ? Les ressources sont-elles suffisantes ?* » [réunion publique d'ouverture]. Lors de l'atelier relatif aux enjeux socio-économiques, les participants ont interrogé la disponibilité suffisante de CSR pour alimenter la cimenterie, les risques sanitaires liés à leur utilisation, et la faisabilité d'une substitution complète des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs.

Plus tard, le représentant de FNE Hauts de France a également demandé à avoir des précisions sur la provenance, les quantités ou encore la qualité des CSR : « *D'autre part vous envisagez l'utilisation d'énergies alternatives comme le CSR, pouvez-vous préciser les quantités et qualités de ceux-ci qui permettent un fort PCI. Origine de ces combustibles de substitution la région HdF en produisant*

insuffisamment ? Et le transport découlant dans des secteurs déjà saturés. » [contribution du représentant de FNE Hauts de France sur le site internet]. Sur ce sujet, lors de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques, l'entreprise Baudalet expliquait que des contrôles de la composition (notamment pour éviter la présence de métaux lourds) sont réalisés à plusieurs étapes : lors de la réception des déchets utilisés pour la production des CSR, avant l'expédition des CSR, et lors de la réception des CSR par l'utilisateur.

Ces questions ont été renouvelées lors de la réunion de synthèse.

Plusieurs remarques concernaient également les potentiels risques associés à l'usage de ces combustibles et la réglementation associée aux rejets, en comparaison à celles applicables aux incinérateurs :

- « *Pour la valorisation des déchets, les normes sont-elles similaires à un incinérateur comme celui d'Arques ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Qu'en est-il des métaux lourds contenus dans les CSR ? Et de la mise aux normes des cimenteries par rapport aux incinérateurs ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Lumbres n'a pas besoin en plus d'une cimenterie d'un incinérateur qui ne dit pas son nom.* » [site internet]

Enfin, le CtaC a questionné la compatibilité du développement de l'usage de combustibles alternatifs avec les politiques de réduction des déchets : « *L'utilisation de déchets comme combustibles ne va-t-il encourager la production de déchet ? Est-ce que ça ne va pas à l'encontre des politiques de zéro déchet promue par la CCPL ?* » [contribution du CtaC sur le site internet]. Lors de l'atelier dédié aux enjeux socio-économiques, l'entreprise Baudalet expliquait que les capacités de production de CSR excèdent largement les besoins : la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) conduisant à détourner de plus en plus de déchets des filières « classiques » d'incinération et d'enfouissement.

Réponses d'EQIOM

Pour la production de chaleur nécessaire à la cuisson du clinker, deux grandes familles de combustibles sont utilisées : les combustibles fossiles (le coke de pétrole à Lumbres) et les combustibles alternatifs (sous forme solide ou liquide). Les combustibles alternatifs liquides sont, par exemple, des résidus d'industrie chimique issus du lavage de cuves, ou encore des huiles de vidanges. Les huiles ont vocation à être moins utilisées puisqu'elles sont maintenant recyclées. Les combustibles alternatifs solides sont des résidus industriels granuleux ou poudreux, et des CSR (combustibles solides de récupération). Ces derniers sont produits à partir de déchets non-recyclables des ménages (refus de tri des collectes sélectives par exemple) et des déchets d'activités économiques. Ces déchets non-recyclables sont principalement composés de tissus, de plastiques non recyclables, de bois, ou encore des moquettes de voitures. La part de CSR a vocation à augmenter. L'usage des combustibles alternatifs permet d'éviter l'utilisation de ressources fossiles et l'enfouissement de certains déchets.

Les températures élevées dans le four - une température supérieure à 1 400 °C dans le four et à plus de 1 800 °C dans la flamme - permettent de

détruire complètement les déchets, sans rajouter de pollution par rapport à des combustibles fossiles comme le charbon ou le pétrole, tout en limitant la formation de polluants, par rapport à des installations comme les incinérateurs « classiques ». Par ailleurs, la valorisation de combustibles alternatifs ne génère pas de résidus solides, comme c'est le cas pour un incinérateur : les résidus de la combustion sont directement incorporés au clinker, tandis que les poussières récupérées par les filtres sont incorporées dans le cru.

À ce jour, la cimenterie de Lumbres utilise 140 000 tonnes de combustibles alternatifs par an. Avec la mise en œuvre du nouveau four, 250 000 tonnes de combustibles alternatifs seraient valorisées chaque année, couvrant 80 % des besoins thermiques futurs. Cette augmentation sera assurée par l'usage de CSR. Aujourd'hui, plus de la moitié est issue des industries et collectes régionales (c'est-à-dire situées dans un rayon de 100 kilomètres autour du site de Lumbres) et une autre part importante provient du centre de traitement EQIOM situé à Saint-Étienne-du-Vauvray (Eure) qui regroupe des déchets industriels de la région Normandie. Selon une première approche du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), 400 000 tonnes de CSR seraient disponibles dans la région, a minima. EQIOM a engagé des discussions avec des fournisseurs régionaux qui confirment le potentiel.

Plus largement, la disponibilité des combustibles alternatifs va augmenter car la mise en décharge des déchets va devoir diminuer : seules les matières inertes seront admises en décharge à terme. En effet, les objectifs de la Loi relative à la transition énergie pour la croissance verte (LTECV) et la réforme de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) devraient conduire à la fermeture d'installations de traitement des déchets, les sites d'enfouissement dans un premier temps, puis les incinérateurs. Ainsi, d'après le PRPGD des Hauts de France, d'ici à 2031, les capacités d'enfouissement seront réduites de 890 000 tonnes, soit une réduction de 1,59 million de tonnes par rapport à 2010, tandis que les capacités d'incinération seront réduites de 50 000 tonnes par rapport à 2020.

Le développement de l'usage de CSR n'est donc pas opposé au développement de la prévention de la production des déchets. Il ne va pas à l'encontre des démarches de prévention. La production de déchets va diminuer mais, dans le même temps, les capacités des filières existantes (incinération et enfouissement) vont également diminuer. D'autres exutoires devront être trouvés, dont la valorisation de CSR. Or, le développement de la filière CSR est identifié comme une solution de traitement pour pallier la réduction de la capacité des filières existantes de traitement des déchets, et pour décarboner la production d'énergie des industries, comme les cimenteries.

Concernant la réglementation, les cimenteries sont soumises aux mêmes réglementations qu'un incinérateur, ce qui nécessite l'utilisation des meilleures technologies disponibles, notamment des filtres à manches, un traitement des oxydes d'azote et un traitement du dioxyde de soufre pour respecter les normes de rejets. Le CO₂ n'est pas comptabilisé pour les incinérateurs alors qu'il l'est pour les cimentiers. La cimenterie de Lumbres est conforme aux normes et le Programme K6 doit permettre d'anticiper les

réglementations à venir par l'utilisation des meilleures technologies disponibles (MTD) au sens de la réglementation européenne.

Les CSR sont produits à partir de déchets non-dangereux, sans métaux lourds. De plus, les teneurs en métaux lourds des ciments sont suivies, ce qui nécessite un contrôle des CSR entrants puisque les cendres sont directement incorporées dans le cru. Par ailleurs, la composition des combustibles est contrainte par la stabilité de fonctionnement des fours. Les rejets atmosphériques sont mesurés en continu.

Des remarques concernant la mise en place d'un réseau de chaleur et l'usage sur le site d'énergies renouvelables

Lors de la réunion dédiée aux élus et de la rencontre de proximité du 7 mai, plusieurs participants ont demandé si un réseau de chaleur pouvait être créé, alimenté par la cimenterie, pour fournir la chaleur nécessaire aux industries locales comme la papeterie voisine, ou aux équipements publics. Cette remarque est également faite dans un coupon T : « *Et c'est bien dommage que vous ne produisiez pas d'énergie pour la commune et de chauffage en brûlant tous ces déchets...* » [Coupon T]

Dans sa contribution à la concertation, le bureau de la CCPL rappelle cette demande : « *le bureau communautaire souhaite renouveler tout l'intérêt que porte le Pays de Lumbres pour le projet de récupération de la chaleur fatale sur les activités de la cimenterie, construit en commun avec d'autres acteurs industriels du Territoire ces dernières années. Le projet K6 constitue également une opportunité renforcée sur ce sujet permettant de décarboner bien sûr l'activité de l'usine, mais aussi de pouvoir décarboner une partie des apports en énergie de la SICAL et des équipements publics limitrophes. C'est par conséquent un projet vertueux au-delà même de l'usine à la fois pour le Territoire et ses acteurs, et la CCPL serait pleinement favorable à l'intégration de ce projet dans le projet K6* ».

Par ailleurs, quelques participants ont demandé à EQIOM d'expliquer pourquoi il n'y avait pas de panneaux solaires sur le site pour alimenter la cimenterie en électricité : « *Le site de la cimenterie n'a aucun panneau solaire. La surface des hangars de stockage, tout comme la carrière et les parkings offrent pourtant des potentiels pour la production d'électricité. 1/ Pourquoi n'y a-t-il pas d'équipement photovoltaïque ? 2/ Y a-t-il eu des études pour motiver ce choix ? 3/ Ce sont peut-être les dépôts de poussière qui empêchent l'installation de panneaux solaires. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?* » [site internet]

Lors de la rencontre de proximité du 7 mai, un participant suggère d'utiliser les énergies éoliennes et/ou solaire pour répondre aux besoins énergétiques de la cimenterie.

Réponses d'EQIOM

La récupération de la chaleur fatale (non-utilisée) des fumées, dans l'optique de créer un réseau de chaleur desservant des équipements publics comme la piscine de Lumbres, a été étudiée il y a quelques années. L'étude avait conclu que la distance à parcourir pour rejoindre les équipements publics et sa faible densité en besoins thermiques sur Lumbres, ne permettait pas de créer un réseau de chaleur efficace et concurrentiel. Le Programme K6 ne change pas

cet état de fait. De plus, l'objectif d'EQIOM est de sans cesse optimiser la consommation énergétique de ses installations, et donc d'utiliser au mieux la chaleur produite par la valorisation des combustibles alternatifs. Cela se traduira, avec le nouveau four en voie sèche, par une meilleure utilisation de la chaleur résiduelle des fumées pour préchauffer le cru. Ainsi, la quantité de chaleur récupérable sera encore plus faible que dans la situation actuelle. Néanmoins, l'évolution éventuelle des conditions économiques et réglementaires pourraient conduire à réexaminer cette option.

Les besoins électriques de la cimenterie sont continus : les énergies éoliennes et solaires, intermittentes, ne permettraient d'y répondre que de façon très partielle, à moins d'y associer des capacités de stockage.

Par ailleurs, EQIOM a eu des contacts avec des développeurs de centrales photovoltaïques prêts à investir sur le site tant sur la partie usine que sur la partie carrière. L'installation de panneaux photovoltaïques n'était donc pas bloquée par le fonctionnement de l'usine. En revanche, ces développeurs souhaitaient que l'électricité produite soit consommée sur site mais le tarif de vente qu'ils proposaient n'était pas assez attractif. EQIOM n'a donc pas donné suite à ces propositions.

Les autres points abordés au cours des échanges avec le public

Des questionnements techniques sur les équipements du site

La réunion dédiée aux salariés et sous-traitants a donné lieu à de nombreuses questions précises sur les équipements de la cimenterie et les choix d'EQIOM :

- « *Le trommel sera-t-il conservé ?* »
- « *Quelles seront les quantités de stockage maximum du clinker ? Le stockage sera-t-il automatisé ?* »
- « *Pouvez-vous réexpliquer le système de séchage ? La craie et l'argile suivront le même procédé ?* »
- « *Quelles solutions sont prévues en cas d'orage et de coupure d'électricité ?* »
- « *La finesse du ciment sera-t-elle modifiée ?* »

Des interrogations spécifiques aux filtres à manches ont par ailleurs été formulées. Lors de la rencontre de proximité du 11 juin sur le marché de Saint-Omer, un ancien salarié de la verrerie Arc International notait les difficultés à entretenir les filtres à manches et rappelait que la protection du personnel était prioritaire pour ce type d'interventions. Un participant s'est aussi interrogé sur le site internet : « *Question sur les filtres à manches : Hors d'usage, on en fait quoi ? On les brûle comme déchets alternatifs ?* » [site internet].

Réponses d'EQIOM

Avec le nouveau four, il est prévu de mettre en place un broyeur-sécheur. Les matières seront extraites de la carrière et concassées avant d'être stockées dans un hall. Il sera possible d'y stocker jusqu'à 20 000 tonnes de craie par tas. Ensuite, les matières premières seront envoyées sur des trémies, et mélangé à d'autres matières, ce qui permettra d'obtenir un mélange de cru. Le broyeur du cru va sécher et réduire la matière afin de former une farine

injectable dans la tour de préchauffage. L'argile aura le même traitement, aussi le trommel (broyeur du cru) pourrait rester actif puisqu'il faudra toujours séparer les silex de l'argile avant de l'utiliser pour produire du clinker. Ce clinker pourra être stocké dans deux silos/hall de stockage, un d'une capacité de 50 000 tonnes et un autre de 25 000 tonnes. À noter qu'en cas de coupure électrique, il y aura un groupe de secours afin de poursuivre l'alimentation électrique des équipements principaux. Des projets sont en développement pour améliorer la finesse du ciment via les broyeurs.

EQIOM cherche à faciliter la maintenance des équipements d'une manière générale, et en particulier des filtres à manches. Les fournisseurs consultés ont été questionnés sur cet aspect. Une compartimentation de ceux-ci serait utile pour faciliter l'intervention des opérateurs. Les manches sont généralement constituées de polyester ou de fibre de verre. Usagées, elles sont prises en charge par l'entreprise Baudalet et sont enfouies. À l'avenir, elles seront probablement transformées en CSR.

Des échanges autour du cycle de l'eau

Les participants ont demandé des précisions sur l'impact du Programme K6 sur la consommation en eau de la cimenterie :

- « *Quelle est la consommation d'eau actuelle de la cimenterie ?* » [réunion de la CSS]
- « *La consommation en eau va-t-elle augmenter ?* » [réunion publique d'ouverture]
- « *Pouvez-vous aussi confirmer que vous utiliseriez moins de consommation d'eau quel process par ces temps de sécheresse qui malheureusement confirme aussi le rapport du GIEC non dans quelques années mais aujourd'hui.* » [contribution d'un représentant de FNE Hauts de France sur le site internet]

D'autres remarques concernaient la gestion des rejets et les potentiels risques de pollutions associés. Lors de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux, dont un des thèmes d'échanges était le cycle de l'eau, un participant indiquait que lors des épisodes pluvieux intenses, le Bléquin devient blanc-jaune.

Au cours du même atelier, l'usage de l'eau sur le territoire a suscité des échanges, en présence du SMAGEAA. Le SMAGEAA a précisé qu'il était consulté lors de projets industriels comme le Programme K6. Le SMAGEAA est parvenu à réduire de 30 millions de m³ la consommation d'eau, grâce aux investissements sur les réseaux (réparations des fuites), à un meilleur comportement des usagers et aux investissements des industriels. Ainsi, 4,5 millions de m³ disponibles sont réservés : la consommation est donc inférieure à la production de la nappe. Une partie de l'eau (environ 60 %) produite par le SMAGEAA est envoyée vers le Dunkerquois (15 millions de m³) et les Flandres (4 millions de m³). Des réserves sont disponibles mais il faut faire attention compte tenu de possibles sécheresses. Le Dunkerquois travaille aux économies d'eau.

Réponses d'EQIOM

La consommation actuelle de la cimenterie est de 400 000 m³ ; l'eau est obtenue majoritairement grâce à des forages.

Cette consommation serait réduite de 50 % grâce au nouveau four. La diminution de la consommation d'eau s'explique par le passage de la voie humide, actuellement en place sur les fours 4 et 5, à la voie sèche prévue sur le four 6. Cette technique permet d'éviter d'avoir à délayer la craie et l'argile dans de l'eau avant leur cuisson. De surcroît, la réduction de l'utilisation d'eau permet de diminuer la consommation d'énergie, ce qui permet de réduire de 35 % la consommation de combustible à la tonne de clinker produite, et de 20 % les émissions de CO₂ à la tonne de clinker.

Concernant les rejets, l'eau de ruissellement de la carrière n'est pas captée : elle s'infiltre dans la craie et recharge la nappe. En effet, le retrait de la couche d'argile en surface facilite les infiltrations d'eau. L'usine collecte par ailleurs les eaux pluviales et les réutilise dans le procédé pour limiter les prélèvements dans la nappe et le rejet de ces eaux dans le milieu naturel. Le changement de couleur du Bléquin s'explique par le ruissellement et l'érosion dans la vallée du Bléquin lors de fortes précipitations. Les rejets de l'usine peuvent y contribuer en cas de dépassement des capacités de stockage d'eau lors de ces précipitations. Afin d'améliorer la situation dans ce cas de figure, une station a été mise en place pour diminuer la teneur en matières en suspension des rejets dans l'environnement. Il n'y a aucun autre rejet de la cimenterie dans l'environnement.

Des remarques occasionnelles sur la biodiversité

L'impact du Programme K6 sur la faune et la flore était un des points à l'ordre du jour de l'atelier dédié aux enjeux environnementaux.

Dans ce cadre, quelques participants ont demandé à avoir des informations concernant l'étude faune-flore en cours de réalisation - dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Plus précisément, il a été demandé quelles sont les espèces identifiées sur le site, notamment si des orvets et des faucons pèlerins sont présents.

Il a également été demandé de préciser les effets de l'éclairage nocturne sur la biodiversité. La possibilité d'éteindre la lumière a été débattue. Par ailleurs, l'élargissement du périmètre de l'étude faune-flore a été suggéré.

L'impact du Programme K6 sur la biodiversité a aussi été brièvement discuté lors de l'atelier dédié à l'insertion paysagère et territoriale : le rejet d'une valorisation par éclairage nocturne des nouveaux ouvrages était notamment fondé sur la crainte de son impact potentiel sur la biodiversité.

Réponses d'EQIOM

Le périmètre de l'étude faune-flore porte sur un périmètre d'environ 100 hectares. Elle a commencé en 2021 et comporte 9 passages (jour et nuit), réalisés par une seule personne. Elle doit permettre de faire l'inventaire des différentes espèces pour les protéger par des mesures appropriées. La présence d'orvet n'a pas été constatée. Les faucons pèlerins disposent pour

leur part d'un nichoir sur les silos face à la rue Macaux. De nombreux étourneaux sont présents autour des installations : ils profitent du gîte et ne semblent pas dérangés par le fonctionnement de la cimenterie. La carrière constitue un terrain d'évolution des chauves-souris : elles bénéficient des aménagements (pelouses calcicoles, mares, etc.) réalisés après l'arrêt de l'exploitation de certains secteurs. Leurs gîtes semblent se situer dans les bois plantés au sud-est du site ; il est à noter que ces boisements ont été créés par EQIOM en 2004.

Les premières investigations ont permis de positionner les nouvelles installations hors des zones à enjeux forts et préférentiellement sur les zones à enjeux faibles (zones déjà artificialisées ou très proches des activités d'exploitation). Aucune espèce protégée ne sera détruite par le projet et l'impact sur la biodiversité sera faible. En application de la doctrine éviter / réduire / compenser (ERC), des mesures sont en cours de définition. Elles seront présentées dans l'évaluation environnementale.

La nuit, et quand bien même il n'y aurait pas de valorisation lumineuse des nouvelles installations, un éclairage de sécurité devra être maintenu ; il est cependant possible de le travailler pour limiter la pollution lumineuse.

Des demandes d'explication sur le classement Seveso du site

Plusieurs participants ont demandé pourquoi la cimenterie est classée Seveso et quelles en sont les implications.

L'incidence du Programme K6 sur le classement de la cimenterie a par ailleurs été questionné lors de la réunion dédiée aux salariés et sous-traitants, et lors de la première rencontre de proximité à Lumbres.

Une fiche d'approfondissement dédiée a été réalisée par EQIOM au cours de la concertation et mise à disposition sur le site internet le 31 mai.

Ce thème n'a plus été abordé dans la seconde partie de la concertation préalable.

Réponses d'EQIOM

Pour rappel, le classement Seveso est un classement supplémentaire pour certaines ICPE qui stockent et/ou utilisent des substances dangereuses. Ce classement induit un certain nombre d'obligations particulières. Il y a 153 établissements classés Seveso dans la région des Hauts de France, dont la cimenterie de Lumbres.

Ce classement est lié au stockage sur site de combustibles liquides (huiles et solvants usagés) :

- Jusqu'à 1 500 tonnes de déchets contenant au moins en concentration supérieure à 10 % de produits dangereux pour l'environnement (le seuil Seveso étant à 200 tonnes),
- Jusqu'à 25 tonnes d'ADAME (Acrylate de Diméthylaminoéthyle), le seuil Seveso étant à 20 tonnes. Dans les faits, ce produit n'a jamais été stocké à Lumbres.

Le principal risque lié à ce stockage est l'explosion : ce phénomène a été modélisé au travers d'études de dangers et il ne sort pas des limites de

propriété d'EQIOM. Ainsi, il n'y a pas d'impact sur l'urbanisme dans l'environnement immédiat de la cimenterie (restrictions de construction, renforcement des portes et fenêtres, etc...). Le classement Seveso est un gage de sécurité des installations et de protection des populations, les obligations et les contrôles étant en effet renforcés dans ce cadre. Les exigences sont accrues pour la conception des installations et l'exploitation au quotidien. L'étude de dangers, qui examine tous les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur site, doit être régulièrement actualisée, et avec elle les mesures de prévention des risques. Enfin, un Plan d'opération interne (POI) est testé chaque année et mis à jour tous les 3 ans. À l'avenir, il est envisagé que les combustibles liquides soient utilisés par le nouveau four et que le classement Seveso soit maintenu. Dans le cas inverse, l'usine pourrait sortir du classement Seveso (sous réserve de validation par les services de l'État).

4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS PRIS POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME K6

Les enseignements de la concertation pour EQIOM

Selon le code de l'environnement, la concertation préalable vise à :

- **débattre de l'opportunité du projet**, le plus en amont possible, lorsque l'ensemble des choix n'ont pas encore été opérés ;
- **informer le public** et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- **enrichir le projet** en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- **éclairer le maître d'ouvrage** sur les suites à donner à son projet.

EQIOM considère que ces objectifs ont été atteints et note que les garants, dans leur bilan, ont jugé que le droit à l'information et le droit à la participation du public ont été respectés.

Une opportunité reconnue, mais assortie de réserves

La concertation préalable a permis de discuter de l'opportunité du Programme K6 dans son ensemble, d'une part en revenant sur les raisons d'être et sur les objectifs, et d'autre part en interrogeant la trajectoire de décarbonation proposée par EQIOM à Lumbres. EQIOM constate à ce titre que le Programme K6 est attendu par le territoire, afin de pérenniser l'activité du site et ses emplois, ainsi que pour en réduire les impacts environnementaux. L'opportunité du Programme K6 n'est globalement pas contestée par le public, même si elle donne lieu à des interrogations sur la capacité de production, sur le déploiement du Programme et sur les aménagements et implications de la phase conditionnelle.

Deux principales réserves semblent néanmoins assorties à la reconnaissance de l'opportunité du Programme K6.

La première concerne la confirmation de la concrétisation de la phase conditionnelle, pour le captage et la séquestration du dioxyde de carbone émis par la cimenterie de Lumbres. Plus qu'une attente, il s'agit en effet pour certains contributeurs d'une condition à l'acceptabilité de la première phase. Sur ce point, EQIOM rappellera sa volonté de mettre en œuvre la phase conditionnelle : les équipes sont très fortement investies depuis 2018 pour la concrétisation du Programme K6 dans son ensemble. L'obtention du soutien de l'Union européenne est très encourageante ; elle constitue une reconnaissance du travail d'EQIOM et de sa stratégie globale, tout en témoignant d'une certaine maturité de la réflexion sur la phase conditionnelle.

La seconde porte sur la maîtrise des impacts de la cimenterie. Plusieurs thématiques, indépendantes du Programme K6 et liées à la cimenterie elle-même, attendent des propositions et des engagements de la part d'EQIOM.

Une information complète et transparente, dans la limite des connaissances disponibles

EQIOM s'est toujours efforcé, guidé par les garants, d'apporter toute l'information nécessaire sur le Programme K6, que ce soit dans le dossier de concertation, au travers de fiches d'approfondissement réalisées pendant la concertation et dans les réponses apportées aux contributions sur le site internet et via coupon T.

Les incertitudes qui demeurent ont également été reconnues par EQIOM, notamment sur la phase conditionnelle et sur le devenir des fours 4 et 5. EQIOM a apporté les informations disponibles en l'état et précisé l'état d'avancement de ses réflexions. EQIOM ne peut que regretter que certaines parties prenantes aient pu considérer que l'absence d'informations complètes sur ces sujets correspondait à une volonté de dissimulation de l'entreprise.

Il est enfin à noter que l'information disponible sur certains sujets, en particulier l'insertion paysagère et la conduite du chantier, était nécessairement réduite par l'état d'avancement de la réflexion.

Des questionnements sur le dimensionnement du dispositif de concertation

La concertation préalable a été préparée pendant 6 mois, au travers d'un travail approfondi entre EQIOM et les garants. Au final, le calendrier et le dispositif retenus correspondent aux prescriptions formulées par les garants.

Il ressort de l'analyse du déroulement de la concertation préalable deux principaux constats :

- Concernant la durée : organisée du 25 avril au 1^{er} juillet, la concertation préalable s'est étalée sur 10 semaines. Cette longueur a entraîné des creux dans la participation (quel qu'en soit le vecteur) et une certaine lassitude des participants, exprimée lors des dernières réunions. Les efforts de relance ont pu parfois permettre un regain de participation mais il est resté objectivement limité ;
- Concernant le périmètre : la plupart des participants aux rencontres publiques étaient des Lumbrois. La plus grande partie des contributions du site internet et des coupons T proviennent du périmètre d'information renforcée de la concertation préalable. Les élus de la CAPSO (en dehors de ceux concernés par les ouvrages potentiels de la phase conditionnelle – dont les communes étaient incluses dans le périmètre d'information renforcée) ont été très peu nombreux lors de la réunion dédiée. Les modalités les plus lointaines, notamment sur le marché de Saint-Omer, ont montré un certain manque d'intérêt des participants.

Ces enseignements seront sans doute à prendre en compte pour les prochaines étapes de participation du public sur le Programme K6.

A l'aune de ces constats et au regard des concertations menées sur d'autres projets industriels, EQIOM formule le souhait d'une homogénéisation des pratiques entre les concertations sur des projets similaires, en tirant les enseignements des concertations passées, mais bien sûr sans omettre les spécificités de chaque projet et de chaque territoire.

Une participation locale, réduite, mais ayant donné lieu à des échanges très approfondis

L'analyse des contributions et de la participation aux rencontres publiques montre que l'implication à la concertation préalable sur le Programme K6 a été locale, avec une large majorité de participants de Lumbres et des communes voisines.

Au regard de l'affluence aux rencontres publiques, le niveau de la participation pourrait être jugé « réduit », surtout au regard des moyens déployés. Plusieurs explications pourraient être avancées :

- le contexte électoral : comme d'autres concertations menées pendant cette période en France, la concertation sur le Programme K6 a sans doute été en partie victime d'un contexte national marqué par les élections présidentielles et législatives. Ce calendrier peu propice est sans doute regrettable, alors même que la saisine d'EQIOM était intervenue dès le mois d'octobre 2021 ;
- la bonne insertion de la cimenterie sur le territoire : il pourrait aussi être considéré que la cimenterie de Lumbres est relativement bien intégrée dans son territoire et son existence acceptée voire saluée par une grande partie des habitants. C'est d'ailleurs un élément largement ressenti sur le marché de Lumbres même si, il est vrai, son affluence était réduite. En ce sens, une concertation portant sur une installation existante mobilise sans doute moins qu'un projet d'installation nouvelle ;
- l'habitude du dialogue entre EQIOM et les parties prenantes locales, qui se connaissent de longue date et savent où se trouver. Les échanges informels que l'équipe projet a pu avoir à l'issue de chaque rencontre publique, parfois pendant plusieurs heures - y-compris avec des personnes sceptiques vis-à-vis du Programme K6 - est sans doute le reflet de cette habitude du dialogue bilatéral.

En conclusion, EQIOM retient de cette concertation préalable la richesse des échanges et l'implication des habitants et riverains.

EQIOM tient d'ailleurs à saluer les participants à la concertation préalable pour leur fort investissement au cours des rencontres, pour leur écoute, pour leur respect des options de chacun, pour leur sincérité et pour leurs propositions.

EQIOM rappellera aussi que le public a exprimé à de multiples reprises sa satisfaction quant à la démarche et aux modalités organisées.

Les décisions prises par EQIOM à l'issue de la concertation

Considérant ces enseignements, EQIOM :

- 1) confirme la poursuite du Programme K6 pour la modernisation de la cimenterie de Lumbres, avec le dépôt, dès l'été 2022, des demandes d'autorisation nécessaires à la phase 1 (nouveau four) uniquement.

Ce dépôt immédiat des dossiers de demande d'autorisation s'explique par la nécessité de tenir les délais associés à la délivrance des financements de l'Union européenne. En effet, si elle est confirmée, la phase 2 doit être mise en service au plus tard le 1^{er} janvier 2028, ce qui nécessite que la phase 1 soit elle-même opérationnelle dès 2026. De fait, pour atteindre cet objectif, la procédure d'autorisation doit dès-à-présent commencer.

La participation du public sur le Programme K6 se poursuivra après le dépôt de ces dossiers de demande d'autorisation, selon des modalités différentes en fonction de la phase considérée, et plusieurs engagements sont pris en ce sens.

Il est à noter que la CNDP et les garants ont été avertis de ces contraintes calendaires.

- 2) réaffirme son engagement à réunir toutes les conditions (économiques, techniques, réglementaires) nécessaires à la mise en œuvre de la phase conditionnelle.
- 3) propose, ci-après, 20 engagements pour la poursuite du Programme K6, considérant les observations et suggestions émises pendant la concertation préalable, synthétisées dans le présent document, et considérant le regard porté par les garants dans leur bilan.

Les engagements pris pour la poursuite du Programme K6

De nécessaires progrès pour la réduction des nuisances de la cimenterie

Le maîtrise des nuisances a constitué un des principaux sujets de la concertation préalable. Qu'il s'agisse des installations existantes voire futures liées au Programme K6, elle demeure une priorité pour les riverains, quand bien même il a été reconnu que la situation s'améliorait régulièrement.

Sur ce sujet en particulier, EQIOM note que plusieurs propositions ont été faites par les participants, à la fois en termes d'aménagements qui pourraient être réalisés et de surveillance de l'installation.

1) a) EQIOM confirme l'engagement d'une réduction par deux des niveaux de bruit autour du site à la mise en service du nouveau four, par comparaison avec la situation actuelle. À cet effet, l'étude de modélisation des niveaux de bruit sera mise en ligne sur le site internet du projet dès que la complétude des dossiers de demande d'autorisation aura été validée par les services de l'État.

1) b) Concernant les installations existantes qui seront toujours utilisées après la mise en place du Programme K6, et qui ne sont pas incluses dans le périmètre

d'autorisation de ce dernier, EQIOM décide des opérations suivantes afin de limiter les émissions de poussières :

- La couverture de l'espace de chargement du ciment dans les trains ;
- La couverture de l'espace de déchargement des ajouts matières entrants dans la composition du ciment.

Ces opérations additionnelles au Programme K6 représentent un investissement d'un montant compris entre 300 000 et 400 000 €. Les nouveaux équipements devraient être mis en service en 2024.

Ces opérations complètent les choix techniques retenus pour limiter les émissions de poussières liées au fonctionnement du four 6.

1) c) En matière de surveillance, **EQIOM décide d'une révision du plan de surveillance environnementale**, qui doit être d'une part être adapté aux nouvelles installations prévues dans le cadre du Programme K6, et d'autre part complété afin de tenir compte d'une demande de mesure d'évaluation des impacts de la cimenterie formulée au cours de la concertation préalable. Concrètement, cette révision intègrera :

- Pour le bruit, l'ajout d'un ou plusieurs points de mesure ;
- Pour les poussières, l'ajout de jauge(s) Owen, dont la localisation sera définie d'ici le lancement de l'enquête publique avec les services compétents, et en lien avec la participation continue du public (cf. engagement 6) b)) ;
- Pour la biosurveillance, l'intégration des plus récentes prescriptions formulées par l'Ineris.

1) d) EQIOM prend acte des défaillances du dispositif de réception et de traitement des plaintes rapportées par certains participants à la concertation préalable. **EQIOM s'engage donc à revoir en interne l'organisation de ce dispositif afin de garantir aux appelants la bonne prise en compte de leur plainte.** De surcroît, ce dispositif sera complété par un retour systématique vers les appelants afin de préciser l'origine de la nuisance (si elle est effectivement imputable à la cimenterie) et les réponses techniques apportées par EQIOM.

Un travail à poursuivre sur l'insertion paysagère et urbaine de la cimenterie

La concertation préalable a été l'occasion d'un premier dialogue sur l'insertion paysagère de la cimenterie. Il n'a pas été conclusif mais a permis d'identifier de premiers axes de réflexion. Des demandes différentes ont par ailleurs été faites par le bureau de la CCPL. Au-delà de l'insertion paysagère, la concertation préalable a confirmé la nécessité de travailler à l'insertion urbaine de la cimenterie, ainsi qu'à l'aménagement des abords de l'usine.

EQIOM prend par ailleurs acte d'une demande d'amélioration des abords de la cimenterie, indépendante du Programme k6 et nécessitant avant tout l'intervention des collectivités et organismes compétents.

2) a) Afin de mener un examen technique et économique des options envisageables pour l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie, EQIOM confirme la

mobilisation d'un paysagiste. Aucun budget cible n'est défini à ce stade, EQIOM ne souhaitant pas que cette réflexion soit limitée par des considérations économiques.

2) b) EQIOM s'engage à réaliser d'ici la fin de l'année 2022 des perspectives paysagères permettant au public de mieux appréhender l'évolution à terme de la carrière.

2) c) EQIOM s'engage à reporter, d'ici la fin de l'année 2022, aux autorités et organismes compétents, les remarques entendues au cours de la concertation préalable concernant l'amélioration des abords de la cimenterie, qui ne sont pas propriété de l'entreprise. En particulier, EQIOM sollicitera :

- SNCF Réseau, concernant l'entretien général du faisceau ferroviaire et le réaménagement de la rue Macaux à Lumbres, qui nécessiterait la libération d'emprises ferroviaires ;
- Le Département du Pas-de-Calais, la Communauté de communes du Pays de Lumbres et la Ville de Lumbres, concernant le réaménagement de la rue Macaux et la sécurisation des déplacements aux abords de la cimenterie.

La Communauté de communes du Pays de Lumbres et la commune de Lumbres ont confirmé par courrier commun du 27 juillet 2022 joint en annexe leur volonté de travailler à cette intégration en collaboration avec EQIOM. Le département du Pas-de-Calais a également confirmé sa participation dans un courrier daté du 19 août.

2) d) EQIOM s'engage à solliciter la Société d'histoire du Haut-Pays pour construire un partenariat dans l'objectif de valoriser le patrimoine industriel local.

Concernant les transports

Les transports routier et ferroviaire générés par la cimenterie de Lumbres ont donné lieu à plusieurs contributions au cours de la concertation préalable. Ce constat fait apparaître la nécessité de réinterroger certains choix passés.

3) a) EQIOM entend la demande d'une évolution des horaires de circulation des trains et s'engage à solliciter au plus tôt la commune de Lumbres et le Département du Pas-de-Calais pour identifier les implications d'une telle évolution sur les conditions de circulation locales au droit des passages à niveau. Si une révision de la plage horaire est effectivement possible en tenant compte des contraintes de tous, EQIOM s'engage à solliciter Fret SNCF (transporteur mobilisé par EQIOM). Le CACE sera informé des suites données.

3) b) EQIOM s'engage à présenter aux entreprises de transport qu'il sollicite les points de vigilance formulés par les participants au cours de la concertation préalable. Cette présentation sera faite lors de la prochaine réunion annuelle de sécurité qui doit se tenir en janvier 2023.

Des adaptations à apporter à l'organisation du chantier

La concertation préalable a été l'occasion d'une présentation de l'organisation du chantier du Programme K6, en l'état des connaissances disponibles, le fournisseur

du nouveau four n'étant pas sélectionné. Plusieurs points de vigilance ont été formulés par les participants.

4) a) EQIOM s'engage à compléter le cahier des charges du fournisseurs du nouveau four des éléments suivants :

- Le respect strict des horaires de chantier, sauf opérations exceptionnelles programmées ;
- La création d'un plan de circulation interne au chantier permettant d'éviter au maximum les manœuvres de recul des engins de chantier et des camions ;
- La limitation de l'utilisation des outils bruyants lors des opérations exceptionnelles intervenant en dehors des horaires de chantier ;
- L'utilisation d'engins de chantier équipés de « cri du lynx » plutôt qu'un avertisseur de recul habituel.

Ces éléments seront rappelés lors du briefing initial des responsables du chantier.

4) b) EQIOM s'engage, dès lors que le fournisseur du nouveau four aura été sélectionné, à former un groupe de travail avec les acteurs locaux (Ville de Lumbres, CCPL, Département du Pas-de-Calais, Pôle Emploi) afin d'identifier collectivement les opportunités d'insertion du chantier dans le territoire (emploi local, mobilisation des hébergements, restauration, etc.).

Un avenir des fours 4 et 5 à préciser

La concertation préalable a fait apparaître un questionnement récurrent quant à l'avenir des fours 4 et 5 une fois le nouveau mis en service. Ces fours seront arrêtés et EQIOM ne prévoit pas de les démonter afin de ne pas fermer immédiatement d'éventuels développements ultérieurs de la cimenterie de Lumbres.

EQIOM a esquissé les options qui lui paraissent envisageables aujourd'hui, sans pour autant être en mesure d'en présenter les implications techniques, et encore moins les impacts potentiels et les procédures.

5) a) EQIOM confirme l'engagement de démonter les fours 4 et 5 au plus tard 10 ans après leur arrêt, s'ils n'ont pas retrouvé une utilité dans cet intervalle de temps. EQIOM rappelle que le maintien en bon état de ces équipements est un préalable à leur réutilisation, à Lumbres ou ailleurs.

5) b) EQIOM s'engage à réaliser une étude exploratoire sur le devenir des fours 4 et 5, à l'horizon de mise en service du four 6 (en 2026).

5) c) EQIOM s'engage à présenter au public les enseignements de cette étude, auprès du Comité d'amélioration continue de l'environnement (CACE) élargi (cf. engagement 6) e)) et de la Commission de suivi de site (CSS).

Une feuille de route pour la poursuite de l'information et de la participation du public sur le Programme K6

La concertation préalable sera suivie d'une procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique du nouveau four ; plusieurs sujets devront être approfondis dans ce cadre. De plus, la concertation préalable a été l'occasion d'une première information et d'un premier dialogue autour de la phase conditionnelle, dont les contours sont toujours en cours de définition.

6) a/ Tout d'abord, EQIOM confirme son intention d'organiser une séquence de concertation préalable dédiée à la phase conditionnelle, distincte de la procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique relative à la phase 1. Le ou les maîtres d'ouvrages coopérants seront associés à cette sollicitation. Au-delà des publics cibles touchés lors de la première phase de concertation préalable (riverains, habitants, parties prenantes institutionnelles et associatives), cette seconde phase de concertation intégrera davantage le public scolaire et universitaire, qui n'a pu être associé de façon satisfaisante à la concertation préalable sur le nouveau four.

6) b/ Dans le cadre de la participation continue du public jusqu'à l'enquête publique, EQIOM propose d'approfondir, a minima, les thèmes de la surveillance environnementale, de l'insertion paysagère et de l'évolution de la carrière. Dans le détail, EQIOM s'engage :

- En lien avec l'engagement 1) c), à organiser d'ici la fin de l'année 2022 un atelier de travail avec les riverains sur l'évolution du plan de surveillance environnementale.
- En lien avec l'engagement 2) a), à organiser une visite-atelier de travail avec le paysagiste concernant l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie. Cette visite-atelier de travail sera l'occasion de discuter des premières propositions du paysagiste et de les enrichir.
- En lien avec l'engagement 2) b), à organiser une visite dédiée à la carrière, d'ici la fin de l'année, afin de présenter l'évolution à venir de la carrière et les principes de restauration après exploitation.

Le site internet concertation-cimenteriedelumbres.fr sera maintenu ouvert, en tant que principal support d'information sur la poursuite du Programme K6 et de la participation du public, et en tant que support de dialogue pour la poursuite des échanges.

6) c) Au-delà de l'enquête publique sur la phase 1, EQIOM confirme qu'il informera les habitants quelques semaines avant le démarrage des travaux du nouveau four (ces travaux n'interviendront pas avant le second semestre 2023).

6) d) Pendant les travaux, EQIOM s'engage à déployer des moyens d'information. EQIOM proposera une ligne téléphonique dédiée et un formulaire de contact afin que les riverains puissent facilement contacter un correspondant du chantier. De plus, EQIOM s'engage à apporter sur Internet une information régulière sur le chantier, et en particulier lors de l'opération de construction par coffrage glissant du nouveau silo clinker.

6) e) Afin de poursuivre durablement les échanges sur le Programme K6, et en complément de la CSS, **EQIOM décide d'élargir la composition du CACE**, mis en place il y a plusieurs années et qui associe actuellement uniquement des conseillers municipaux de la Ville de Lumbres. Une information sera diffusée au public d'ici la fin de l'année 2022 et la restructuration du CACE sera ensuite discutée avec les personnes intéressées dans le cadre de la participation continue du public.

En conclusion

EQIOM se félicite de s'être engagé dans cette démarche de concertation préalable et remercie une nouvelle fois les participants, au regard d'une part des échanges approfondis et courtois, sources de propositions concrètes, et d'autre part des nombreux retours positifs qui se sont exprimés.

Vis-à-vis des contributions et questionnements qui ont pu se faire jour lors de la concertation préalable, la somme des engagements présentés ci-avant constitue sans doute la meilleure des réponses. Ces engagements relèvent à la fois d'ajustements techniques très concrets, de mesures d'accompagnement du projet et de propositions pour la poursuite du dialogue sur le Programme K6.

Enfin, comme perspective pour l'avenir, EQIOM formule le vœu que l'ensemble de l'écosystème de la CNDP envisage aussi son rôle, bien évident comme celui d'un garant de la bonne information et de la bonne participation des publics, mais aussi comme celui d'un aiguillon permettant de faire grandir les maîtres d'ouvrage dans ces processus de concertation, avec une exigence constante et bien légitime, mais sans doute aussi avec une certaine forme de bienveillance.

ANNEXES

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable (pages 42 à 44 du bilan des garants)

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Demandes à EQIOM			
1. Ouvrir les discussions sur les horaires ferroviaires (riverains, collectivité, SNCF) et préciser les modalités d'association des différentes parties prenantes sur ce sujet	<p>Le public ne sera pas consulté sur l'opportunité d'avancer la plage horaire de circulation des trains : il ressort de la concertation une demande unanime d'avancer cette plage horaire et il appartient désormais à EQIOM de porter cette demande auprès de son prestataire.</p> <p>EQIOM sollicitera au plus tôt la commune de Lumbres et le Département du Pas-de-Calais pour identifier les implications d'une telle évolution sur les conditions de circulation locales au droit des passages à niveau. Si une révision de la plage horaire est effectivement possible en tenant compte des contraintes de tous, EQIOM s'engage à solliciter son transporteur Fret SNCF.</p> <p>Le CACE sera informé des suites données.</p>	Sollicitation des parties prenantes concernées au second semestre 2022	<p>Réunion avec la ville de Lumbres</p> <p>Échange avec Fret SNCF pour évaluer la faisabilité</p> <p>Présentation du résultat des échanges au CACE élargie</p>
2. Plan de circulation des camions évitant les traversées de communes et mise en sécurité des points sensibles (croisements voie verte, carrefour centre commercial...) charte de bonne conduite	Les itinéraires d'accès à la cimenterie évitent déjà autant que possible les traversées des communes ; l'itinéraire principal d'accès donne par exemple immédiatement accès au		

<p>pour les camions (circuit, horaires à éviter...)</p>	<p>réseau routier national sans traverser Lumbres.</p> <p>EQIOM ne dispose pas de la compétence pour mettre en sécurité les points dits sensibles. L'itinéraire principal d'accès à la cimenterie est du point de vue d'EQIOM adapté à un flux important de poids lourds ; la vitesse y est limitée et des aménagements pour les mobilités douces sont en cours. Le besoin d'une sécurisation complémentaire devra être évalué avec les collectivités locales, gestionnaires des voiries.</p> <p>EQIOM organise chaque année une réunion annuelle de sécurité avec ses transporteurs : elle est l'occasion de discuter des éventuelles difficultés et de rappeler les attentes d'EQIOM concernant les itinéraires notamment. Il n'est donc pas prévu de charte de bonne conduite.</p> <p>EQIOM s'engage à présenter aux entreprises de transport qu'il sollicite les points de vigilance formulés par les participants au cours de la concertation préalable.</p>	<p>Janvier 2023</p>	<p>Présentation des points de vigilance identifiés au cours de la concertation préalable lors de la réunion annuelle de sécurité des transporteurs</p>
<p>3. Communiquer la lettre adressée à Monsieur le sous-préfet et sa réponse sur le suivi sanitaire de la population</p>	<p>Comme précisé dans toutes les réponses aux interpellations des participants sur ce point, EQIOM a sollicité la sous-préfecture par mail le 19 mai. Il ne s'agit donc pas d'un courrier adressé à Monsieur le sous-préfet.</p> <p>Le mail de réponse du Sous-Préfet du 4 août 2022 figure en annexe du présent document.</p>	<p>/</p>	<p>/</p>
<p>4. Établir un protocole sur le devenir des fours K4 et K5 (calendrier, modalités d'information et de concertation des riverains et des collectivités)</p>	<p>EQIOM s'engage à réaliser une étude exploratoire sur le devenir des fours 4 et 5, à l'horizon de mise en service du four 6.</p> <p>EQIOM s'engage à présenter au public les enseignements de cette étude, auprès du CACE et de la CSS.</p>	<p>2026 (au plus tôt)</p>	<p>Réalisation d'une étude exploratoire</p> <p>Présentation des résultats aux collectivités locales, à la CSS et au CACE élargi</p>

<p>5. Renforcer le plan vigilance des poussières à l'intérieur de l'usine et faire les aménagements pour remédier aux dispersions de poussière des installations existantes.</p>	<p>Les opérations suivantes seront mises en œuvre afin de limiter les émissions de poussières des installations et équipements existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> oLa couverture de l'espace de chargement du ciment dans les trains ; oLa couverture de l'espace de déchargement des ajouts matières entrants dans la composition du ciment. <p>EQIOM s'engage à revoir en interne l'organisation du dispositif de traitement des plaintes.</p>	<p>En 2024 pour les équipements additionnels D'ici la fin de l'année 2022 pour le système de traitement des plaintes</p>	<p>Réalisation de nouveaux ouvrages Révision du système de traitement des plaintes</p>
<p>6. Indiquer les modalités de mise en œuvre (où, quand pour quelle durée...) des engagements d'installation de Jauges Owen supplémentaires et de faire des mesures de bruits</p>	<p>EQIOM décide d'une révision du plan de surveillance environnementale incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> oPour le bruit, l'ajout d'un ou plusieurs points de mesure ; oPour les poussières, l'ajout de jauge(s) Owen, dont la localisation sera définie d'ici le lancement de l'enquête publique avec les services compétents, et en lien avec la participation continue du public ; oPour la biosurveillance, l'intégration des plus récentes prescriptions formulées par l'Ineris. 	<p>D'ici la fin de l'année 2022</p>	<p>Atelier dédié à la révision du plan de surveillance environnementale</p>
<p>7. Établir une transparence sur la composition des CSR publication de la composition</p>	<p>Les déchets admissibles par la cimenterie de Lumbres sont encadrés par l'arrêté préfectoral d'autorisation :</p>		

ARTICLE 2.2.2 NATURE DES DÉCHETS AUTORISÉS

Sont admis à l'entrée de la cimenterie les déchets correspondant aux limites maximales suivantes :

Limite des caractéristiques des déchets		
	Déchets injectés au niveau des tuyères	Déchets utilisés comme ajouts au cru
Teneur en soufre	< 0,8 % en masse pour huiles usagées * < 0,5 % en masse pour déchets dangereux *	< 3 %
Teneur en chlore total	< 2 %**	< 2 %
PCB/PCT	< 50 ppm	< 50 ppm
Point éclair	> 0° C ou < 0° C et tension de vapeur à 35° C < 101 300 Pa	
Teneur en fluor	< 5000 ppm	
Hg	< 10 ppm	< 10 ppm
Hg + Cd + Tl	< 100 ppm	< 100 ppm
Sb + As + Pb + Cr + Co + Ni + V + Sn + Te + Se	< 2 500 ppm	
Ni + Co + As		< 2 000 mg/kg (déchets solides) < 500 mg/kg (déchets liquides)
Pb + Sn + Cr		< 5 000 mg/kg (déchets liquides) < 15 000 mg/kg (déchets solides)
PCI minimal		-
HCT Totaux	-	< 5 000 mg/kg
CaO + SiO ₂ + Al ₂ O ₃ + Fe ₂ O ₃	-	> 80 % sur matière calcinée
PCP	< 50 ppm	

* les valeurs limites pour le soufre sont à considérer pour chaque type de déchets à l'entrée du four et non à l'entrée de la cimenterie. Le mélange de différents types de déchets à seule fin de respecter les valeurs limites en soufre est interdit.

** les valeurs limites pour le chlore total sont à considérer pour chaque type de déchets à l'entrée du four et non à l'entrée de la cimenterie. Le mélange de différents types de déchets à seule fin de respecter les valeurs limites en chlore total est interdit.

Demande aux services de l'État			
<p>o Déclencher une procédure pour établir un bilan sanitaire et les modalités de son suivi (courrier du 9 Mai d'EQIOM à Monsieur le sous-préfet)</p> <p>o Organiser une information sur les contrôles de la DREAL, rendre public le calendrier et les résultats des contrôles</p>	<p>Réponse des services de l'État :</p> <p><i>« Une saisine de l'ARS sur ce point interviendra dès ce mois d'août afin d'engager la procédure permettant l'établissement d'un bilan sanitaire dès que possible.</i></p> <p><i>Cependant, aucun élément issu des études sanitaires de l'ARS sur le territoire de la CCPL ne laisse apparaître un quelconque impact de l'activité du site sur la santé des habitants</i></p> <p><i>EQIOM propose d'organiser dans le cadre de la procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique, un atelier dédié à l'évolution du plan de surveillance environnementale.</i></p> <p><i>La DREAL pourra participer à cet atelier afin d'informer les personnes présentes des modalités de contrôle.</i></p> <p><i>La question du calendrier pourra également être évoquée, les contrôles des sites SEVESO étant réglementés. Cependant, la majeure partie des inspections étant inopinée, il n'est pas possible de communiquer sur le calendrier en amont.</i></p> <p><i>Le calendrier des inspections est disponible chaque année dans le bilan de la DREAL réalisé dans le cadre du comité de suivi de site d'EQIOM. Ce bilan est accessible à tous sur le site www.css-littoralnpdc.fr. Il comprend les dates d'inspection et les conclusions.</i></p> <p><i>En complément, depuis janvier 2022, les rapports de visite rédigés par les inspecteurs de l'environnement sont publiés sur le site Géorisques. »</i></p>	<p>Août 2022</p>	<p>Sujet à l'ordre du jour de la prochaine CSS</p>

Demande à la CCPL			
Mettre au point un dispositif de mesures de l'air et des poussières indépendant d'EQIOM (ex via une adhésion Atmo de la CCPL)	<p><u>Réponse commune de la CCPL et de la mairie de Lumbres :</u></p> <p>« <i>EQIOM effectuée déjà ses propres mesures, nous pensons que celles-ci constituent une réponse adéquate. Toutefois les garants considèrent qu'un dispositif de mesure indépendant présenterait un intérêt. Nous nous engageons à examiner cette option dans les prochaines semaines afin d'évaluer son intérêt et le coût d'une éventuelle adhésion à ATMO si elle permet effectivement d'obtenir des mesures indépendantes.</i> »</p>	Examen de l'intérêt et du coût d'une adhésion à ATMO d'ici la fin de l'année 2022	Réunion avec la CCPL et éventuellement ATMO
Demande aux collectivités territoriales			
Se coordonner pour élaborer un Plan d'aménagement des abords de la cimenterie (Commune, CCPL, Département Sncf...) Afin de définir les modalités, le calendrier... pour la réfection de la rue Macaux (voirie départementale) et les points dangereux de circulation et ou de nuisance sonore...	<p><u>Réponse commune de la CCPL et de la mairie de Lumbres :</u></p> <p>« <i>nous nous engageons à mobiliser les acteurs repris ci-dessus afin de mettre en place les conditions d'un projet d'aménagement qualitatif et durable de ce quartier et plus spécifiquement de la rue Macaux</i> »</p> <p><u>Réponse du Département du Pas de Calais :</u></p> <p>« <i>le Département du Pas-de-Calais est tout à fait disposé à se mobiliser, dans le cadre d'une démarche partenariale élargie, en faveur d'un aménagement intégré et qualitatif de la rue Macaux [...] Les services de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) de l'Audomarois restent à cette fin à votre disposition</i> »</p>	Travail collaboratif pour avancer sur l'aménagement des abords de la cimenterie dans les prochains 18 mois.	Organisation de réunions de travail

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s

<p>1. Renouveler la composition de la commission de suivi du site CSS (accord de Monsieur le sous-préfet)</p>	<p>Sans être décisionnaire final, EQIOM est complètement favorable à la participation d'associations et de riverains dans la CSS.</p> <p>Il est à noter une difficulté historique du SPPPI et d'EQIOM à « recruter » des associations et riverains pour participer à la CSS.</p> <p>Les personnes souhaitant rejoindre la CSS peuvent contacter Grégory Lefrançois : gregory.lefrancois@developpement-durable.gouv.fr</p>	/	/
<p>2. Réorganisation du CACE (ouverture aux riverains volontaires et modalités d'information grand public, élargissement du périmètre de compétence)</p>	<p>EQIOM décide d'élargir la composition du CACE, mis en place il y a plusieurs années et qui associe actuellement uniquement des conseillers municipaux de la Ville de Lumbres. Une information sera diffusée au public d'ici la fin de l'année 2022 et la restructuration du CACE sera ensuite discutée avec les personnes intéressées dans le cadre de la participation continue du public.</p>	D'ici la fin de l'année 2022	Élargissement et réorganisation du CACE
<p>3. Réunion avec les principaux participants de la concertation préalable pour lire ensemble l'avis de la CNDP et les réponses du MO</p>	<p>Dans le cadre de la procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique, EQIOM reviendra vers le public pour présenter ses enseignements et engagements formulés dans le présent document.</p>	D'ici la fin de l'année 2022	/
<p>4. Établissement d'un programme de concertation continue précisant les étapes et les modalités</p>	<p>EQIOM confirme son intention d'organiser, avec le ou les maîtres d'ouvrages coopérants, une séquence de participation dédiée à la phase conditionnelle, distincte de la procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique relative à la phase 1.</p> <p>Dans le cadre de la participation continue du public jusqu'à l'enquête publique relative à</p>	D'ici la fin de l'année 2022	<p>Dans le cadre de la participation continue du public jusqu'à l'enquête publique relative à la phase 1 : 2 ateliers + 1 visite</p> <p>Organisation d'une séquence de participation</p>

	<p>phase 1, EQIOM propose d'approfondir, a minima, les thèmes de la surveillance environnementale, de l'insertion paysagère et de l'évolution de la carrière. Dans le détail, EQIOM s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> oÀ organiser d'ici la fin de l'année 2022 un atelier de travail avec les riverains sur l'évolution du plan de surveillance environnementale ; oÀ organiser une visite-atelier de travail avec le paysagiste concernant l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie. Cette visite-atelier de travail sera l'occasion de discuter des premières propositions du paysagiste et de les enrichir ; oÀ organiser une visite dédiée à la carrière, d'ici la fin de l'année, afin de présenter l'évolution à venir de la carrière et les principes de restauration après exploitation. <p>Le site internet concertation-cimenteriedelumbres.fr sera maintenu ouvert, en tant que principal support d'information sur la poursuite du Programme K6 et de la participation du public, et en tant que support de dialogue pour la poursuite des échanges.</p>		du public dédiée à la phase conditionnelle
5. Constituer un groupe-relai chargé du suivi de la concertation et fonctionnant comme un groupe de suivi des engagements susceptible de se voir pérennisé dans une CACE renouvelée et élargie. Ce groupe se dotera d'une charte de fonctionnement (modalités d'organisation des réunions (avec ou sans le MO, information du public...))	EQIOM considère que le CACE « renouvelé et élargi » peut faire office de groupe-relai, afin d'éviter de multiplier les instances autour de l'activité de la cimenterie.	D'ici la fin de l'année 2022	Élargissement et réorganisation du CACE
6. Mobilisation des moyens de communication de la ville de Lumbres et de la CCPL pour une	<u>Réponse commune de la CCPL et de la mairie de Lumbres :</u>		

rubrique régulière sur la cimenterie, le calendrier, les mesures prises etc...	« <i>Les moyens de communication des collectivités pourront effectivement être le relais régulier des évolutions du projet.</i> »	Publication régulière d'informations sur le projet	Mise à disposition des outils de communication
--	---	--	--

Autres points (pages 5-6 du bilan des garants)

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

4. Organiser des réunions publiques sur le chantier, ses modalités, son organisation.	<p>Les riverains seront informés quelques semaines avant le démarrage des travaux du nouveau four (ces travaux n'interviendront pas avant le second semestre 2023).</p> <p>Pendant les travaux, EQIOM s'engage à déployer des moyens d'information. EQIOM proposera une ligne téléphonique dédiée et un formulaire de contact afin que les riverains puissent facilement contacter un correspondant du chantier. De plus, EQIOM s'engage à apporter sur Internet une information régulière sur le chantier, et en particulier lors de l'opération de construction par coffrage glissant du nouveau silo clinker.</p>
5. Continuer à rechercher des publics cible intéressés par la suite du projet (collégiens et lycéens) invention de formes de dialogue	<p>EQIOM reconnaît que l'association des collégiens et lycéens n'a pas été satisfaisante dans le cadre de la concertation préalable, alors qu'il s'agissait d'un des publics cible. L'organisation de modalités dédiées a été retardée.</p> <p>C'est un axe de travail pour la concertation préalable dédiée à la phase conditionnelle.</p>
6. Organiser des visites de la carrière	<p>EQIOM organisera une visite dédiée à la carrière, d'ici la fin de l'année, afin de présenter l'évolution à venir de la carrière et les principes de restauration après exploitation.</p> <p>Il est ici rappelé que dans le cadre de la préparation de la concertation préalable, une marche exploratoire dédiée à la carrière avait été proposée par EQIOM.</p>

7. Accompagner les initiatives locales pour reconstituer l'histoire de la cimenterie et ce qu'elle représente pour Lumbres	EQIOM s'engage à solliciter la Société d'histoire du Haut-Pays pour construire un partenariat dans l'objectif de valoriser le patrimoine industriel local.
8. Organiser une exposition avec la présentation de la cimenterie avec le four K6 et des nouveaux équipements sous différents angles (photo montage de la rue Macaux ...)	Une exposition sera proposée pour la visite-atelier de travail avec le paysagiste concernant l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie. Il est ici rappelé que ces vues ont été présentées dans le cadre de l'atelier dédié à l'insertion paysagère et territoriale.

Suite(s) à donner à des interrogations formulées par les participants de la concertation, mais n'ayant pas trouvé de réponse

3. Elaborer un plan d'insertion paysagère et sa mise au débat public sous l'égide de la commune et de la CCPL en s'appuyant sur les nombreuses ressources (PNR, CAUE, Agence d'urbanisme ...) pour avoir un plan répondant tant aux besoins de proximité qu'à celui du cadre de vie à l'échelle du pays de Lumbres.	EQIOM organisera une visite-atelier de travail avec le paysagiste concernant l'amélioration de l'insertion paysagère de la cimenterie. Cette visite-atelier de travail sera l'occasion de discuter des premières propositions du paysagiste et de les enrichir.
6. Ouvrir la réflexion, sous l'égide de la CCPL, avec les utilisateurs potentiels de la chaleur fatale, nouvelle ressource potentielle pour EQIOM	EQIOM organisera d'ici la fin de l'année 2023 une réunion technique avec les acteurs concernés pour statuer sur ce sujet, en considérant les résultats de l'étude technique déjà faite, et les implications du Programme K6.
7. Mettre au point un dispositif de mesures de l'air et des poussières : Avec la mise en oeuvre de l'engagement d'EQIOM d'installation de jauges Owen et de mesure de bruit Et un dispositif indépendant d'EQIOM de suivi et de comparaison avec les autres territoires par le biais d'une adhésion Atmo de la CCPL	La révision du plan de surveillance environnementale intègrera : oPour le bruit, l'ajout d'un ou plusieurs points de mesure ; oPour les poussières, l'ajout de jauge(s) Owen, dont la localisation sera définie d'ici le lancement de l'enquête publique avec les services compétents, et en lien avec la participation continue du public : oPour la biosurveillance, l'intégration des plus récentes prescriptions formulées par l'Ineris.

	<p>Dans le cadre de la participation continue du public jusqu'à l'enquête publique, EQIOM organisera un atelier de travail avec les riverains sur l'évolution du plan de surveillance environnementale.</p> <p>Réponse commune de la CCPL et de la mairie de Lumbres : <i>« EQIOM effectue déjà ses propres mesures, nous pensons que celles-ci constituent une réponse adéquate. Toutefois les garants considèrent qu'un dispositif de mesure indépendant présenterait un intérêt. Nous nous engageons à examiner cette option dans les prochaines semaines afin d'évaluer son intérêt et le coût d'une éventuelle adhésion à ATMO si elle permet effectivement d'obtenir des mesures indépendantes. »</i></p>
<p>10. Elaborer avec pôle emploi et les partenaires de la zone un plan pour valoriser l'emploi dans le territoire et la mise en oeuvre des procédures d'insertion</p>	<p>EQIOM ne pourra pas donner suite à cette recommandation. EQIOM a fait le choix d'un chantier externalisé confié à un fournisseur : le nouveau four sera ainsi livré « clé en main ». Ce choix s'explique par la haute technicité des travaux à mener nécessitant l'intervention d'ouvriers spécialisés, les attentes en matière de sécurité des travaux nécessitant des intervenants formés aux chantiers industriels et le nombre d'intervenants sur un chantier de ce type. De fait, ce choix limite la possibilité de faire appel à des entreprises locales ou d'introduire des clauses d'insertion.</p>
<p>11. Faire de l'organisation du chantier un moment de travail collectif et d'appropriation de la nouvelle cimenterie. Anticiper les retombées économiques du chantier sur le territoire en mettant en place un groupe de travail en lien avec les collectivités et structures économiques.</p>	<p>Si le projet est autorisé, des réunions entre EQIOM et les collectivités seront nécessaires pour préparer le chantier. Les points mentionnés seront abordés.</p>
<p>12. Accompagner le programme K6 de production décarbonée du ciment, d'un plan global d'économie d'énergie pour l'usine de Lumbres</p>	<p>EQIOM ne donnera pas suite à cette recommandation. Il sera rappelé que l'énergie est un coût, d'autant plus pour une industrie énergivore comme l'industrie cimentière. Dès lors, l'équilibre économique global d'une cimenterie repose sur la recherche permanente aux économies d'énergie. Le nouveau four, représentant un investissement de 200 millions d'euros, entraînera une amélioration globale de l'efficacité énergétique de la cimenterie, en réduisant de</p>

	<p>35 % l'utilisation de combustibles alternatifs à la tonne de clinker produite, et par une récupération améliorée de la chaleur des fumées grâce à la tour de préchauffage. La cimenterie de Lumbres est certifiée ISO 50001, ce qui témoigne de l'engagement d'EQIOM pour la maîtrise des consommations énergétiques.</p>
<p>13. Mettre en place un dispositif de veille sur l'évolution de la législation européenne sur le CO², le marché du ciment, et l'évolution des techniques de production de ciment bas carbone et son marché.</p>	<p>EQIOM mène déjà une veille de ces éléments, indispensable pour tout secteur concurrentiel.</p>
<p>15. Organiser une information sur les contrôles de la DREAL, rendre public le calendrier et les résultats des contrôles</p>	<p>EQIOM proposera à la DREAL de participer à l'atelier de travail avec les riverains sur l'évolution du plan de surveillance environnementale.</p> <p>Par ailleurs, il sera rappelé que les contrôles de la DREAL sont parfois programmés, et parfois non (contrôles inopinés).</p> <p>Les dates et résultats de ces contrôles sont d'ores et déjà publics sur le site internet Géorisques.</p>

Courrier commun de réponse de la commune de Lumbres et de la CCPL du 27 juillet 2022



Lumbres, le 27 juillet 2022

M. Luc COUSIN
EQIOM
Rue J B Macaux
62380 LUMBRES

N/Réf. : CCPL/CL/IC/07.22
Objet : Projet K6 - Bilan de la concertation

Monsieur,

Pour faire suite au bilan de la concertation établi par les garants de la CNDP pour le projet K6 sur lequel la commune de Lumbres et la CC du Pays de Lumbres ont été interpellés, je vous prie de trouver ci-après nos premiers éléments de réponses :

- 1) Mettre au point un dispositif de mesures de l'air et des poussières indépendant d'EQIOM :

EQIOM effectue déjà ses propres mesures, nous pensons que celles-ci constituent une réponse adéquate. Toutefois les garants considèrent qu'un dispositif de mesure indépendant présenterait un intérêt. Nous nous engageons à examiner cette option dans les prochaines semaines afin d'évaluer son intérêt et le coût d'une éventuelle adhésion à ATMO si elle permet effectivement d'obtenir des mesures indépendantes.

- 2) Se coordonner pour élaborer un Plan d'aménagement des abords de la cimenterie (Commune, CCPL, Département SnCF...) :

La qualité urbaine de cette entrée de ville constitue un enjeu majeur, elle est aujourd'hui fortement dégradée. Cet enjeu a été évoqué à la fois par les habitants, la ville, le département et la Communauté de Communes mais il concerne également la SNCF et EQIOM.

Sur des modalités qui seront à définir, nous nous engageons à mobiliser les acteurs repris ci-dessus afin de mettre en place les conditions d'un projet d'aménagement qualitatif et durable de ce quartier et plus spécifiquement de la rue Macaux.

3) Mobilisation des moyens de communication de la ville de Lumbres et de la CCPL pour une rubrique régulière sur la cimenterie, le calendrier, les mesures prises etc...

Les moyens de communication de nos collectivités pourront effectivement être le relais régulier des évolutions du projet.

Les sujets évoqués ci-dessus devront faire l'objet d'un processus délibératif.

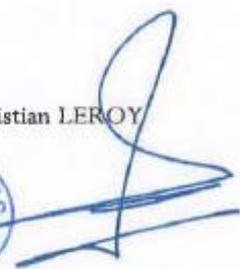
En ce qui concerne l'absence de participation des élus aux phases de concertations évoqué par les garants dans leur bilan, il nous semblait que ces temps d'échanges étaient à destination des habitants sans subir l'influence des institutions, raison pour laquelle il ne nous a pas paru opportun de mobiliser les élus en dehors des temps qui leur étaient réservés. Nous rappelons cependant que nos structures ont été représentées par leurs services à plusieurs rencontres publiques et que nous avons personnellement participé à la réunion d'ouverture et de clôture.

Enfin, nous tenons à saluer les efforts de communication, de pédagogie, d'échanges et de transparence réalisés par les équipes d'EQIOM sur ce projet important, nous avons reçu des retours très positifs de nos administrés sur cette démarche.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Joëlle DELRUE

Maire de Lumbres

Christian LEROY

Président de la CC du Pays de Lumbres



Mail de réponse du Sous-Préfet de Saint-Omer du 4 août 2022

Monsieur le Directeur,

Comme échangé avec M.le sous-préfet, voici les éléments de réponse dont nous pouvons vous faire part à l'heure actuelle suite aux recommandations formulées dans le bilan des garants :

Concernant la première demande : Déclencher une procédure pour établir un bilan sanitaire et les modalités de son suivi

Une saisine de l'ARS sur ce point interviendra dès ce mois d'août afin d'engager la procédure permettant l'établissement d'un bilan sanitaire dès que possible.

Cependant, aucun élément issu des études sanitaires de l'ARS sur le territoire de la CCPL ne laisse apparaître un quelconque impact de l'activité du site sur la santé des habitants.

Pour ce qui est de la deuxième demande : Organiser une information sur les contrôles de la DREAL, rendre public le calendrier et les résultats des contrôles.

EQIOM propose d'organiser dans le cadre de la procédure de participation continue du public jusqu'à l'enquête publique, un atelier dédié à l'évolution du plan de surveillance environnementale.

La DREAL pourra participer à cet atelier afin d'informer les personnes présentes des modalités de contrôle.

La question du calendrier pourra également être évoquée, les contrôles des sites SEVESO étant réglementés. Cependant, la majeure partie des inspections étant inopinée, il n'est pas possible de communiquer sur le calendrier en amont.

Le calendrier des inspections est disponible chaque année dans le bilan de la DREAL réalisé dans le cadre du comité de suivi de site d'EQIOM. Ce bilan est accessible à tous sur le site www.css-littoralnpsc.fr. Il comprend les dates d'inspection et les conclusions.

En complément, depuis janvier 2022, les rapports de visite rédigés par les inspecteurs de l'environnement sont publiés sur le site Géorisques.

Restant à votre disposition.

Bien à vous,

Emma PRUDHOMME
Cheffe du Pôle Développement Économique Durable

Courrier de réponse du Département du Pas-de-Calais



Arras, le 19 AOUT 2022

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

Maison du Département aménagement et
développement territorial de l'Audomarois

1 rue Claude Clabaux – BP 22
62380 LUMBRES Cedex

Monsieur Luc COUSIN
EQIOM
Rue Jean-Baptiste Macaux
62380 LUMBRES

Dossier suivi par : Cyrille DUVIVIER
Directeur
duvivier.cyrille@pasdecalais.fr - 03 21 12 64 01

Nos réf : AF_20220803_79902

Objet : Projet K6 EQIOM - Concertation de la Commission Nationale du Débat Public

Monsieur,

Vous avez bien voulu me transmettre le bilan de la concertation établi dans le cadre du projet de développement de votre usine EQIOM de Lumbres (projet K6).

Je tenais à vous remercier d'avoir permis durant la phase de concertation, l'instauration de conditions propices à des échanges transparents et d'avoir garanti le respect du droit individuel à l'information et à la participation des habitants du territoire lumbrois.

Au titre de leurs recommandations, les garants de la Commission Nationale du Débat Public pour le projet K6 préconisent la mise en place d'un plan d'aménagement aux abords de la cimenterie, élaboré de manière concertée (Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ville de Lumbres et Département du Pas-de-Calais).

Je vous confirme que le Département du Pas-de-Calais est tout à fait disposé à se mobiliser, dans le cadre d'une démarche partenariale élargie, en faveur d'un aménagement intégré et qualitatif de la rue Macaux, concourant à l'amélioration du cadre de vie aux abords de cette entrée majeure de la ville. Les services de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) de l'Audomarois restent à cette fin à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY